

**Comptes consolidés
au 31 décembre 2024**



Compte de résultat consolidé	page 03
État du résultat global consolidé	page 04
État de la situation financière consolidée	page 05
Tableau des flux de trésorerie consolidés	page 06
Variation des capitaux propres consolidés	page 08
Notes annexes	page 09
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 113



Compte de résultat consolidé

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi, les dispositions de la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024. Les données comparables de l'exercice 2023 incluent également l'ajustement relatif à l'inflation.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au million d'euros près. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

(en millions d'euros)	Notes	2024	2023	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	5.1	85 445	83 270	2,6%
Programmes de fidélisation		(918)	(993)	(7,5)%
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation		84 526	82 276	2,7%
Autres revenus	5.1	2 744	2 632	4,3%
Revenus totaux		87 270	84 908	2,8%
Coût des ventes	5.2	(70 302)	(68 278)	3,0%
Marge des activités courantes		16 968	16 630	2,0%
Frais généraux et amortissements	5.2	(14 755)	(14 367)	2,7%
Résultat opérationnel courant		2 213	2 264	(2,2)%
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	8	63	44	44,7%
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence		2 276	2 308	(1,4)%
Produits et charges non courants	5.3	(424)	(558)	(24,1)%
Résultat opérationnel		1 852	1 749	5,9%
Résultat financier	13.6	(759)	(410)	85,1%
Coût de l'endettement financier net		(399)	(258)	54,8%
Intérêts nets relatifs aux contrats de location		(222)	(208)	6,6%
Autres produits et charges financiers		(138)	56	(347,3)%
Résultat avant impôts		1 093	1 339	(18,4)%
Impôts sur les résultats	9.1	(303)	(439)	(30,9)%
Résultat net des activités poursuivies		790	900	(12,3)%
Résultat net des activités abandonnées		0	742	(100,0)%
Résultat net de l'exercice		790	1 642	(51,9)%
dont résultat net - part du Groupe		723	1 659	(56,4)%
dont résultat net des activités poursuivies - part du Groupe		723	930	(22,2)%
dont résultat net des activités abandonnées - part du Groupe		0	729	(100,0)%
dont résultat net - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		66	(17)	480,8%
dont résultat net des activités poursuivies - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		66	(30)	319,7%
dont résultat net des activités abandonnées - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	13	(100,0)%
Résultat de base par action (en euros)	Notes	2024	2023	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe, par action	12.6	1,08	1,30	(17,1)%
Résultat net des activités abandonnées - part du Groupe, par action	12.6	0,00	1,02	(100,0)%
Résultat net - part du Groupe, par action	12.6	1,08	2,32	(53,5)%
Résultat dilué par action (en euros)	Notes	2024	2023	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe, par action	12.6	1,07	1,29	(16,9)%
Résultat net des activités abandonnées - part du Groupe, par action	12.6	0,00	1,01	(100,0)%
Résultat net - part du Groupe, par action	12.6	1,07	2,31	(53,4)%



État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	2024	2023
Résultat net - part du Groupe		723	1 659
Résultat net - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		66	(17)
Résultat net total		790	1 642
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie ¹	12.4	14	(93)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12.4	(6)	(29)
Variation de change sur les prêts intragroupe qualifiés d'investissements nets à l'étranger, après couverture ²	12.4	(135)	(6)
Variation des écarts de conversion ³	12.4	(334)	9
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		(460)	(119)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ⁴	11.1/12.4	13	(29)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12.4	0	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		13	(28)
Autres éléments du résultat global, après impôt		(447)	(147)
RESULTAT GLOBAL TOTAL		342	1 495
dont part du Groupe		533	1 463
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(191)	32

Les rubriques présentées sont nettes d'impôt (détail présenté en note 12.4).

- (1) Ce poste inclut les variations de juste valeur des instruments de couverture de taux et de change. Dans une moindre mesure, ce poste inclut également des variations de swaps en Espagne, en Italie et en France afin de couvrir le risque d'évolution défavorable du prix de l'énergie : d'électricité ou du biométhane.

Pour rappel, le swap de change, mis en place par le Groupe en 2022 et qualifié d'instrument de couverture de flux de trésorerie afin de couvrir le risque d'évolution défavorable du dollar taiwanais à hauteur du montant de la part Groupe de la valorisation de Carrefour Taiwan, avait été soldé au moment de la cession de cette dernière pour un montant de (46) millions d'euros net d'impôt (cf. note 2.1.3 des comptes consolidés au 31 décembre 2023).

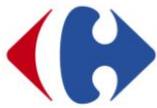
- (2) En mai 2023, Carrefour Finance a octroyé un prêt RCF (Revolving Credit Facilities) intragroupe supplémentaire à la filiale brésilienne Atacadão à hauteur de 2,3 milliards de réals, portant le montant des RCF octroyés à 8,2 milliards de réals à fin 2023. Ce montant est resté inchangé en 2024. Ces prêts ont été qualifiés en Net Investment, et les instruments dérivés pris pour couvrir une partie de ces prêts ont été qualifiés en Net Investment Hedge (cf. note 2.3). Au cours de l'année 2024, le réal s'est déprécié significativement.

- (3) Ce poste comprend le retraitement des réserves de Carrefour Argentine au titre de l'hyperinflation, conformément à nos principes comptables (cf. note 3.1 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères).

En 2024, les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation significative du réal brésilien par rapport au 31 décembre 2023 partiellement compensée par le produit argentin lié au retraitement d'hyperinflation.

La variation des écarts de conversion au cours de l'exercice 2023 masquait des évolutions opposées. Tout d'abord, des écarts de conversion défavorables suite à la dépréciation majeure du peso argentin et au reversement des écarts de conversion créditeurs comptabilisés par Carrefour Taiwan, lors de sa cession, pour un montant de (52) millions d'euros. Ces écarts de conversion défavorables avaient été compensés par l'appréciation du réal brésilien et du zloty polonais.

- (4) En 2024, la réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies n'est pas impactée par une évolution des taux d'actualisation de la zone Euro. Ce dernier s'élève à 3,20% à fin décembre 2024, tout comme à fin décembre 2023 (cf. note 11.1). En 2023, ces taux avaient diminué, passant de 3,80% fin décembre 2022 à 3,20% fin décembre 2023.



État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<i>Goodwill</i>	6.1	8 946	8 712
Autres immobilisations incorporelles	6.1	1 566	1 552
Immobilisations corporelles	6.2	13 011	12 360
Immeubles de placement	6.4	218	262
Droits d'utilisation de l'actif	7.1	4 522	4 464
Titres mis en équivalence	8.1	1 120	1 142
Autres actifs financiers non courants	13.5	1 138	1 229
Encours clients des sociétés financières - Part à plus d'un an	5.5	1 846	1 911
Impôts différés actifs	9.2	566	395
Autres actifs non courants	5.4	623	697
Actifs non courants		33 557	32 723
Stocks	5.4	6 709	6 544
Créances commerciales	5.4	3 305	3 269
Encours clients des sociétés financières - Part à moins d'un an	5.5	4 567	4 644
Autres actifs financiers courants	13.2	523	685
Créances fiscales	5.4	969	824
Autres actifs courants	5.4	1 084	1 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13.2	6 564	6 290
Actifs détenus en vue de leur vente		84	184
Actifs courants		23 807	23 448
TOTAL ACTIF		57 363	56 171

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	12.2	1 695	1 772
Réserves consolidées (y compris résultat)		9 125	9 767
Capitaux propres, part du Groupe		10 820	11 539
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	12.5	1 665	1 848
Capitaux propres		12 484	13 387
Dettes financières - Part à plus d'un an	13.2	7 589	7 264
Engagements locatifs - Part à plus d'un an	7.2	3 976	3 894
Provisions	10	3 511	4 012
Refinancement des encours clients - Part à plus d'un an	5.5	2 113	1 931
Impôts différés passifs	9.2	494	300
Dettes fiscales - Part à plus d'un an	5.4	53	57
Passifs non courants		17 736	17 458
Dettes financières - Part à moins d'un an	13.2	3 229	2 224
Engagements locatifs - Part à moins d'un an	7.2	1 093	1 007
Fournisseurs et autres créditeurs	5.4	14 997	14 242
Refinancement des encours clients - Part à moins d'un an	5.5	3 533	3 771
Dettes fiscales - Part à moins d'un an	5.4	1 358	1 222
Autres passifs courants	5.4	2 931	2 860
Passifs courants		27 143	25 326
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		57 363	56 171

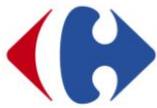


Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat avant impôt	1 093	1 339
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Impôts payés	(700)	(343)
Dotations aux amortissements	2 424	2 295
Plus et moins-values sur cessions d'actifs et autres	(73)	55
Variation des provisions et <i>impairment</i>	(20)	93
Coût de l'endettement financier net	399	258
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	222	208
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	25	38
Impact des activités abandonnées ¹	(1)	89
Autofinancement	3 369	4 032
Variation du besoin en fonds de roulement ²	799	775
Impact des activités abandonnées ¹	-	(54)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	4 168	4 754
Variation des encours sur crédit à la consommation	32	(104)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation - total	4 200	4 650
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ³	(1 772)	(1 850)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(36)	(21)
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées ⁴	(1 378)	(6)
Cessions de filiales et participations dans des entreprises associées ⁵	13	1 067
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁶	599	474
Cessions d'actifs financiers non courants	11	10
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations ³	(24)	(124)
Sous-total investissements nets de désinvestissements	(2 587)	(450)
Autres emplois	215	(64)
Impact des activités abandonnées ¹	-	(225)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement - total	(2 372)	(739)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation / (Réduction) de capital de Carrefour SA ^{7 8}	(483)	(609)
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle	42	47
Dividendes versés par Carrefour SA ⁹	(600)	(405)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(26)	(76)
Variation des actions propres et autres instruments ⁸	(222)	(118)
Variation des actifs financiers courants ¹⁰	358	69
Émission d'emprunts obligataires ¹⁰	1 459	1 425
Remboursement d'emprunts obligataires ¹⁰	(1 271)	(1 053)
Intérêts financiers nets versés	(314)	(184)
Autres variations de l'endettement ¹⁰	1 289	(563)
Paiements relatifs aux contrats de location (principal) ¹¹	(1 074)	(1 000)
Intérêts nets versés relatifs aux contrats de location ¹¹	(221)	(209)
Impact des activités abandonnées ¹	(14)	(45)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement - total	(1 076)	(2 719)
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	752	1 192
Incidence des variations de change ¹²	(477)	(353)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	275	838
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 290	5 451
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 564	6 290

(1) En 2023, cette ligne correspondait au classement des flux relatifs aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 quasi-exclusivement liés à la cession de Carrefour Taiwan, effective le 30 juin 2023.

(2) La variation du besoin en fonds de roulement est détaillée en note 5.4.

(3) Le montant des acquisitions comprend les investissements opérationnels réalisés dans les formats de croissance ainsi que dans la digitalisation du Groupe. En 2024, il comprend également ceux relatifs aux conversions de magasins Cora en France. En 2023, il comprenait ceux relatifs aux conversions de magasins Grupo BIG au Brésil.

(4) Ce montant correspond principalement à l'acquisition des enseignes Cora et Match et de la centrale d'achat Provera en France, ainsi qu'aux achats de certains magasins sous enseigne Casino / Intermarché (France) ou Supercor (Espagne) et de magasins détenus par le franchisé Alma (Belgique), cf. note 2.1.1.

(5) En 2023, cette ligne correspondait à la cession de Carrefour Taiwan pour un montant de 1,0 milliard d'euros.

(6) Cette ligne correspond principalement à la cession de magasins non rentables au Brésil (cf. note 2.1.2) et aux opérations de sale & lease back en France, Espagne et Brésil (cf. note 2.1.3). Au 31 décembre 2023, ce poste correspondait essentiellement aux opérations de sale & lease back au Brésil et en Espagne ainsi qu'à la cession de murs et de fonds de commerce de magasins à des franchisés en France.

(7) En 2023, le capital de Carrefour SA a été augmenté de 75 millions d'euros suite à la mise en œuvre de « Carrefour Invest ».

(8) Ces lignes correspondent au programme de rachat d'actions de 700 millions d'euros mis en œuvre en 2024, réparti en trois mandats de rachat pour un total de 335 millions d'euros, d'une part, et au rachat d'actions effectué auprès de Galfa à hauteur de 365 millions d'euros, d'autres part (voir note 2.4). Sur décisions du Conseil d'Administration, 483 millions d'euros d'actions (y compris frais associés) ont été annulés le 24 avril 2024 et le 3 juin 2024. Les actions relatives au programme 2024, restant auto-détenues au 31 décembre 2024, sont présentées dans la ligne variation des actions propres et autres instruments.

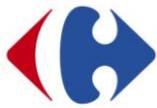
Au 31 décembre 2023, ces lignes correspondaient au programme de rachat d'actions de 800 millions d'euros mis en œuvre en 2023 en quatre mandats de 200 millions d'euros chacun. Sur décisions du Conseil d'Administration, 682 millions d'euros d'actions (y compris frais associés)



Tableau des flux de trésorerie consolidés

ont été annulées le 28 juillet 2023 et le 25 octobre 2023. Les actions relatives au programme 2023, restant auto-détenues au 31 décembre 2023, étaient présentées dans la ligne variation des actions propres et autres instruments.

- (9) Le dividende voté lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2024 a été versé le 30 mai 2024 intégralement en numéraire pour 600 millions d'euros (cf. note 2.3). En 2023, le dividende avait été versé le 8 juin 2023 intégralement en numéraire pour 405 millions d'euros.
- (10) Le détail des éléments constitutifs de la dette financière est présenté en note 13.2. Les variations des passifs issus des activités de financement sont détaillées en note 13.4. En 2023, la variation des actifs financiers courants reflétait principalement la réduction du prix ferme de Grupo BIG reçue à hauteur de 900 millions de réals brésiliens, soit 145 millions d'euros environ, partiellement compensée par l'achat en Argentine de placements indexés sur le dollar et l'inflation. Ces placements argentins sont pratiquement tous arrivés à leur terme en 2024, tout comme le déboucement du swap de change qui couvrait l'emprunt obligataire convertible non dilutif en actions, d'un montant de 500 millions de dollars, remboursé en mars 2024.
- (11) Conformément à la norme IFRS 16, les paiements relatifs aux contrats de location et les intérêts associés sont présentés dans les flux de financement.
- (12) Les variations de change enregistrées en 2024 concernent principalement la dévaluation significative du réal brésilien intervenue au cours de l'exercice, et dans une moindre mesure celle du peso argentin. En 2023, elles concernaient essentiellement la dévaluation majeure du peso argentin.



Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du Groupe				Total Part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital social ¹	Écarts de conversion ²	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers ³	Autres réserves et résultats			
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 855	(1 670)	78	10 881	11 144	2 042	13 186
Résultat net total 2023	-	-	-	1 659	1 659	(17)	1 642
Autres éléments du résultat global, après impôt ³	-	(48)	(120)	(28)	(196)	49	(147)
Résultat global total 2023	-	(48)	(120)	1 631	1 463	32	1 495
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	52	52	1	53
Actions propres (net d'impôt) ⁵	-	-	-	(118)	(118)	-	(118)
Dividendes au titre de l'exercice 2022 ⁴	-	-	-	(405)	(405)	(70)	(475)
Variation de capital et primes ^{5 6}	(83)	-	-	(524)	(607)	8	(599)
Effet des variations de périmètre et autres mouvements ⁷	-	(1)	-	11	10	(165)	(155)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	1 772	(1 719)	(42)	11 528	11 539	1 848	13 387
Résultat net total 2024	-	-	-	723	723	66	790
Autres éléments du résultat global, après impôt ³	-	(79)	(125)	13	(191)	(257)	(447)
Résultat global total 2024	-	(79)	(125)	737	533	(191)	342
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	38	38	0	38
Actions propres (net d'impôt) ⁵	-	-	-	(220)	(220)	-	(220)
Dividendes au titre de l'exercice 2023 ⁴	-	-	-	(600)	(600)	(45)	(645)
Variation de capital et primes ⁵	(77)	-	-	(404)	(481)	-	(481)
Effet des variations de périmètre et autres mouvements ⁷	-	0	-	11	11	52	63
Capitaux propres au 31 décembre 2024	1 695	(1 798)	(166)	11 089	10 820	1 665	12 484

- (1) Le capital social est composé de 677 969 188 actions ordinaires au 31 décembre 2024 (cf. note 12.2.1).
- (2) Ce poste comprend le retraitement des réserves de Carrefour Argentine au titre de l'hyperinflation, conformément à nos principes comptables (cf. note 3.1 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères).
En 2024, pour la part du Groupe, les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation significative du réal brésilien par rapport au 31 décembre 2023 partiellement compensée par le produit argentin lié au retraitement d'hyperinflation.
En 2023, pour la part du Groupe, les écarts de conversion reflétaient essentiellement la dépréciation majeure du peso argentin ainsi que le reversement des écarts de conversion créditeurs comptabilisés par Carrefour Taiwan suite à sa cession au 30 juin 2023, partiellement compensés par la légère appréciation du réal brésilien et du zloty polonais par rapport au 31 décembre 2022.
- (3) Ce poste est constitué de :
- la réserve de couverture (partie efficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie) ;
- la réserve de juste valeur des actifs financiers (variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) ;
- la variation de change sur les prêts intragroupe qualifiés d'investissements nets réalisés à l'étranger, après couverture.
- (4) Le dividende distribué par Carrefour SA au titre de 2023, d'un montant total de 600 millions d'euros, a été versé intégralement en numéraire.
Le dividende distribué par Carrefour SA au titre de 2022, d'un montant total de 405 millions d'euros, avait été versé intégralement en numéraire.
Les dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle concernent principalement les filiales espagnoles et brésiliennes pour un montant de 45 millions d'euros en 2024 et de 70 millions d'euros en 2023.
- (5) Le programme de rachat d'actions de 700 millions d'euros, autorisé par les Assemblées Générales des actionnaires des 26 mai 2023 et 24 mai 2024, a été finalisé, représentant un nombre total de 47 651 459 actions. Le capital social de Carrefour SA a été réduit par voie d'annulation de 30 821 628 actions dont 16 844 310 actions le 24 avril 2024 et 13 977 318 actions le 3 juin 2024, représentant 481 millions d'euros (cf. note 2.4). A l'issue de ces annulations d'actions, le nombre d'actions auto-détenues s'élevait à 32 195 690 actions, représentant environ 4,7% du capital social au 31 décembre 2024.
En 2023, un programme de rachat d'actions de 800 millions d'euros avait été mené en quatre mandats de 200 millions d'euros chacun, représentant un nombre total de 46 197 844 actions. Le capital social de Carrefour SA avait ensuite été réduit par voie d'annulation de 38 080 380 actions. A l'issue de ces annulations d'actions, le nombre d'actions auto-détenues s'élevait à 17 609 525 actions, représentant environ 2,5% du capital social au 31 décembre 2023.
- (6) Le Groupe avait lancé le 1er mars 2023 « Carrefour Invest », une offre internationale d'actionariat réservée à ses salariés. Cette opération s'était conclue par une augmentation de capital de 75 millions d'euros (4 713 735 nouvelles actions ordinaires) de la société Carrefour SA (cf. note 2.6 des comptes consolidés au 31 décembre 2023).
- (7) En 2024, l'effet des variations de périmètre et autres mouvements correspond essentiellement aux augmentations de capital souscrites par les minoritaires d'Unlimitail (Publicis) et de Carrefour Banque (BNP Paribas Personal Finance).
En 2023, l'effet des variations de périmètre et autres mouvements correspondait essentiellement à la cession de Carrefour Taiwan et à la création de la société Ville et Commerces en France en partenariat avec Nexity (cf. note 2.1.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2023).



Sommaire des notes annexes

NOTE 1 : BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	- 10 -
NOTE 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	- 15 -
NOTE 3 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	- 23 -
NOTE 4 : INFORMATION SECTORIELLE	- 27 -
NOTE 5 : DONNÉES OPÉRATIONNELLES	- 29 -
NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT ..	- 42 -
NOTE 7 : CONTRATS DE LOCATION	- 52 -
NOTE 8 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	- 56 -
NOTE 9 : IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	- 60 -
NOTE 10 : PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	- 63 -
NOTE 11 : EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL	- 66 -
NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	- 79 -
NOTE 13 : ACTIFS, PASSIFS ET RÉSULTAT FINANCIERS	- 84 -
NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN	- 103 -
NOTE 15 : ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	- 104 -
NOTE 16 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	- 105 -
NOTE 17 : LISTE DES SOCIÉTÉS COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	- 106 -



NOTE 1 : BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 février 2025. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Carrefour SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France (93, avenue de Paris, 91300 Massy).

Carrefour est l'un des leaders mondiaux du commerce alimentaire (magasins et e-commerce), implanté dans plus de 40 pays, fort d'un modèle omnicanal. Le Groupe opère en direct dans 8 pays, dont 6 en Europe (France, Espagne, Italie, Belgique, Pologne et Roumanie) et 2 en Amérique latine (Brésil et Argentine), avec un parc composé de magasins intégrés, en location-gérance et franchisés sous différents formats (hypermarchés, supermarchés, magasins de proximité, clubs, *cash & carry* et *soft discount*). Dans les autres zones géographiques (notamment Moyen-Orient, Afrique et Asie), le Groupe a des partenaires locaux qui gèrent et développent un parc de magasins sous enseigne Carrefour. Le Groupe offre aussi des services financiers à ses clients en France, en Espagne, en Belgique, au Brésil et en Argentine (crédit à la consommation et assurances).

Les états financiers consolidés de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2024 reflètent la situation financière et le résultat de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « Carrefour » ou « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises). Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2024 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2023 établi selon le même référentiel.

Les textes adoptés par l'Union Européenne sont publiés au *Journal officiel de l'Union Européenne* et peuvent être consultés sur EUR-Lex.

Au 31 décembre 2024, les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*).

1.2 Évolution du référentiel comptable

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2023 à l'exception d'amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 et qui sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 - *Présentation des états financiers* : *Classification des passifs en courant ou non courant ; passifs non courants assortis de clauses restrictives* ;
- Amendements à IFRS 16 - *Contrats de location* : *Obligation locative découlant d'une cession-bail* ;
- Amendements à IAS 7 - *Tableau des flux de trésorerie* et à IFRS 7 - *Instruments financiers* : *informations à fournir* : *Accords de financement de fournisseurs*.

L'application de ces textes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Les amendements à IAS 7 / IFRS 7 ont donné lieu à la fourniture d'informations complémentaires dans la note 5.4.4.



Texte adopté par l'Union Européenne mais non encore applicable

Normes, amendements et interprétations	Date d'application
Amendements à IAS 21 – <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité</i>	1 ^{er} janvier 2025

L'analyse des incidences de l'application des amendements à la norme IAS 21 est en cours.

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Normes, amendements et interprétations	Date d'application ⁽¹⁾
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – <i>Classification et évaluation des instruments financiers ; Contrats d'achat d'électricité renouvelable</i>	1 ^{er} janvier 2026
IFRS 18 – <i>Présentation des états financiers et informations à fournir</i>	1 ^{er} janvier 2027
IFRS 19 – <i>Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir</i>	1 ^{er} janvier 2027

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne.

L'analyse des incidences de la norme IFRS 18 (publiée par l'IASB le 9 avril 2024) et des amendements à IFRS 9 et IFRS 7 (publiés par l'IASB les 30 mai et 18 décembre 2024) n'a pas encore été réalisée.

La norme IFRS 19 n'est pas applicable pour le Groupe.

1.3 Autres évolutions réglementaires

1.3.1 Réforme fiscale internationale Pilier 2

La France a transposé la réforme fiscale internationale Pilier 2 dans son droit national. Carrefour SA étant une société de droit français, la réforme est applicable à l'ensemble des juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté selon les règles de Pilier 2 depuis le 1^{er} janvier 2024. L'incidence globale est non significative aux bornes du Groupe compte tenu du niveau des taux d'imposition dans les juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté.

1.3.2 Acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail en France

Concernant l'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail en France, consécutivement aux trois arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 (écartant les dispositions françaises en matière de congés payés et d'arrêt de travail, et confirmant le principe de primauté du droit de l'Union Européenne sur le droit national), une provision avait été comptabilisée au 31 décembre 2023 en considérant 3 ans de rétroactivité, avec pour contrepartie le résultat non courant au titre des années antérieures (2019 à 2022), et le résultat opérationnel courant au titre de la part relative à l'exercice 2023 (cf. note 1.3.3 des comptes consolidés au 31 décembre 2023).

Depuis le 30 juin 2024, suite à la mise en conformité du Code du travail français devenue effective avec l'article 37 de la loi DDADUE (entrée en vigueur le 24 avril 2024), le Groupe a mis à jour la provision au titre des exercices précédents avec l'aide de ses conseils.

1.4 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états



financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités.

Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales (cf. note 5.2.1) ;
- les durées d'utilité des actifs opérationnels (cf. note 6) ;
- la détermination des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations autres que les *goodwill* (cf. note 6.3) ;
- l'évaluation des valeurs recouvrables des *goodwill* et autres immobilisations incorporelles, ainsi que des immobilisations corporelles (cf. note 6.3) ;
- l'évaluation des droits d'utilisation de l'actif et engagements locatifs retenus dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* (cf. note 7) ;
- la détermination des dépréciations des prêts octroyés par les sociétés financières (cf. notes 5.5.1 et 13.7.4.2) ainsi que des provisions pour risque de crédit sur les engagements de prêts (cf. note 10.1) ;
- l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 3.1) ;
- la reconnaissance des actifs d'impôts différés et de certains crédits d'impôt (cf. note 9) et l'évaluation des positions fiscales incertaines dans le cadre de l'application de l'interprétation IFRIC 23 ;
- l'évaluation des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (cf. note 10) ;
- les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (cf. note 11.1) ;
- la détermination du niveau de contrôle ou d'influence exercé par le Groupe sur ses participations (cf. notes 3 et 8).

1.5 Saisonnalité de l'activité

A l'instar des autres groupes de grande distribution, Carrefour exerce une activité dont le volume varie de manière sensible au cours de l'année, ce qui peut rendre les comptes consolidés du premier et du deuxième semestre difficilement comparables. Les effets de cette saisonnalité sont particulièrement marqués au niveau du résultat opérationnel courant et de la génération de flux de trésorerie.

Le chiffre d'affaires du Groupe connaît une saisonnalité, caractérisée par un second semestre plus fort que le premier, notamment en raison d'une activité plus soutenue au mois de décembre. L'essentiel des charges opérationnelles (frais de personnel, amortissements, ...) étant en revanche réparti plus linéairement sur l'année, le résultat opérationnel courant du Groupe est historiquement plus faible au premier semestre qu'au second.

Les flux de trésorerie générés par le Groupe sont également affectés de manière significative par cette saisonnalité : la variation du besoin en fonds de roulement constatée au premier semestre est structurellement fortement négative du fait des importants règlements fournisseurs réalisés en début d'année civile au titre des achats effectués pour servir la forte demande du mois de décembre de l'année précédente.

1.6 Conflit en Ukraine

Le Groupe n'exerce pas d'activités en Ukraine, en Russie, ni en Biélorussie. Il n'y détient aucun actif, aucune participation dans des entités, et n'est bénéficiaire d'aucun contrat de franchise. De plus, l'exposition du Groupe aux produits de ces pays n'est pas jugée significative. Le Groupe n'est pas affecté de manière significative par les restrictions et les sanctions commerciales imposées par certains États à la Russie.



Le Groupe suit de près l'évolution de ce conflit et ses conséquences macroéconomiques et potentiellement opérationnelles, notamment dans ses pays intégrés limitrophes de l'Ukraine (Pologne et Roumanie).

1.7 Changement climatique

Les incidences éventuelles du changement climatique sont prises en compte via le plan stratégique du Groupe et sa gestion des risques. Lors de la préparation de ces états financiers consolidés, le Groupe a notamment pris en compte ces incidences lors de la revue des durées d'utilité des immobilisations corporelles (cf. note 6.2) et la réalisation des tests de dépréciation des *goodwill* (cf. note 6.3).

En ligne avec les objectifs définis en 2015 par l'Accord de Paris sur le climat de la COP21, Carrefour a rehaussé en 2021 son ambition pour limiter le réchauffement climatique, se fixant comme objectif de contribuer à la neutralité carbone via ses magasins en 2040 (scopes 1 et 2) et dès 2030 via ses activités de e-commerce.

Carrefour s'est engagé à réduire ses émissions de CO₂ sur les scopes 1 et 2 de 30% en 2025, 50% en 2030 et de 70% en 2040 (par rapport à 2019). Ces objectifs définis pour les magasins intégrés (scopes 1 et 2) sont alignés avec une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre (« GES ») en dessous de 1,5°C. Il est à noter qu'en prenant en compte les émissions de GES directes et indirectes sur la totalité des scopes 1, 2 et 3, les objectifs du Groupe sont alignés avec une trajectoire bien en dessous de 2°C et approuvés par l'initiative *Science Based Target*.

Pour ce faire, le Groupe cherche à réduire au maximum les émissions de CO₂ de ses activités à la source à travers trois actions :

- l'utilisation de 100% d'électricité renouvelable en 2030 en donnant priorité à la production sur site pour l'autoconsommation ou à l'injection, puis au recours à des contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable long terme (*Power Purchase Agreements*) :
 - Dans le cadre de son objectif Carrefour 2026 d'une production de près d'un TWh d'électricité verte par an dès 2027 sur toutes ses géographies, Carrefour a accéléré l'installation sur site d'éléments de production d'électricité verte raccordée aux magasins. En 2024, la France a ainsi signé un partenariat d'envergure avec GreenYellow afin d'installer des ombrières photovoltaïques sur 350 sites, l'Espagne a continué le déploiement de panneaux solaires dans ses magasins, et les autres pays du Groupe ont contractualisé l'installation future de près de 80 centrales photovoltaïques. Au 31 décembre 2024, 161 magasins sont d'ores et déjà équipés de centrales photovoltaïques en Espagne, 16 en France, 13 en Pologne, 11 au Brésil, 7 en Belgique et 3 en Italie.
 - En 2023, le Groupe avait signé 4 *Power Purchase Agreements* physiques (portant sur des parcs éoliens et photovoltaïques) en France qui ont produit en 2024 environ 100 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 29 hypermarchés. Le Groupe a poursuivi cette dynamique en 2024 avec la signature de 5 nouveaux *Power Purchase Agreements* dont 3 physiques (2 en France et 1 en Argentine) et 2 virtuels (1 en Espagne et 1 en Italie) qui démarreront entre 2025 et 2026. Au total, le Groupe a contractualisé au travers de ces 9 *Power Purchase Agreements* une production cumulée renouvelable de près de 480 GWh par an. Le Groupe continuera le déploiement de ces contrats d'énergie verte dans l'ensemble de ses géographies.
- la réduction des consommations d'énergie de 27,5% d'ici 2030 (par rapport à 2019). Les investissements consentis (sous forme de dépenses d'exploitation et d'investissement) permettront de réduire la consommation énergétique de 20% à horizon 2026 au niveau du Groupe. La France a atteint l'objectif de réduction de 20% dès 2023. Le Groupe vise à gagner en efficacité énergétique via 6 actions et technologies prioritaires recommandées dans ses magasins : rénovation des systèmes de production de froid commercial, installation de portes fermées sur les meubles de froid positif, usage de variateurs électroniques de vitesse, utilisation de compteurs divisionnaires, éclairage LED basse consommation et gestion technique des bâtiments (dont le pilotage de la climatisation, de la ventilation et du chauffage).



- la réduction des émissions liées à l'utilisation de fluides réfrigérants. Le Groupe s'est engagé à remplacer les équipements froid par des installations fonctionnant au fluide naturel (CO₂), beaucoup moins émissif, d'ici 2032 en Europe et 2040 dans les autres géographies. Chaque pays a constitué sa feuille de route du renouvellement de son parc : à fin 2024, sa mise en œuvre est en ligne avec les objectifs fixés pour 2032 en Europe.

1.8 Bases d'évaluation

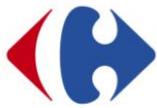
Les états financiers consolidés sont établis sur la base du coût historique, à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur (cf. note 13) ;
- des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, évalués à la juste valeur (cf. note 3.1) ;
- des actifs acquis par voie d'échange, évalués à la juste valeur quand l'opération d'échange revêt une substance commerciale et qu'il est possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des actifs reçus ou de ceux cédés (cf. notes 6.2 et 6.4) ;
- des actifs non courants détenus en vue de leur vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais liés à la vente.

La notion de juste valeur s'entend comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Conformément à la hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*, il existe trois niveaux de juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée par des modèles utilisant des données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi les dispositions de la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ; la période comparative présentée inclut également l'ajustement lié à l'inflation.



NOTE 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Principales variations de périmètre

2.1.1 Principales acquisitions finalisées en 2024

Enseignes Cora et Match ainsi que la centrale d'achat Provera (France)

Carrefour a annoncé le 12 juillet 2023 la conclusion d'un accord avec le groupe Louis Delhaize en vue de l'acquisition des enseignes Cora et Match et de la centrale d'achat Provera en France. Ces deux enseignes opèrent respectivement 60 hypermarchés et 115 supermarchés et emploient près de 24 000 personnes. Cette acquisition permet au Groupe de réaffirmer son *leadership* dans la distribution alimentaire en France, avec une très forte complémentarité géographique des magasins, notamment dans les régions Grand Est et Nord.

La transaction s'est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,05 milliard d'euros. Elle intègre le rachat des murs de 55 hypermarchés et 77 supermarchés.

Le 6 juin 2024, l'autorité de la concurrence française a décidé d'accorder à Carrefour une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations permettant l'acquisition des enseignes Cora et Match, sans attendre le terme de son analyse concurrentielle, qui devrait être finalisée d'ici la fin du premier trimestre 2025. Suivant cette dérogation, le *closing* de l'acquisition est intervenu le 1^{er} juillet 2024. Le Groupe a acquis via le rachat des titres des deux sociétés mères (Delparef et Provera) détenant intégralement les enseignes Cora et Match en France.

Le paiement des titres a été effectué intégralement en numéraire le 1^{er} juillet 2024 pour un montant provisoire de 1 180 millions d'euros.

Le bilan d'ouverture préliminaire des enseignes Cora et Match au 1^{er} juillet 2024, intégré dans les comptes consolidés du Groupe, est le suivant :

ACTIF			PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
<i>(en millions d'euros)</i>	Référence	Bilan d'ouverture préliminaire (Juste Valeur)	<i>(en millions d'euros)</i>	Référence	Bilan d'ouverture préliminaire (Juste Valeur)
<i>Goodwill</i>	(a)	232	Capitaux propres		1 180
Autres immobilisations incorporelles	(b)	78	Dettes financières - Part à plus d'un an	(h)	7
Immobilisations corporelles	(c)	1 249	Engagements locatifs - Part à plus d'un an	(d)	127
Droits d'utilisation de l'actif	(d)	160	Provisions	(f)	123
Autres actifs financiers non courants	(h)	4	Impôts différés passifs	(e)	200
Impôts différés actifs	(e)	0			
Actifs non courants		1 723	Passifs non courants		456
Stocks	(h)	390	Dettes financières - Part à moins d'un an	(h)	0
Créances commerciales	(h)	207	Engagements locatifs - Part à moins d'un an	(d)	30
Créances fiscales	(h)	70	Fournisseurs et autres créditeurs	(h)	557
Autres actifs courants	(h)	43	Dettes fiscales - Part à moins d'un an	(g)	175
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(h)	154	Autres passifs courants	(h)	188
Actifs courants		864	Passifs courants		951
TOTAL ACTIF		2 588	TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		2 588



Les flux de la période (c'est-à-dire les opérations des enseignes Cora et Match ainsi que de la centrale d'achat Provera de juillet à décembre 2024) sont intégrés dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2024. Entre juillet et décembre 2024, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du périmètre acquis s'élèvent à 2 530 millions d'euros et 10 millions d'euros respectivement.

L'exercice d'allocation des actifs et passifs à la juste valeur tel que requis par la norme IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises* a été mis en œuvre et a conduit à reconnaître un *goodwill* (a) provisoire de 232 millions d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Cet exercice d'allocation demeure préliminaire et sera poursuivi au cours du premier semestre 2025. De ce fait, la poursuite de cet exercice d'allocation pourrait conduire à des ajustements de juste valeur différents au 30 juin 2025 par rapport à ceux intégrés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024, le bilan d'ouverture préliminaire est par ailleurs composé des éléments suivants :

- (b) Reconnaissance et valorisation de la marque acquise Match et du caractère indéfini de sa durée d'utilisation. La juste valeur du droit d'usage de la marque Cora est considérée comme non significative et n'est pas comptabilisée.
- (c) Évaluation à la juste valeur des terrains et des murs des magasins détenus en propre (déterminée par des experts indépendants via une méthode de valorisation par capitalisation) ainsi que des autres immobilisations corporelles.
- (d) Estimation des droits d'utilisation de l'actif et des engagements locatifs afférents des magasins loués en tenant compte de la durée raisonnablement certaine des contrats de location en application des règles définies par le Groupe (cf. note 7 pour plus de détails).
- (e) Évaluation des impôts différés relatifs aux ajustements des actifs et des passifs à la juste valeur correspondant essentiellement aux réévaluations des immobilisations corporelles et incorporelles, et dans une moindre mesure à celle des provisions.
- (f) Rehaussement des provisions (notamment pour risques sociaux) à l'issue des analyses menées sur les contentieux et passifs éventuels (comptabilisés en application de la norme IFRS 3) par Carrefour et ses conseils au cours du second semestre 2024. Ce poste comprend de plus les provisions pour engagements vis-à-vis du personnel (comptabilisés en application de la norme IAS 19).
- (g) Enregistrement d'une dette d'impôt supplémentaire correspondant à des plus-values fiscales qui avaient été neutralisées dans le passé car réalisées au sein du groupe d'intégration fiscale Delparef. L'acquisition par Carrefour de la holding de Cora et Match (Delparef) conduit en effet à la fin du groupe d'intégration fiscale Delparef.
- (h) Maintien de la valeur nette comptable des autres actifs et autres passifs (y compris stocks, créances commerciales et créances fiscales, trésorerie et équivalents de trésorerie, autres actifs courants et autres actifs financiers non courants, dettes financières, dettes fournisseurs et autres passifs courants) ou ajustements de juste valeur non significatifs.



Magasins sous enseigne Casino / Intermarché (France)

Le 25 janvier 2024, le Groupe a annoncé être entré en négociations exclusives avec le groupe Intermarché en vue de l'acquisition, directement auprès d'Intermarché et/ou, par voie de substitution à Intermarché auprès de la société Casino Guichard-Perrachon et de ses filiales, de 31 magasins (le cas échéant avec les stations-services attenantes), générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 millions d'euros environ en 2023.

Conformément à cet accord, le Groupe s'est substitué à Intermarché, le 8 février 2024, pour l'acquisition, directement auprès de Casino Guichard-Perrachon et de ses filiales, de 25 magasins. Les 6 autres magasins devant être achetés directement auprès d'Intermarché.

A ce jour, 27 magasins ont été acquis dont 24 auprès de Casino et 3 directement auprès d'Intermarché pour un prix provisoire de 41 millions d'euros (y compris la reprise des stocks). Sur les 4 opérations restantes, 3 opérations (1 auprès de Casino et 2 auprès d'Intermarché) nécessitent encore la réalisation de conditions suspensives et la dernière (auprès d'Intermarché) ne sera pas mise en œuvre.

Pour mémoire, le 19 mars 2024, l'autorité de la concurrence française avait décidé d'accorder à Carrefour France une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations permettant l'acquisition des magasins Casino, sans attendre le terme de son analyse concurrentielle, qui a été finalement rendue le 13 décembre 2024. Par cette décision, l'autorité a autorisé le rachat de 25 magasins auprès de Casino sous réserve de la cession par Carrefour de 2 points de vente.

De plus, aucun problème de concurrence n'a été identifié par l'Autorité s'agissant de l'acquisition des 3 premiers magasins auprès d'Intermarché ; l'Autorité ne s'est en revanche pas encore prononcée sur les 2 derniers magasins restant à acquérir auprès d'Intermarché.

En application de la norme IFRS 3, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et passifs repris à la date d'acquisition des différents magasins. Sur la base de cette évaluation préliminaire, l'acquisition des 27 premiers magasins, tous loués, s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 40 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ce montant comprend notamment la comptabilisation de droits d'utilisation de l'actif inférieurs aux engagements locatifs associés du fait de la reprise de contrats de location à des conditions défavorables, à savoir des niveaux de loyers supérieurs aux prix de marché.

Magasins sous enseigne Supercor (Espagne)

Le 20 septembre 2023, Carrefour Espagne a conclu un accord avec El Corte Inglés en vue de l'acquisition de 47 supermarchés et magasins de proximité sous enseigne *Supercor*, et qui emploient près de 850 collaborateurs.

L'acquisition a été finalisée le 9 avril 2024 pour un prix de 50 millions d'euros, le nombre de magasins acquis ayant été réduit de 47 à 40. Les magasins, tous loués, ont été intégrés au parc espagnol en 5 vagues entre le 9 avril et le 4 juillet 2024.

En application de la norme IFRS 3, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et passifs repris à leur date d'acquisition respective. Sur la base de cette évaluation préliminaire, l'acquisition des 40 magasins s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 35 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Magasins détenus par le franchisé Alma (Belgique)

Le 1^{er} février 2024, Carrefour Belgique a finalisé l'acquisition du groupe franchisé Alma exploitant 8 magasins Carrefour Market pour un montant de 70 millions d'euros environ. La transaction valorise les actifs acquis nets sur la base d'une valeur d'entreprise de 52 millions d'euros et 18 millions d'euros de trésorerie reprise.

En application de la norme IFRS 3, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation préliminaire, prenant notamment en compte la valorisation des 7 fonds de commerce revendus dans l'intervalle à d'autres franchisés pour 19 millions d'euros, dont 4 dès le mois de février, le dernier étant en cours de cession au 31 décembre 2024, l'acquisition du groupe Alma s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 35 millions d'euros au 31 décembre 2024.



2.1.2 Fermetures de magasins ex-Grupo BIG non rentables (Brésil) décidées en 2023 et en 2024

Suivi des fermetures de magasins ex-Grupo BIG non rentables décidées fin 2023 et cession des murs détenus en propre

En décembre 2023, le Groupe a décidé de fermer 123 magasins en l'absence de rentabilité, lesdits magasins ayant été classés en « actifs détenus en vue de leur vente » sur la base de leur juste valeur nette des frais de cession estimée au 31 décembre 2023 (cf. note 2.1.4 des comptes consolidés au 31 décembre 2023), conduisant à enregistrer dans le résultat non courant 2023 (i) une dépréciation de (540) millions de réals environ (soit (100) millions d'euros environ) de leur valeur et (ii) des autres coûts liés à ces fermetures pour un montant de (310) millions de réals (soit (60) millions d'euros environ).

Ces 123 magasins, acquis en 2022 lors de l'achat de Grupo BIG, se répartissent ainsi :

- les 94 magasins *soft discount* de l'enseigne *Todo Dia* ;
- 16 hypermarchés convertis en Carrefour, et ;
- 13 supermarchés sous enseigne *Bompreço* et *Nacional*.

Les actifs des magasins détenus en propre, représentant environ la moitié du parc, ont été cédés dans leur très grande majorité au cours du premier semestre 2024 à différents acheteurs pour un prix total d'environ 680 millions de réals (soit 117 millions d'euros environ) dont 490 millions de réals (soit environ 84 millions d'euros) ont déjà été encaissés au 31 décembre 2024 (sans compter les 100 millions de réals, soit 15 millions d'euros environ, encaissés au titre de magasins fermés au second semestre 2023).

Les prix de vente étant globalement en ligne avec la juste valeur des actifs retenue au 31 décembre 2023, l'impact sur le résultat non courant 2024 n'est pas matériel.

Fermetures de magasins ex-Grupo BIG non rentables décidées fin 2024 et cession en cours des murs détenus en propre

En décembre 2024, le Groupe a décidé de fermer 64 supermarchés sous enseignes *Bompreço* et *Nacional* (acquis en 2022 lors de l'achat de Grupo BIG) en l'absence de rentabilité (47 supermarchés *Nacional* et 17 supermarchés *Bompreço*). Les murs des onze magasins détenus en propre sont en cours de cession à différents acteurs. De plus, l'exploitation de certains magasins est en cours de cession à d'autres distributeurs alimentaires.

Au 31 décembre 2024, conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs de ces magasins ont été classés en « actifs détenus en vue de leur vente », et ont été évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de la juste valeur nette des frais de cession estimée. Une dépréciation des actifs corporels d'environ (150) millions de réals (soit (26) millions d'euros environ) a été comptabilisée dans le résultat non courant 2024 pour aligner la valeur des actifs aux prix de marché estimés. Par ailleurs, comme l'intégralité des magasins sous enseignes *Bompreço* et *Nacional* ne sera plus exploitée, les deux marques afférentes ont également été dépréciées pour un montant total de (60) millions de réals (soit (10) millions d'euros environ).

Les autres coûts liés à ces fermetures ont été également comptabilisés dans le résultat non courant 2024, en conformité avec nos principes comptables, pour un montant de (220) millions de réals environ (soit (38) millions d'euros environ).

2.1.3 Opérations de *sale and lease back* réalisées en 2024

Opération de *sale and lease back* (France)

Le 26 avril 2024, les murs de 17 supermarchés Carrefour Market ont été cédés au fonds d'investissement londonien Supermarket Income REIT pour des produits de cession nets de frais de 75 millions d'euros environ.

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, 16 de ces actifs sont loués à Carrefour depuis le 26 avril 2024 (date du *closing* de l'opération et de la signature des contrats de location pour une durée de 12 ans dont 10 ans fermes,



avec 2 options de renouvellement à la main de Carrefour). Cette opération a entraîné la comptabilisation d'un résultat non courant de 23 millions d'euros en 2024.

Opération de *sale and lease back* (Espagne)

Le 12 décembre 2024, les murs de 6 hypermarchés espagnols ont été cédés à la foncière Realty Income pour des produits de cession nets de frais de 100 millions d'euros environ.

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, ces actifs sont loués à Carrefour depuis le 12 décembre 2024 (date du *closing* de l'opération et de la signature des contrats de location pour des durées fermes de 10 ans, avec 3 options de renouvellement de 5 ans chacun à la main de Carrefour). Cette opération a entraîné la comptabilisation d'un résultat non courant de 14 millions d'euros en 2024.

Pour mémoire, les murs de 22 autres hypermarchés espagnols ont déjà été cédés puis reloués au même acheteur Realty Income depuis 2020 dans le cadre d'opérations régulières de *sale and lease back*.

Opération de *sale and lease back* (Brésil)

Le 22 octobre 2024, Carrefour Brésil a annoncé la cession des murs de 15 magasins Atacadão au fonds d'investissement immobilier Guardian Real Estate pour des produits de cessions nets de frais de 725 millions de réals, soit 125 millions d'euros environ.

La CADE, l'autorité de la concurrence brésilienne, a approuvé la transaction le 18 décembre 2024.

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, ces actifs sont loués à Carrefour depuis le 18 décembre 2024 (date du *closing* de l'opération et de la signature des contrats de location pour des durées fermes de 13 ans, avec deux options de renouvellement de 5 ans chacun à la main de Carrefour). Cette opération a entraîné la comptabilisation d'un résultat non courant de 19 millions d'euros environ en 2024.

2.1.4 Principales autres opérations réalisées en 2024

Démarrage de la société Unlimitail avec le Groupe Publicis

Le 8 novembre 2022, le groupe Carrefour et Publicis Groupe ont annoncé leur intention de créer une société sur le marché en plein essor du *retail media* en Europe continentale et en Amérique latine. Le 15 juin 2023, cette intention s'est concrétisée avec l'annonce du lancement de la société Unlimitail (détenue à 51% par Carrefour et 49% par Publicis). Cette société est intégrée globalement dans les comptes consolidés depuis cette date.

Unlimitail s'associe avec des distributeurs et des marques, apportant l'expertise et le potentiel de connexion du *retail media* dans ces régions. Unlimitail est basée sur une des technologies les plus avancées de Publicis, « *CitrusAd powered by Epsilon* », avec la connaissance approfondie de Carrefour Links dans le *retail media*.

Les apports à Unlimitail ont été réalisés par les deux actionnaires au cours du premier semestre 2024, Carrefour apportant l'activité de *retail media* logée dans Carrefour Links et Publicis octroyant un droit d'utilisation exclusif de sa technologie ainsi qu'un versement en numéraire de 24 millions d'euros.

Cession de la société Refectory (France)

La participation de Carrefour dans la société Refectory (ex-Dejbox), solution de cantine digitale destinée aux salariés des entreprises, acquise en 2020 à hauteur de 68% des titres puis portée à 86% des titres en 2021 suite à des rachats complémentaires de parts auprès d'actionnaires minoritaires, a été cédée à RMM, société spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, le 30 septembre 2024. La moins-value de cession nette de frais s'est élevée à (24) millions d'euros et a été enregistrée dans le résultat non courant 2024.

Acquisition de la société Ewally (Brésil)

Carrefour Brésil, qui possédait 49% des titres de la société Ewally au Brésil (titres mis en équivalence jusque-là), a acquis 43% de titres supplémentaires en octobre 2024, conduisant à son intégration globale dans les comptes consolidés depuis cette date. Cette prise de contrôle, traitée conformément



aux normes IFRS 3 et IAS 28, s'est traduite par la comptabilisation dans le résultat non courant de l'exercice 2024 d'une charge de (40) millions de réals environ (soit (7) millions d'euros environ).

2.2 Sécurisation des financements long terme du Groupe

Le 27 mars 2024, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire convertible non dilutif en actions d'un montant de 500 millions de dollars, d'une maturité de 6 ans et d'un coupon de 0%. Le 26 avril 2024, le Groupe a également procédé au remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans et d'un coupon de 0,750%.

A contrario, le 10 septembre 2024, le Groupe a procédé au placement d'une nouvelle émission obligataire dite *Sustainability-Linked*, indexée sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) et au gaspillage alimentaire, pour un montant total de 750 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans (échéance octobre 2032) et d'un coupon de 3,625%.

Cette émission obligataire s'intègre dans une stratégie de financement alignée avec les objectifs et ambitions du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : elle a été réalisée dans le cadre du *Framework* de type SLB (*Sustainability-Linked Bond*) de son programme EMTN (*Euro-Medium Term Notes*) publié en juin 2021 et dont la composante RSE a été mise à jour et renforcée en mai 2022.

La maturité moyenne du socle obligataire de Carrefour SA s'établit en conséquence à 3,8 ans à fin décembre 2024, maturité identique à celle de fin décembre 2023.

En événement postérieur à la clôture, le 17 janvier 2025, le Groupe a procédé au placement d'une nouvelle émission obligataire dite *Sustainability-Linked*, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5,5 ans (échéance juin 2030) et d'un coupon de 3,25%. Cette obligation est indexée sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre, le premier portant sur les scopes 1 et 2, et le deuxième sur les achats de biens et de services auprès du scope 3.

Par ailleurs, le 29 novembre 2024, Carrefour a remplacé avec succès ses deux lignes de crédits syndiqués non tirées d'un montant total de 3,9 milliards d'euros arrivant à échéance en juin 2026, par une ligne de crédit d'un montant de 4 milliards d'euros. Comme les précédentes, elle intègre une composante RSE, en particulier deux indicateurs clés de performance sur la décarbonation et le gaspillage alimentaire. Cette nouvelle ligne, financée par un syndicat de 22 banques, arrivera à échéance en novembre 2029, avec deux options d'extension d'un an. Destinée à sécuriser les financements généraux du Groupe, elle n'a pas vocation à être utilisée.

Ces opérations permettent de sécuriser la liquidité du Groupe à court et moyen terme dans un environnement économique incertain, et s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements de Carrefour.

Au 31 décembre 2024, le Groupe est noté BBB perspective stable par Standard & Poor's.

Financements de la filiale brésilienne Atacadão

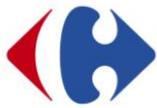
Dans la continuité des opérations des années précédentes, la filiale brésilienne Atacadão a mis en place en 2024 les financements lui permettant de sécuriser ses besoins à moyen et long terme.

a. Emprunts obligataires

Le 8 janvier 2024, la filiale brésilienne Atacadão a procédé à l'émission de *debentures* pour un montant de 1,5 milliard de réals (environ 233 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024) en deux séries :

- Une première série de 650 millions de réals, d'un coupon de CDI+1,2% (*Certificado de Depósito Interbancário*) et d'une maturité de 2 ans ;
- Une deuxième série de 850 millions de réals, d'un coupon de CDI+1,35% et d'une maturité de 3 ans.

Par ailleurs, le 5 février 2024, la filiale brésilienne Atacadão a réalisé une émission de *debentures* simples, non garanties, non convertibles en actions (« CRA ») pour un montant d'un milliard de réals (environ 155 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024) en cinq séries :



- Une première série de 146 millions de réals, d'un coupon de CDI+0,85% et d'une maturité de 3 ans ;
- Une deuxième série de 61 millions de réals, d'un coupon de CDI+0,95% et d'une maturité de 5 ans ;
- Une troisième série de 341 millions de réals, d'un coupon compris entre 109,95% et 110,07% du CDI (après couverture) et d'une maturité de 3 ans ;
- Une quatrième série de 196 millions de réals, d'un coupon de 110,10% du CDI (après couverture) et d'une maturité de 5 ans ;
- Une cinquième série de 256 millions de réals, d'un coupon compris entre 110,80% et 111,20% du CDI (après couverture) et d'une maturité de 7 ans.

A contrario, le 18 juin 2024, Atacadão a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire de type *debentures* pour un montant de 350 millions de réals (environ 54 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024), d'une maturité de 5 ans et d'un coupon de CDI+0,55%.

Enfin, le 12 décembre 2024, Atacadão a procédé à l'émission de *debentures* pour un montant de 1,5 milliard de réals (environ 233 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024), d'un coupon de CDI+0,6% et d'une maturité de 3 ans.

b. Emprunts bancaires liés à la loi brésilienne 4131/1962

Deux emprunts bancaires, arrivés à échéance le 16 septembre 2024, ont été remboursés pour un montant de 1 410 millions de réals (environ 219 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024).

Le 19 décembre 2024, des financements bancaires en devise USD, immédiatement swappés en BRL, ont été exécutés pour un montant total de 1 500 millions de réals (environ 233 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024) et de maturités allant de 12 à 24 mois, en remplacement de trois autres financements bancaires arrivés à échéance le 19 décembre 2024 pour un montant de 779 millions de réals (environ 121 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024).

c. Financements inter-compagnie

Pour mémoire, en 2022 et 2023, avaient été exécutés deux financements inter-compagnie entre les sociétés Carrefour Finance et Atacadão :

- Le 25 mai 2022, un premier RCF (*Revolving Credit Facility*) d'un montant de 1,9 milliard de réals, d'un taux d'intérêt annuel de 14,25% et d'une maturité de 3 ans ;
- Le 2 mai 2023, un second RCF de 6,3 milliards de réals, d'un taux d'intérêt annuel de 14,95% et d'une maturité de 3 ans (tirés à hauteur de 2,3 milliards de réals au cours du premier semestre 2023 et les 4 milliards de réals restants en juillet 2023, en remplacement d'un RCF du même montant arrivant à échéance).

Au cours du premier semestre 2024, les taux d'intérêt annuel de ces deux RCF ont été réduits à 10,25% pour le premier et 11,10% pour le second. Ces taux seront révisés en 2025.

Ces financements intragroupe RCF, d'un montant total de 8,2 milliards de réals au 31 décembre 2024, sont qualifiés d'investissements nets dans une activité à l'étranger (*Net Investment*), et font ainsi l'objet d'une revalorisation par capitaux propres. Ils sont couverts à hauteur de 5,7 milliards de réals par des dérivés qualifiés en *Net Investment Hedge*.

2.3 Paiement du dividende 2023 en numéraire

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 24 mai 2024, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2023 à 0,87 euro par action, à verser intégralement en numéraire.

Le 30 mai 2024 a eu lieu le versement du dividende global pour un montant de 600 millions d'euros.



2.4 Programme de rachat d'actions

Dans le cadre de sa politique d'allocation de capital, le Groupe a confié à des prestataires de service d'investissement des mandats de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 700 millions d'euros au titre de l'exercice 2024, tel qu'autorisé par les Assemblées Générales des actionnaires des 26 mai 2023 et 24 mai 2024. L'objectif de ces rachats est la conservation des actions ainsi rachetées en vue de leur annulation future.

Un premier mandat de rachat d'actions a débuté le 4 mars 2024 et s'est achevé le 19 mars 2024 : 4 041 471 actions ont ainsi été acquises au prix unitaire moyen de 15,68 euros par action pour un montant total de 63 millions d'euros.

Le 26 mars 2024, un accord a été conclu avec Galfa portant sur le rachat de 25 000 000 actions, représentant 3,5% du capital social de Carrefour SA. Ces actions ont été acquises au prix unitaire moyen de 14,60 euros par action pour un montant total de 365 millions d'euros (sans compter les 22 millions d'euros de dividendes à verser au titre de l'exercice 2023). Les actions ont été mises sous séquestre jusqu'au paiement dudit dividende. Le transfert de propriété a eu lieu le 3 juin 2024.

Par ailleurs, le 24 avril 2024, le Conseil d'Administration, sur la base de l'autorisation octroyée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 26 mai 2023, a décidé de réduire le capital social de Carrefour SA par voie d'annulation de 16 844 310 actions auto-détenues, représentant environ 2,4% du capital social. Cette annulation est intervenue le jour même.

De plus, le 3 juin 2024, le Conseil d'Administration, sur la base de l'autorisation octroyée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 24 mai 2024, a décidé de réduire le capital social de Carrefour SA par voie d'annulation de 13 977 318 actions auto-détenues, représentant environ 2% du capital social. Cette annulation est intervenue le jour même.

A l'issue de ces annulations d'actions, le nombre d'actions composant le capital social de Carrefour SA s'élevait à 677 969 188 actions et le nombre d'actions auto-détenues, en conséquence, à 13 417 968 actions, représentant environ 2% du capital social.

Un second mandat de rachat d'actions a débuté le 18 juin 2024 et s'est achevé le 16 septembre 2024 : 9 477 732 actions ont ainsi été acquises au prix unitaire moyen de 14,24 euros par action pour un montant total de 135 millions d'euros.

Un troisième mandat de rachat d'actions a débuté le 18 septembre 2024 et s'est achevé le 3 décembre 2024 : 9 132 256 actions ont ainsi été acquises au prix unitaire moyen de 14,95 euros par action pour un montant total de 137 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions composant le capital social de Carrefour SA s'élève à 677 969 188 actions et le nombre total d'actions auto-détenues, en conséquence, à 32 195 690 actions, représentant 4,7% du capital social (cf. note 12.2).



NOTE 3 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principes comptables

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers des filiales à compter de leur date d'acquisition (date à laquelle le contrôle est obtenu), et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises comptabilisées par mise en équivalence.

(i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée directement ou indirectement par le Groupe. Le contrôle existe sur une entité lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. Pour déterminer si une situation de contrôle existe, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer son contrôle sur l'entité en question, comme les droits découlant d'accords contractuels ou les droits de vote potentiels détenus par le Groupe si ces derniers sont substantiels.

En ce qui concerne les filiales acquises en cours d'exercice, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les filiales sont éliminés. Lorsqu'une filiale réalise une transaction avec une entreprise associée ou une co-entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

(ii) Entreprises associées et co-entreprises

Sont comptabilisées par mise en équivalence les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) et les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et répondant à la définition d'une co-entreprise, selon les principes exposés dans la note 8 « Titres mis en équivalence ».

L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

(iii) Autres participations

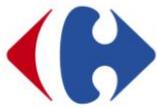
Lorsque le Groupe n'exerce pas de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont il détient les titres, ceux-ci sont comptabilisés conformément aux dispositions applicables soit aux actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (sur option irrévocable à la comptabilisation initiale – choix généralement retenu par le Groupe), soit aux actifs financiers à la juste valeur par résultat net, et présentés en « Autres actifs financiers non courants ». La méthode d'évaluation et de dépréciation est exposée dans la note 13 « Actifs, passifs et résultat financiers ».

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où l'ensemble des activités et des actifs acquis répond à la définition d'une entreprise et où le Groupe en obtient le contrôle, sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition.

À compter du 1^{er} janvier 2020, pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit comporter au moins un *input* et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des *outputs*. Le Groupe a la possibilité d'appliquer un « test de concentration » qui permet d'évaluer de manière simplifiée si un ensemble d'activités et d'actifs acquis n'est pas une entreprise. Le test de concentration optionnel est satisfait si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts acquis est concentrée dans un seul actif identifiable ou un groupe d'actifs identifiables similaires.

Si un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actifs isolés.



Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*.

- À la date d'acquisition, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs acquis et des passifs repris.
- Le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Ce *goodwill* est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière et fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau du secteur opérationnel auquel l'entité est affectée selon les modalités décrites en note 6.3. Tout profit au titre d'une acquisition à des conditions avantageuses (*goodwill* négatif) est immédiatement comptabilisé en résultat.
- Pour chaque regroupement impliquant une prise de participation inférieure à 100%, la fraction d'intérêts non acquise (intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée à la date d'acquisition :
 - soit à sa juste valeur : un *goodwill* est alors comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du « *goodwill* complet ») ;
 - soit à hauteur de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise : ce qui conduit à ne reconnaître que le *goodwill* attribuable au Groupe (méthode dite du « *goodwill* partiel »).

Ce choix est déterminé transaction par transaction.

- Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard 12 mois après la date d'acquisition. Tout ajustement de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris et du prix d'acquisition au cours de la période d'évaluation est comptabilisé en contrepartie du *goodwill* dans la mesure où il résulte de faits et circonstances existants à la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois ou si l'ajustement ne résulte pas de faits ou circonstances existants à la date d'acquisition, tout ajustement est enregistré directement en résultat.
- En cas d'acquisition par étapes, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités.
- Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a opté pour l'option d'IFRS 1 – *Première adoption des normes internationales d'information financière* prévoyant le maintien des traitements appliqués aux regroupements d'entreprises sous les référentiels comptables précédents.

Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée directement en capitaux propres en application de la norme IFRS 10 – *États financiers consolidés*. Elle est par ailleurs présentée en activités de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Le Groupe présente ses états financiers en euros.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la devise dans laquelle elle réalise l'essentiel des flux liés à son activité. Pour le Groupe, la monnaie fonctionnelle d'une entité correspond à la monnaie du pays dans lequel elle se trouve.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen pondéré de la période ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ; ils participent ultérieurement, le cas échéant, au calcul du résultat de cession de la ou des société(s) concernée(s) ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen pondéré de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent.



L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation selon la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* depuis 2018. En application de cette norme :

- les éléments non monétaires du bilan sont retraités à l'aide d'un indice général des prix ;
- les éléments du compte de résultat et de l'état du résultat global en devise locale sont retraités en appliquant la variation de l'indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers ;
- le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat global sont convertis en euros au taux de conversion de la clôture de la période considérée ;
- le retraitement des réserves au titre de l'indexation des éléments de capitaux propres de l'Argentine est présenté en variation des écarts de conversion dans l'état du résultat global et en écarts de conversion dans la variation des capitaux propres consolidés ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen pondéré de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent (cf. note 5.4).

Conversion des opérations réalisées en devises

Lorsqu'une entité du Groupe réalise des opérations dans une devise différente de sa devise fonctionnelle, celles-ci sont initialement converties au taux en vigueur au jour de la transaction.

A chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont réévalués au taux de clôture en vigueur à cette même date ; les écarts de change correspondants sont comptabilisés en profit ou perte de change dans le compte de résultat.

Les financements intragroupe mis à la disposition de certaines filiales du Groupe et pour lesquels le remboursement n'est ni planifié ni probable sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net réalisé à l'étranger ; les écarts de change dégagés lors de leurs réévaluations successives à chaque arrêté sont alors comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente »). Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

L'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte de l'actif et du passif, après élimination des positions intragroupe.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- constitue une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, ou
- fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une composante est une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie lorsqu'elle est détenue en vue de son utilisation.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de l'abandon effectif ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.



3.2 Principales variations de périmètre

3.2.1 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2024

Les principales opérations en 2024 sont détaillées en note 2.1 : acquisition des enseignes Cora et Match ainsi que de la centrale d'achat Provera en France, acquisition de certains magasins sous enseigne Casino / Intermarché en France et Supercor en Espagne, acquisition de magasins détenus par le franchisé Alma en Belgique, fermeture de magasins *Bompreço* et *Nacional* ex-Grupo BIG non rentables au Brésil et cession des murs détenus, et opérations de *sale and lease back* en France, en Espagne et au Brésil.

Par ailleurs, en mars 2024, le Groupe et son partenaire BNP Paribas Personal Finance ont participé à une augmentation de capital de 50 millions d'euros de la filiale française Carrefour Banque à hauteur de leurs détentions respectives.

Enfin, le Groupe a pris une participation dans le franchisé « RH Aulnay » à hauteur de 45% pour un montant de 5 millions d'euros. Ce franchisé a ouvert un magasin Atacadão en France en juin 2024.

3.2.2 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2023

Les principales opérations réalisées en 2023 sont les suivantes : cessions de Carrefour Taïwan et de la société Quitoque en France, acquisition de l'enseigne Cora en Roumanie, création de sociétés intégrées globalement en partenariat avec Publicis Groupe et avec Nexity, fermeture de magasins ex-Grupo BIG non rentables au Brésil, opérations de *sale and lease back* au Brésil et en Espagne.

3.3 Périmètre au 31 décembre 2024

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe (filiales et entreprises associées) figure en note 17.

Le Groupe a mis à jour ses analyses du contrôle des filiales dans lesquelles Carrefour n'est pas seul investisseur en capital à la lumière des changements dans les faits et circonstances intervenus au cours de l'exercice, notamment en lien avec les opérations décrites dans la note 2.1 ; ces événements n'ont pas amené le Groupe à revoir sa conclusion quant à l'exercice du contrôle sur ses filiales.



NOTE 4 : INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* requiert la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe issues du reporting interne et utilisées par la Direction dans ses décisions d'investissement et d'évaluation de la performance. Pour le Groupe, les secteurs opérationnels sont constitués par les pays dans lesquels il exerce ses activités au travers de magasins intégrés, les résultats de chaque pays faisant l'objet d'une revue mensuelle par le Président-Directeur Général du Groupe qui est le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe présente son information sectorielle en regroupant, comme le permet IFRS 8, les pays présentant des caractéristiques similaires, c'est-à-dire se trouvant dans la même zone géographique :

- France ;
- Europe (hors France) : Espagne, Italie, Belgique, Pologne et Roumanie ;
- Amérique latine : Brésil et Argentine.

Les résultats réalisés par certaines entités exerçant des fonctions supports font l'objet d'une allocation aux différents pays, *au prorata* de l'activité déployée au bénéfice de chacun d'entre eux. Les produits et charges résiduels de ces entités sont présentés au sein de « fonctions globales ».

Les actifs sectoriels incluent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les droits d'utilisation de l'actif, ainsi que, présentés dans les « Autres actifs sectoriels », les stocks, les créances clients et comptes rattachés, les encours clients des sociétés financières et les autres débiteurs. Les passifs sectoriels correspondent aux engagements locatifs, aux dettes fournisseurs, au refinancement des encours clients et aux autres créditeurs.

Les investissements de chaque secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) telles que présentées dans le tableau des flux de trésorerie.

Les informations communiquées dans les tableaux ci-après sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

4.1 Résultats sectoriels

2024 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Fonctions globales
Chiffre d'affaires hors taxes	85 445	39 540	23 632	22 272	–
Autres revenus	2 744	845	651	1 176	71
Résultat opérationnel courant avant amortissements	4 637	2 166	1 272	1 298	(98)
Résultat opérationnel courant	2 213	1 042	397	879	(105)
Investissements corporels et incorporels	1 772	842	457	465	8
Dotations aux amortissements ¹	(2 424)	(1 123)	(875)	(419)	(8)
2023 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Fonctions globales
Chiffre d'affaires hors taxes	83 270	38 220	23 650	21 399	–
Autres revenus	2 632	798	623	1 144	66
Résultat opérationnel courant avant amortissements	4 559	2 010	1 454	1 181	(86)
Résultat opérationnel courant	2 264	988	604	763	(91)
Investissements corporels et incorporels	1 850	724	439	683	5
Dotations aux amortissements ¹	(2 295)	(1 022)	(850)	(418)	(5)

(1) Y compris amortissements des immobilisations logistiques inclus dans le coût des ventes.



4.2 Bilans sectoriels

31/12/2024 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Fonctions globales
ACTIF					
<i>Goodwill</i>	8 946	5 625	2 410	910	1
Autres immobilisations incorporelles	1 566	675	638	224	29
Immobilisations corporelles	13 011	5 796	2 662	4 551	2
Immeubles de placement	218	12	113	93	–
Droits d'utilisation de l'actif	4 522	1 849	1 920	750	3
Autres actifs sectoriels	19 103	7 490	4 090	6 962	561
Total Actifs sectoriels	47 367	21 447	11 833	13 490	596
Autres actifs non affectés	9 997				
TOTAL ACTIF	57 363				
PASSIF (hors capitaux propres)					
Passifs sectoriels	30 002	12 412	9 013	8 166	411
Autres passifs non affectés	14 877				
TOTAL PASSIF	44 879				

31/12/2023 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Fonctions globales
ACTIF					
<i>Goodwill</i>	8 712	5 193	2 393	1 125	1
Autres immobilisations incorporelles	1 552	667	619	258	8
Immobilisations corporelles	12 360	4 537	2 651	5 170	2
Immeubles de placement	262	10	115	137	–
Droits d'utilisation de l'actif	4 464	1 566	2 043	854	1
Autres actifs sectoriels	18 896	7 829	3 360	7 160	548
Total Actifs sectoriels	46 247	19 801	11 180	14 705	561
Autres actifs non affectés	9 924				
TOTAL ACTIF	56 171				
PASSIF (hors capitaux propres)					
Passifs sectoriels	28 927	11 958	8 171	8 445	354
Autres passifs non affectés	13 857				
TOTAL PASSIF	42 784				



NOTE 5 : DONNÉES OPÉRATIONNELLES

5.1 Produits des activités ordinaires

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires (« revenus totaux ») sont composés du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspond au chiffre d'affaires réalisé dans les magasins, sur les sites e-commerce et les stations-service (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de l'activité de banque et d'assurance (y compris les commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit *revolving*), les revenus de l'activité de promotion immobilière, le chiffre d'affaires de l'activité voyages, les commissions relatives aux ventes e-commerce réalisées pour le compte de tiers (*Marketplaces*), les revenus locatifs des galeries marchandes et les redevances perçues des franchisés (principalement sous forme de *royalties*).

(i) Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins et dans les stations-service, qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, est comptabilisé lors du passage en caisse des clients en application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date. Lorsque les ventes en magasins sont assorties d'un droit de retour, les conditions d'exercice de ce droit sont limitées à certaines catégories de produits et sont restreintes dans le temps selon la réglementation des pays concernés et/ou conformément aux conditions générales de vente du Groupe.

Les ventes de l'activité e-commerce sont constituées, d'une part, du chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes) et d'autre part, des commissions perçues au titre des ventes e-commerce que le Groupe réalise pour le compte de tiers (*Marketplaces*). Le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes). Le chiffre d'affaires relatif aux ventes directes est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus). Comme pour les ventes de marchandises en magasins, les ventes directes en e-commerce sont assorties d'un droit de retour dont les conditions d'exercice sont restreintes dans le temps. S'agissant des ventes en *Marketplaces*, le Groupe agit en tant qu'agent ; les revenus comptabilisés correspondent aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux franchisés est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Le produit net bancaire, développé par les sociétés financières du Groupe, est constitué pour l'essentiel des produits nets d'intérêt n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et comptabilisés en application des dispositions d'IFRS 9. Seuls les services liés à la mise à disposition de ces cartes de paiement qui ne correspondent pas à des opérations de financement ou de crédit (commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit *revolving*) entrent dans le champ d'application d'IFRS 15. Les commissions perçues sont étalées sur la durée des contrats.

Le traitement comptable des redevances de franchise relève des dispositions spécifiques prévues par la norme IFRS 15 concernant les licences de propriété intellectuelle (licences dynamiques). La rémunération perçue en contrepartie de la concession des droits sur l'enseigne et du partage des savoir-faire est exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par l'établissement exploité par le franchisé et étalée dans le temps. Le traitement comptable des redevances de location-gérance est identique à celui des redevances de franchise.

Les produits de location et sous-location n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IFRS 16 (depuis le 1^{er} janvier 2019).

L'activité de promotion immobilière correspond essentiellement à la création et aux extensions des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en vue de leur revente. Sont également inclus dans les projets de promotion immobilière, la valorisation des emplacements situés dans les parties communes des centres commerciaux permettant de vendre ou d'exposer des produits pour une durée déterminée (*Specialty leasing*). L'activité de promotion immobilière est exercée au sein de Carrefour Property, filiale à 100% du Groupe. Les revenus de l'activité de promotion immobilière restent généralement comptabilisés à la date de livraison au client de l'ensemble immobilier construit ; seuls les revenus des projets réalisés sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sont comptabilisés progressivement (en fonction de l'avancement du projet, mesuré sur la base des coûts encourus), le transfert de contrôle vers le client intervient au fur et à mesure que les travaux sont réalisés par le Groupe.

**(ii) Comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle**

La vente d'un bien ou service assortie de la remise de points de fidélité constitue un contrat comprenant deux « obligations de performance » séparées :

- d'une part, un bien ou service livré immédiatement ; et
- d'autre part, un droit à recevoir ultérieurement des biens ou services à prix réduit ou gratuit.

Le montant reçu au titre de la vente est réparti entre les deux « obligations de performance » en proportion de leurs prix de vente spécifiques respectifs.

5.1.1 Chiffre d'affaires hors taxes

(en millions d'euros)	2024	2023	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	85 445	83 270	2,6%

À taux de change constants, le chiffre d'affaires 2024 se serait élevé à 87 500 millions d'euros, à comparer à 83 270 millions en 2023, soit une hausse de 5,1%. L'incidence de la variation des taux de change s'élève à (2,1) milliards d'euros en 2024, imputable en quasi-totalité à la zone Amérique latine. Retraité de la norme IAS 29 en Argentine, le chiffre d'affaires consolidé 2024 aurait augmenté de 9,8% à taux de change constants.

Chiffre d'affaires hors taxes par pays ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	2024	2023
France	39 540	38 220
Europe (hors France)	23 632	23 650
Espagne	10 807	10 860
Belgique	4 163	4 209
Italie	3 739	3 926
Roumanie	2 804	2 569
Pologne	2 118	2 085
Amérique latine	22 272	21 399
Brésil	18 801	19 258
Argentine	3 471	2 141
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	85 445	83 270

(1) La quasi-totalité du chiffre d'affaires est comptabilisée à une date spécifique. Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé progressivement n'est pas significatif à l'échelle du Groupe.

La progression du chiffre d'affaires de la France correspond pour l'essentiel au chiffre d'affaires des enseignes Cora et Match, intégrées globalement depuis le 1^{er} juillet 2024 (cf. note 2.1.1).



5.1.2 Autres revenus

(en millions d'euros)	2024	2023	% Prog.
Produits financiers et commissions ¹	1 445	1 426	1,4%
Redevances de franchise et de location-gérance	463	420	10,4%
Revenus de location et de sous-location	212	200	6,0%
Revenus de l'activité de promotion immobilière ²	4	31	(85,4)%
Revenus divers ³	619	556	11,3%
TOTAL AUTRES REVENUS	2 744	2 632	4,3%

(1) Comprennent le produit net des activités de banque et d'assurance du Groupe.

(2) Correspondent aux prix de vente des ensembles immobiliers qui ont été développés par le Groupe en vue de leur revente. Compte tenu des coûts de développement, présentés en Coût des ventes, la marge de promotion est quasi nulle en 2024 alors qu'elle s'élevait à 8 millions d'euros en 2023.

(3) Les revenus divers concernent notamment les revenus générés par le retail media et ceux liés aux services marchands, ainsi que les commissions liées aux prestations réalisées pour des fournisseurs et celles réalisées sur les ventes (Marketplaces).

Les produits financiers et commissions enregistrés en 2024 progressent légèrement, reflétant notamment la forte dynamique commerciale au Brésil, bien qu'en grande partie masquée par la dépréciation du réal par rapport à 2023, ainsi que la légère détente des taux de refinancement en Europe.

De la même manière, les redevances de franchise et de location-gérance poursuivent leur progression en France, et dans une moindre mesure en Italie et en Belgique.

Enfin, les revenus générés par les services marchands (y compris ceux de Cora et Match depuis le 1^{er} juillet 2024), dont l'activité billetterie et voyages, et ceux liés aux cotisations des clients membres de Sam's Club au Brésil, ont continué d'augmenter en 2024.

5.2 Résultat opérationnel courant

Principes comptables

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire ayant pour objet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe. Il correspond au résultat opérationnel (qui est défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des activités abandonnées et de l'impôt) hors éléments résultant d'événements inhabituels, anormaux et peu fréquents présentés en produits et charges non courants (cf. note 5.3).

5.2.1 Coût des ventes

Principes comptables

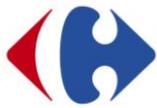
Le coût des ventes intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales, les variations de stocks (après prise en compte des dépréciations), les produits liés à l'escompte, les écarts de change générés par les achats de marchandises, des coûts logistiques, ainsi que d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières et du coût de revient de l'activité de promotion immobilière.

Les ristournes sont déterminées en fonction des taux de remise, immédiate ou différée, sur achats qui sont fixés contractuellement lors des négociations annuelles. Elles peuvent être :

- inconditionnelles, c'est-à-dire proportionnelles au total des achats, sans aucune autre condition ; ou
- conditionnelles, c'est-à-dire dépendantes de la réalisation de certaines conditions (par exemple, la progression du chiffre d'affaires réalisé par le fournisseur avec le Groupe).

Les coopérations commerciales correspondent aux produits provenant de prestations réalisées par Carrefour pour les fournisseurs.

Les ristournes et coopérations commerciales comptabilisées dans le coût des ventes sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords signés avec les fournisseurs.



5.2.2 Frais généraux et amortissements

(en millions d'euros)	2024	2023	% Prog.
Frais généraux	(12 614)	(12 335)	2,3%
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	(1 361)	(1 304)	4,4%
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif - immobilisations et immeubles de placement	(780)	(728)	7,2%
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX ET AMORTISSEMENTS	(14 755)	(14 367)	2,7%

Frais généraux

Les frais généraux se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023	% Prog.
Frais de personnel	(7 648)	(7 373)	3,7%
Honoraires	(912)	(904)	0,9%
Entretien et réparation	(848)	(778)	9,1%
Énergie et électricité	(708)	(903)	(21,6)%
Publicité	(673)	(682)	(1,3)%
Taxes	(593)	(521)	13,8%
Locations immobilières (hors IFRS 16) ¹	(97)	(82)	18,7%
Autres frais généraux	(1 135)	(1 094)	3,8%
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	(12 614)	(12 335)	2,3%

(1) En 2023 et 2024, les charges de locations immobilières n'incluent pas les loyers relatifs à des contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 7). Elles se seraient élevées à (991) millions d'euros sur 2023 et (1 098) millions d'euros sur 2024 si la norme IFRS 16 n'était pas appliquée.

La maîtrise des frais généraux reflète notamment l'amplification des efforts de compétitivité mis en œuvre par le Groupe ainsi que la baisse du coût de l'énergie, qui avait atteint un pic en 2023, et ce malgré l'intégration des enseignes Cora et Match en France depuis le 1^{er} juillet 2024.

Amortissements

En prenant en compte les amortissements logistiques inclus dans le coût des ventes, le total des amortissements comptabilisés au compte de résultat s'élève à (2 424) millions d'euros en 2024 (contre (2 295) millions d'euros en 2023) et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023	% Prog.
Immobilisations corporelles	(1 077)	(1 037)	3,9%
Immobilisations incorporelles	(273)	(255)	7,1%
Immeubles de placement	(10)	(12)	(11,9)%
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	(1 361)	(1 304)	4,4%
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif - immobilisations et immeubles de placement	(780)	(728)	7,2%
Amortissements des immobilisations logistiques	(68)	(63)	8,3%
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif - immobilisations logistiques	(216)	(201)	7,5%
TOTAL AMORTISSEMENTS	(2 424)	(2 295)	5,6%



5.3 Produits et charges non courants

Principes comptables

Conformément aux dispositions de la recommandation n° 2020-01 du 6 mars 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), le Groupe présente en résultat non courant des « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que les dépréciations d'actifs non courants, les résultats de cession d'actifs non courants, les coûts de restructuration et des charges et produits liés à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

Ces éléments sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat afin de « faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats ».

Le résultat non courant 2024 est une charge nette de (424) millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat de cession d'actifs	112	66
Coûts de restructuration	(186)	(352)
Autres produits et charges non courants	(51)	25
Résultat non courant avant dépréciations et pertes sur actifs	(125)	(261)
Dépréciations et pertes sur actifs	(299)	(297)
<i>dont dépréciations et pertes sur goodwill</i>	(96)	(1)
<i>dont dépréciations et pertes sur actifs corporels et incorporels et autres</i>	(203)	(295)
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	(424)	(558)
Dont :		
<i>total des produits non courants</i>	482	476
<i>total des charges non courantes</i>	(906)	(1 034)

Résultat de cession d'actifs

Le résultat de cession d'actifs immobilisés est principalement composé du résultat de cession en *sale and lease back* de l'immobilier de 15 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil, de 6 hypermarchés en Espagne et de 16 supermarchés en France (17 murs de supermarchés ont été cédés puis 16 ont été reloués, cf. note 2.1.3). Il inclut par ailleurs des plus et moins-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs (murs, terrains, fonds de commerce de magasins), notamment au Brésil et à des franchisés en France. Le résultat de cession est partiellement minoré par la moins-value réalisée lors de la cession de la société Refectory en France.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration comptabilisés en 2024 correspondent principalement aux mesures mises en œuvre dans les sièges et magasins en Espagne, en Italie, en Belgique et au Brésil. Ils comprennent également les coûts liés au plan de restructuration suite à l'annonce en octobre 2024 de la fermeture du siège des filiales Cora et Provera en France.

Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2024 comprennent essentiellement des provisions pour risques fiscaux et légaux dans certaines géographies du Groupe, ainsi que des coûts liés à des fermetures de magasins *Bompreço* et *Nacional* ex-Grupo BIG non rentables décidées au Brésil fin 2024 (cf. note 2.1.2). Ces charges sont partiellement compensées par (i) des reprises de provisions notamment au Brésil pour risques fiscaux liés aux crédits ICMS suite à prescriptions ou



apport à des programmes d'amnisties, et (ii) la reconnaissance de crédits PIS-COFINS au Brésil suite à décision de justice favorable.

Dépréciations et pertes sur actifs

Les dépréciations et pertes sur actifs enregistrées en 2024 comprennent la dépréciation du *goodwill* italien à hauteur de (45) millions d'euros (cf. note 6.3), ainsi que la sortie d'une quote-part du *goodwill* belge suite à la cession de 7 fonds de commerce de magasins ex-Alma et du *goodwill* brésilien suite à des cessions des murs de magasins non rentables fermés au cours de l'exercice (cf. note 6.1).

Les dépréciations comprennent également des dépréciations d'immobilisations, reflétant la situation difficile de certains magasins en Italie, en Belgique et en Pologne, ainsi que diverses mises au rebut relatives à des magasins et liées à l'informatique en France, en Espagne et au Brésil.

Les dépréciations correspondent aussi à des magasins brésiliens ex-Grupo BIG non rentables en cours de fermeture (magasins sous-enseigne *Bompreço* et *Nacional*) au 31 décembre 2024 pour un montant total de (37) millions d'euros environ (cf. note 2.1.2).

Rappel des principaux éléments comptabilisés en 2023

Le résultat de cession d'actifs immobilisés était composé du résultat de cession en *sale & lease back* de 5 magasins et 4 entrepôts au Brésil et de 6 hypermarchés en Espagne, du résultat de cession du siège de Carrefour Brésil, ainsi que de plus-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs (murs, terrains, fonds de commerce de magasins), notamment à des franchisés en France. Le résultat de cession était partiellement minoré par la moins-value réalisée lors de la cession de la société Quitoque en France.

Les coûts de restructuration comptabilisés en 2023 correspondaient principalement aux indemnités payées ou à payer dans le cadre du plan de départs volontaires mis en œuvre dans les sièges en France, portant sur un maximum de 979 postes, et en second lieu, aux mesures mises en œuvre dans les sièges et les magasins au Brésil, en Espagne et en Italie.

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2023 comprenaient essentiellement des reprises de provisions au Brésil (i) pour risques fiscaux liés aux crédits PIS-COFINS suite à prescriptions ou jugements favorables, et (ii) relatives à des crédits ICMS suite à leur cession. Ces reprises étaient pratiquement compensées par des coûts liés à des fermetures de magasins au Brésil (cf. ci-dessous).

Les dépréciations autres que les *goodwill* et les pertes sur actifs enregistrées en 2023 comprenaient des dépréciations d'immobilisations, reflétant la situation difficile de certains magasins, ainsi que diverses mises au rebut relatives à des magasins en France, en Espagne et en Belgique, et liées à l'informatique en France et en Belgique. Les dépréciations correspondaient également à des magasins brésiliens ex-Grupo BIG non rentables fermés en 2023 (principalement des magasins sous-enseigne *Maxxi*) ou en cours de fermeture (des magasins sous-enseigne *Todo Dia*, *Bompreço*, *Nacional* et certains ayant été convertis en Carrefour) au 31 décembre 2023 pour un montant total de (120) millions d'euros environ, ainsi qu'à la dépréciation partielle des marques reconnues dans le bilan d'ouverture de Grupo BIG pour (38) millions d'euros environ (cf. note 2.1.2).



5.4 Besoin en fonds de roulement

5.4.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) comprise dans la « variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation » du tableau des flux de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation
Variation des stocks	(167)	(6)	(161)
Variation des créances commerciales	221	(75)	296
Variation des créances et dettes fournisseurs	750	662	88
Variation des dettes de fidélité	(14)	10	(23)
Variation du BFR marchand ("Trésorerie marchandises")	791	591	200
Variation des autres créances et autres dettes	8	185	(177)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	799	775	24

Ces éléments, comme tous les autres éléments du tableau des flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de l'exercice.

Pour mémoire, compte tenu de la dévaluation majeure du peso argentin intervenue le 13 décembre 2023, et en conformité avec nos principes comptables détaillés en note 3.1, les éléments du tableau des flux de trésorerie en Argentine relatifs au mois de décembre 2023 avaient été convertis au taux moyen du mois de décembre ; les éléments des 11 premiers mois étant convertis au taux moyen des 11 premiers mois 2023 afin de refléter au mieux un taux proche de celui existant au moment des transactions.

5.4.2 Stocks

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 – *Stocks*, les stocks de marchandises et les stocks liés à l'activité de promotion immobilière (actifs en cours de construction) sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires ou au Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP). Compte tenu de la rotation rapide des stocks, ces deux méthodes ne génèrent pas de différences significatives entre elles. Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks en valeur brute	6 899	6 752
Dépréciation	(190)	(208)
TOTAL STOCKS	6 709	6 544

Il est à noter que les mêmes méthodes de dépréciation qu'aux clôtures précédentes ont été appliquées.

Les stocks comptabilisés au 31 décembre 2024 incluent ceux détenus par Cora et Match (cf. note 2.1.1).



5.4.3 Créances commerciales

Principes comptables

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs (au titre des ristournes et coopérations commerciales à recevoir), des franchisés ainsi que celles dues au titre des opérations réalisées dans le cadre de l'activité de promotion immobilière.

Les créances commerciales entrent dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti (cf. note 13). Elles sont comptabilisées pour le montant initial de la facture et font l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle de dépréciation simplifié fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (cf. note 13.7.4).

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Conformément à la norme IFRS 9, les créances concernées sont décomptabilisées lorsque les risques et avantages qui leur sont associés (principalement les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution) sont substantiellement transférés à un tiers.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Créances sur les clients	2 299	2 457
Dépréciation des créances	(276)	(234)
Total Créances sur les clients	2 022	2 223
Fournisseurs débiteurs	1 283	1 046
TOTAL CRÉANCES COMMERCIALES	3 305	3 269

Il est à noter que les mêmes méthodes de dépréciation qu'aux clôtures précédentes ont été appliquées.

5.4.4 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Principes comptables

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe. Elles comprennent également les dettes fournisseurs ayant fait l'objet d'affacturage inversé. Ces créances détenues par les fournisseurs vis-à-vis du Groupe sont cédées à des établissements financiers dans le cadre de programmes d'affacturage inversé (*reverse factoring*). Ces programmes permettent aux fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués : ces fournisseurs peuvent ainsi bénéficier d'un préfinancement. Après analyse, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs, leurs caractéristiques n'étant pas substantiellement modifiées (notamment maintien des termes contractuels, y compris échéance de la dette).

Les dettes fournisseurs entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (cf. note 13). Ces passifs financiers sont évalués à l'origine à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs et autres créditeurs	14 997	14 242
<i>dont les fournisseurs ayant bénéficié d'un préfinancement</i>	<i>1 853</i>	<i>1 998</i>

Les dettes faisant l'objet d'un programme d'affacturage inversé concernent essentiellement la France, l'Espagne, la Belgique et le Brésil.

En France et en Belgique, les délais de paiement des dettes fournisseurs sont compris entre 0 et 60 jours et sont similaires pour les fournisseurs ayant décidé de participer aux programmes d'affacturage inversé et ceux ayant refusé.

Par ailleurs, au Brésil, les délais de paiement des dettes fournisseurs sont déterminés par des contrats propres à chaque fournisseur et sont similaires pour les fournisseurs ayant décidé de



participer aux programmes d'affacturage inversé et ceux ayant refusé. Le délai de paiement moyen est d'environ 80 jours au 31 décembre 2024.

Enfin, en Espagne, les délais de paiement des dettes fournisseurs dépendent de la nature des marchandises achetées et sont similaires pour les fournisseurs ayant décidé de participer aux programmes d'affacturage inversé et ceux ayant refusé. Les délais de paiement sont de 0 à 30 jours pour les produits frais, de 0 à 90 jours pour les autres denrées alimentaires et sont déterminés par des contrats propres à chaque fournisseur pour les produits non alimentaires.

Les dettes fournisseurs et autres créateurs comptabilisés au 31 décembre 2024 incluent ceux de Cora, Match et Provera (cf. note 2.1.1).

5.4.5 Créances et dettes fiscales

Détail des créances fiscales

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Taxes sur le chiffre d'affaires	720	590
Autres impôts et taxes	60	60
Actifs d'impôts exigibles	189	173
TOTAL CRÉANCES FISCALES	969	824

Détail des dettes fiscales

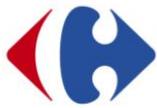
(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Taxes sur le chiffre d'affaires	629	485
Autres impôts et taxes	583	498
Passifs d'impôts exigibles	147	239
TOTAL DETTES FISCALES - PART À MOINS D'UN AN	1 358	1 222
TOTAL DETTES FISCALES - PART À PLUS D'UN AN	53	57

5.4.6 Autres actifs et passifs

Détail des autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatées d'avance	471	443
Créances liées à l'activité immobilière	102	89
Créances sur cessions d'immobilisations	55	28
Créances sociales	11	14
Autres créances d'exploitation nettes	445	434
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	1 084	1 008
Charges constatées d'avance - Part à plus d'un an	2	2
Créances fiscales - Part à plus d'un an ¹	621	694
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	623	697

(1) Correspond à des crédits d'impôt ICMS et PIS-COFINS dont la recouvrabilité est attendue à plus de 12 mois. Au 31 décembre 2024, le montant brut des crédits ICMS brésiliens, lié principalement à des décisions de la Cour Suprême brésilienne favorables à l'entreprise, s'élève au bilan à 848 millions d'euros (contre 1 080 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ce montant est déprécié à hauteur de (317) millions d'euros (soit une créance nette de 531 millions d'euros versus 654 millions d'euros au 31 décembre 2023) afin de reconnaître la valeur de marché des crédits dont l'utilisation est prévue par l'entreprise sur une période n'excédant pas trois ans. Au compte de résultat, les crédits ICMS brésiliens relatifs à l'exercice en cours sont reconnus en résultat opérationnel courant et ceux relatifs à des exercices antérieurs sont reconnus en produits non courants.



Détail des autres passifs courants

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sociales	1 615	1 532
Dettes vis-à-vis des fournisseurs d'immobilisations	592	567
Produits constatés d'avance	140	147
Dettes diverses	583	614
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	2 931	2 860

5.5 Activités de banque et d'assurance

Principes comptables

En support de son activité de distributeur, le Groupe a développé une activité de banque et d'assurance à destination de ses clients, principalement en France, en Espagne et au Brésil.

Les sociétés financières du Groupe mettent notamment à disposition de leurs clients des cartes bancaires siglées « Carrefour », utilisables dans les magasins du Groupe et ailleurs, des prêts à la consommation (crédit renouvelable & prêt amortissable) et des produits d'épargne (assurance-vie, comptes sur livrets...).

De par son importance dans le bilan consolidé du Groupe et ses spécificités, cette activité annexe fait l'objet d'une présentation particulière dans les états financiers du Groupe :

- les créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels...) sont présentées au bilan sur les lignes « Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an » et « Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les dettes contractées afin de refinancer ces créances sont présentées sur les lignes « Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an » et « Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les autres actifs et passifs (immobilisations corporelles et incorporelles, trésorerie, dettes fiscales et sociales...) sont présentés sur les lignes de bilan correspondantes ;
- les revenus nets tirés des activités bancaires sont présentés au sein de la ligne « Autres revenus » du compte de résultat ;
- la variation du besoin en fonds de roulement des activités de banque et d'assurance est isolée sur la ligne « Variation des encours sur crédit à la consommation » du tableau des flux de trésorerie.

5.5.1 Encours clients des sociétés financières

Au 31 décembre 2024, les encours clients des sociétés financières s'élèvent à 6 413 millions d'euros (contre 6 554 millions d'euros au 31 décembre 2023) et se composent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Encours cartes	6 618	6 650
Encours prêts	1 460	1 501
Encours crédits (liés à des achats magasins)	32	53
Autres encours ¹	164	163
Dépréciation	(1 860)	(1 813)
TOTAL ENCOURS CLIENTS	6 413	6 554
Part à moins d'un an	4 567	4 644
Part à plus d'un an	1 846	1 911

(1) Les autres encours correspondent essentiellement aux prêts et crédits restructurés.

Les encours clients des sociétés financières correspondent aux créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels...).

La valeur brute des encours clients diminue d'environ 100 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. C'est notamment le cas au Brésil et en France. Cette diminution au Brésil, qui



reflète la dépréciation du réal par rapport au 31 décembre 2023, masque la très grande dynamique commerciale démontrée par *Banco CSF* au cours de l'année 2024. En France, la diminution des encours clients bruts traduit le durcissement des conditions d'octroi des prêts personnels. S'agissant des encours clients bruts de l'Espagne, ils sont pratiquement stables, le développement de son offre de prêts personnels ayant permis de compenser la cession d'encours clients (classés en catégorie 3) opérée en juin 2024. Au contraire, les encours clients bruts en Argentine ont progressé compte tenu de la croissance de l'activité et de l'impact d'hyperinflation.

La valeur brute des encours clients des sociétés financières au 31 décembre 2024 est composée à 69% d'encours classés en catégorie 1, 7% d'encours classés en catégorie 2 et 24% d'encours classés en catégorie 3. Au 31 décembre 2023, les catégories 1, 2 et 3 représentaient respectivement 70%, 7% et 23% de la valeur brute des encours clients des sociétés financières.

En conséquence, le taux de dépréciation moyen des encours clients croît d'environ 0,8% par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse reflète les pertes de crédit attendues sur le Brésil et la France.

L'estimation de la dépréciation des encours clients a été effectuée en fonction des règles et principes détaillés ci-dessous.



Gestion du risque de crédit et méthodologie de dépréciation

Principes comptables

Le modèle de dépréciation des encours clients des sociétés financières a été adapté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, suivant un processus en deux étapes :

- classification des encours en classes homogènes de risques, au sens de la probabilité de défaut ; puis
- modélisation des probabilités de pertes de crédit, sur un horizon de 12 mois ou à maturité (correspondant à l'échéance résiduelle de l'instrument financier) selon la classification retenue.

Classification des encours clients

Les encours clients sont répartis en trois catégories, en fonction de l'analyse des augmentations significatives potentielles du risque de crédit :

- catégorie 1 : encours sur des débiteurs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ;
- catégorie 2 : encours sur des débiteurs dont la situation financière s'est fragilisée (augmentation significative du risque de crédit) depuis la comptabilisation initiale sans qu'une indication objective de dépréciation (défaut) ait encore été identifiée au niveau individuel ;
- catégorie 3 : encours sur des débiteurs en défaut.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Les principaux critères retenus par le Groupe pour déterminer s'il existe une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et s'il y a lieu de reclasser les actifs de la catégorie 1 à la catégorie 2 sont les suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 30 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés avec un retard de paiement inférieur à 30 jours.

L'augmentation significative du risque de crédit est appréciée par contrat, avec application du principe de contagion à tous les encours du débiteur considéré.

(ii) Indication objective de perte de valeur (défaut)

Carrefour considère qu'il existe une indication objective de perte de valeur pour les encours remplissant l'un des critères suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 90 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés (modification « non substantielle ») en raison de difficultés significatives du débiteur avec un retard de paiement supérieur à 30 jours ;
- critère de contentieux : contrats litigieux à la date de clôture ;
- critère de contagion : tous les contrats d'un même débiteur dont un des contrats répond à l'un des critères de défaut susmentionnés.

Les encours clients concernés sont classés dans la catégorie 3.

Estimation des pertes de crédit attendues

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur quatre paramètres principaux : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation. Chacun de ces paramètres est calibré selon la segmentation des encours clients – celle-ci étant établie en fonction des produits distribués par chaque entité (prêts personnels, cartes de crédit / crédits renouvelables et crédits affectés) – sur la base des informations historiques et en prenant en compte des éléments de nature prospective. Les méthodes de calibrage des paramètres ont été établies en cohérence avec celles déployées pour répondre aux exigences réglementaires et prudentielles (dispositif Bâlois notamment).

Les pertes de crédit attendues sont calculées sur un horizon de 12 mois pour les encours classés en catégorie 1 et sur toute la durée de vie du crédit pour les encours classés en catégories 2 et 3.



Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs auxquels elles ont consenti des fonds, les sociétés financières du Groupe se sont dotées de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de *scoring*, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie ainsi que de l'*open banking* ;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers positifs et négatifs ;
- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- étude de solvabilité à la date anniversaire du contrat ;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit.

Au sein de chaque société exerçant l'activité de crédit, un département Risque de crédit est en charge de l'ensemble de ces suivis et une synthèse des Comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au Conseil d'Administration de la société.

5.5.2 Refinancement des encours clients des sociétés financières

Le refinancement des encours clients des sociétés financières, de 5 646 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 5 702 millions d'euros au 31 décembre 2023), est assuré par les sources de financement suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	991	950
Dettes représentées par un titre (Neu CP et Neu MTN) ^{1 2}	491	1 530
Emprunts bancaires ²	1 434	654
Comptes sur livret clients	390	276
Titrisation ³	297	287
Autres dettes de refinancement auprès des établissements financiers	2 028	1 966
Autres	15	38
TOTAL REFINANCEMENT DES ENCOURS CLIENTS	5 646	5 702
<i>Part à moins d'un an</i>	<i>3 533</i>	<i>3 771</i>
<i>Part à plus d'un an</i>	<i>2 113</i>	<i>1 931</i>

(1) Les dettes représentées par un titre sont principalement composées des *Negotiable European Commercial Paper (Neu CP)* et *Negotiable European Medium Term Notes (Neu MTN)* émis par Carrefour Banque.

(2) Au 31 décembre 2023, les emprunts bancaires incluaient principalement l'opération de refinancement à hauteur de 320 millions d'euros auprès de la banque centrale européenne, qui a été remboursée à son échéance en mars 2024. Cet emprunt a été remplacé par de nouveaux refinancements contractés auprès de deux banques pour un montant de 367 millions d'euros au cours du premier semestre 2024. Par ailleurs, de nouveaux emprunts bancaires ont été contractés en 2024 en Espagne pour environ 800 millions d'euros, entraînant la réduction des dettes représentées par un titre au cours de l'exercice.

(3) Ce poste est relatif à l'opération de titrisation de crédit renouvelable « *Master Credit Cards Pass* » lancée par Carrefour Banque en novembre 2013, compartimentée et rechargeable, portant sur un encours initial titrisé de 560 millions d'euros et ayant permis de lever 400 millions d'euros. Ce véhicule a été conservé au 31 décembre 2024 avec un solde de 297 millions d'euros.



NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

6.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Goodwill

Les *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 3.1.

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, les *goodwill* ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites en note 6.3.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels ainsi que d'autres immobilisations incorporelles rattachées aux magasins.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur (cf. note 3.1).

Logiciels (à l'exclusion des contrats SaaS)

Les coûts internes et externes directement encourus lors de l'achat ou du développement de logiciels sont capitalisés en immobilisations incorporelles, y compris les améliorations ultérieures, lorsqu'il est probable qu'elles généreront des avantages économiques futurs attribuables au Groupe. Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant de un à huit ans, sauf exception.

Contrats SaaS (*Software as a Service*)

Un contrat SaaS permet à une entité d'accéder, via une connexion internet et pour une durée spécifiée, à des fonctionnalités logicielles hébergées sur une infrastructure opérée par un fournisseur externe. Si le Groupe ne contrôle pas une solution SaaS, les coûts de développement (externes et internes) liés sont comptabilisés de la façon suivante : (a) en charge quand encourus pour les coûts internes et les coûts d'un intégrateur non lié à l'éditeur SaaS, et (b) en charge étalés sur la durée du contrat SaaS pour les coûts de l'éditeur SaaS ou son sous-traitant. Si le Groupe contrôle une solution SaaS, les coûts sont capitalisés s'ils satisfont les critères d'IAS 38, autrement ils sont comptabilisés en charges quand encourus.

Les immobilisations incorporelles du Groupe se composent principalement de *goodwill*, présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière.

(en millions d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
<i>Goodwill</i>	8 946	8 712
Autres immobilisations incorporelles	1 566	1 552
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 512	10 264



6.1.1 Goodwill

La valeur des *goodwill* constatés par le Groupe fait l'objet d'un suivi au niveau des secteurs opérationnels constitués par les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités au travers de magasins intégrés.

La hausse de 234 millions d'euros des *goodwill* par rapport au 31 décembre 2023 reflète principalement les éléments suivants :

- Le *closing* de l'acquisition des enseignes Cora et Match et de la centrale d'achats Provera en France (cf. note 2.1.1), incluant la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 232 millions d'euros.
- Le *closing* de l'acquisition de 27 magasins Casino / Intermarché en France (cf. note 2.1.1), incluant la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 40 millions d'euros.
- Le *closing* de l'acquisition de 8 magasins de proximité auprès d'un franchisé en France, incluant la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 26 millions d'euros.
- Le *closing* de l'acquisition de 40 magasins Supercor en Espagne (cf. note 2.1.1), incluant la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 35 millions d'euros.
- Le *closing* de l'acquisition du groupe franchisé Alma exploitant 8 supermarchés en Belgique (cf. note 2.1.1), incluant la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 35 millions d'euros. A date, 7 fonds de commerce ont été revendus à d'autres franchisés, dont 4 dès le mois de février, le dernier étant en cours de cession au 31 décembre 2024, entraînant la sortie d'une quote-part du *goodwill* belge à hauteur de (14) millions d'euros (cf. note 5.3).
- Diverses acquisitions de fonds de commerce de magasins en France à hauteur de 33 millions d'euros.
- Le reclassement en *goodwill* de fonds de commerce de magasins non amortis en France, historiquement comptabilisés en immobilisations incorporelles lors de leur acquisition, pour un montant de 100 millions d'euros environ.
- La dépréciation partielle du *goodwill* italien à hauteur de (45) millions d'euros (cf. note 6.3).
- La sortie d'une quote-part du *goodwill* brésilien à hauteur de (28) millions d'euros suite à des cessions de murs de magasins non rentables fermés au cours de l'année (cf. note 2.1.2).
- Un écart de conversion défavorable de (184) millions d'euros, dont (187) millions d'euros liés à la dépréciation du réal brésilien par rapport au 31 décembre 2023.

(en millions d'euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Autres mouvements	Écarts de conversion	31/12/2024
France	5 193	331	(8)	–	109	–	5 625
Espagne	1 031	37	–	–	–	–	1 068
Belgique	950	35	(14)	–	–	–	971
Brésil	1 124	–	(28)	–	–	(187)	909
Pologne	242	–	–	–	–	4	246
Roumanie	102	(1)	–	–	–	0	101
Italie	67	4	–	(48)	–	–	24
Argentine	1	–	–	–	–	(0)	1
Fonctions globales	1	–	–	–	–	–	1
TOTAL	8 712	406	(49)	(48)	109	(184)	8 946

Au 31 décembre 2023, la hausse de 68 millions d'euros des *goodwill* par rapport au 31 décembre 2022 retraité IFRS 3 reflétait essentiellement un écart de conversion favorable de 57 millions d'euros suite à la légère appréciation du réal brésilien et du zloty polonais en date de clôture. Dans une moindre mesure, elle incluait diverses acquisitions en France ainsi que l'enseigne Cora en Roumanie.



<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité IFRS 3	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Autres mouvements	Écarts de conversion	31/12/2023
France	5 184	9	-	-	-	-	5 193
Brésil	1 080	-	-	-	-	44	1 124
Espagne	1 031	-	-	-	-	-	1 031
Belgique	950	-	-	(0)	-	-	950
Pologne	225	-	-	-	-	18	242
Roumanie	99	3	-	-	-	(1)	102
Italie	69	-	-	(1)	-	-	67
Argentine	5	-	-	-	-	(4)	1
Fonctions globales	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	8 644	12	-	(2)	-	57	8 712



6.1.2 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	4 194	3 956
Amortissements	(2 789)	(2 681)
Dépréciations	(74)	(85)
Immobilisations incorporelles en cours	235	362
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 566	1 552

Variation des autres immobilisations incorporelles

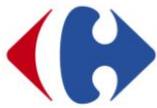
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2022	4 060	(2 561)	1 499
Acquisitions	385	–	385
Cessions	(130)	90	(40)
Amortissements	–	(255)	(255)
Dépréciations ¹	–	(38)	(38)
Écarts de conversion	(27)	20	(7)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements	30	(22)	8
Au 31 décembre 2023	4 318	(2 766)	1 552
Acquisitions	355	–	355
Cessions	(191)	151	(40)
Amortissements	–	(273)	(273)
Dépréciations ¹	–	(13)	(13)
Écarts de conversion ²	(106)	64	(42)
Variations de périmètre ³	108	1	109
Transferts et autres mouvements ⁴	(55)	(27)	(82)
Au 31 décembre 2024	4 428	(2 863)	1 566

(1) En 2023 et en 2024, ce poste correspond à la dépréciation intégrale des marques reconnues lors de l'acquisition de Grupo BIG au Brésil (cf. note 2.1.2), à savoir *Todo Dia*, *Bompreço* et *Nacional*.

(2) En 2024, les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation du réal brésilien en date de clôture.

(3) En 2024, ce poste comprend principalement les immobilisations incorporelles des enseignes *Cora* et *Match* en France (en particulier de la marque *Match*), suite à leur acquisition le 1^{er} juillet 2024 (cf. note 2.1.1).

(4) En 2024, ce poste comprend essentiellement le reclassement en goodwill de fonds de commerce de magasins non amortis en France, historiquement comptabilisés en immobilisations incorporelles lors de leur acquisition, pour un montant de (100) millions d'euros environ. Dans une moindre mesure, il comprend l'effet hyperinflation appliqué sur les immobilisations incorporelles détenues en Argentine, conformément à la norme IAS 29.



6.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de constructions, d'agencements et installations des magasins et de terrains.

Comptabilisation initiale

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, elles sont évaluées à leur coût de revient minoré des amortissements et des pertes de valeur. Pour les actifs nécessitant une longue période de préparation (actifs « qualifiés » au sens de la norme IAS 23 – *Coûts d'emprunt*, qui correspondent pour le Groupe aux immeubles de placement, hypermarchés et supermarchés dont la durée de construction excède 1 an), le Groupe tient compte, le cas échéant, du coût financier supporté dans la détermination du coût de revient total de l'actif.

Pour les immobilisations corporelles acquises par voie d'échange contre un ou plusieurs actifs non monétaires ou contre un ensemble d'actifs monétaires et non monétaires, le coût est évalué à la juste valeur sauf (a) si l'opération d'échange ne revêt pas de substance commerciale ou (b) s'il n'est possible d'évaluer de manière fiable ni la juste valeur de l'actif reçu, ni celle de l'actif cédé ; dans ce cas, son coût est évalué à la valeur comptable de l'actif cédé.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Durées d'utilité

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et s'arrête lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Constructions	
▪ Bâtiments	40 ans
▪ Aménagements des sols	10 à 20 ans
▪ Parkings	6 à 10 ans
<hr/>	
Matériels, agencements et installations	4 à 25 ans
<hr/>	
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

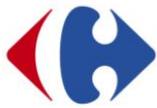
Compte tenu de son activité, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture annuelle et sont, le cas échéant, révisées de manière prospective conformément aux dispositions de la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

Dans le cadre de son plan de réduction des émissions de CO₂ de ses activités, le Groupe a acquis de nouveaux types d'installations - notamment des centrales photovoltaïques pour son autoconsommation et des installations frigorifiques beaucoup moins émissives fonctionnant au fluide naturel (CO₂) - pour lesquelles le Groupe a défini leurs durées d'utilité en 2023.

Par ailleurs, à la clôture du 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas identifié d'éléments significatifs liés au changement climatique qui conduiraient à réviser les durées d'utilité appliquées.

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains	3 513	–	(53)	3 460
Constructions	11 883	(6 119)	(155)	5 609
Matériels, agencements et installations	14 905	(11 428)	(287)	3 190
Autres immobilisations	1 001	(783)	(6)	211
Immobilisations en cours	541	–	–	541
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 843	(18 330)	(502)	13 011



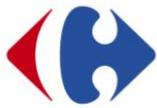
31/12/2023

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains	3 248	–	(57)	3 190
Constructions	11 606	(6 006)	(155)	5 446
Matériels, agencements et installations	14 435	(11 215)	(299)	2 921
Autres immobilisations	1 002	(777)	(3)	222
Immobilisations en cours	581	–	–	581
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 872	(17 997)	(515)	12 360

Variation des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2022	31 277	(18 666)	12 612
Acquisitions	1 461	–	1 461
Cessions ¹	(1 567)	1 132	(435)
Amortissements	–	(1 100)	(1 100)
Dépréciations ²	–	(97)	(97)
Écarts de conversion ³	(577)	477	(99)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements ⁴	277	(259)	17
Au 31 décembre 2023	30 872	(18 512)	12 360
Acquisitions	1 411	–	1 411
Cessions ¹	(1 395)	1 098	(297)
Amortissements	–	(1 145)	(1 145)
Dépréciations ²	–	(45)	(45)
Écarts de conversion ³	(1 223)	370	(853)
Variations de périmètre ⁵	1 274	4	1 278
Transferts et autres mouvements ⁴	904	(601)	303
Au 31 décembre 2024	31 843	(18 832)	13 011

- (1) En 2024, ce poste inclut les opérations de sale & lease back de l'immobilier de 15 magasins cash & carry Atacadão au Brésil pour 125 millions d'euros environ, de 6 hypermarchés en Espagne pour 100 millions d'euros environ, et de 17 supermarchés en France (dont 16 ont été reloués) pour 75 millions d'euros (cf. note 2.1.3). Dans une moindre mesure, il comprend diverses cessions de murs de magasins et terrains en France.
En 2023, ce poste correspondait principalement aux opérations de sale & lease back de l'immobilier de 5 magasins et 4 entrepôts au Brésil pour 220 millions d'euros environ et de 6 hypermarchés en Espagne pour 114 millions d'euros. Ce poste comprenait également la cession du siège de Carrefour Brésil, diverses cessions de murs de magasins et terrains en France, ainsi que des mises au rebut d'immobilisations corporelles totalement amorties en France.
- (2) En 2024, ce poste comprend la dépréciation des immobilisations corporelles des 64 magasins brésiliens Bompreço et Nacional ex-Grupo BIG non rentables en cours de fermeture au 31 décembre pour (37) millions d'euros environ (cf. note 2.1.2), avant leur reclassement en actifs détenus en vue de leur vente (cf. ci-dessous).
En 2023, ce poste incluait la dépréciation des immobilisations corporelles des 122 magasins brésiliens ex-Grupo BIG non rentables en cours de fermeture au 31 décembre pour (85) millions d'euros environ, avant leur reclassement en actifs détenus en vue de leur vente (cf. ci-dessous).
- (3) En 2024, les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation significative du réal brésilien en date de clôture.
En 2023, les écarts de conversion reflétaient essentiellement la dépréciation significative du peso argentin sur l'année, partiellement compensée par la légère appréciation du réal brésilien.
- (4) En 2023 et en 2024, ce poste correspond essentiellement à l'effet hyperinflation appliqué sur les immobilisations corporelles détenues en Argentine, conformément à la norme IAS 29. En effet minorant, ce poste inclut également en 2024 le reclassement des actifs des 64 magasins Bompreço et Nacional ex-Grupo BIG vers les actifs détenus en vue de leur vente (cf. note 2.1.2). De la même façon, il incluait en effet minorant en 2023 le reclassement des actifs des 122 magasins ex-Grupo BIG vers les actifs détenus en vue de leur vente.
- (5) En 2024, les variations de périmètre comprennent la juste valeur des immobilisations corporelles des enseignes Cora et Match en France, des 27 magasins Casino / Intermarché en France et des 40 magasins Supercor en Espagne suite à leurs acquisitions respectives (cf. note 2.1.1).



6.3 Tests de dépréciation

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des actifs individuels et/ou Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie composée principalement de *goodwill* pour le Groupe.

Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de sortie) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée diminuée des amortissements complémentaires qui auraient été comptabilisés si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

Dépréciation des immobilisations autres que les goodwill

Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur recouvrable des immobilisations corporelles correspond au magasin (UGT) pour l'ensemble des formats.

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations incorporelles (autres que les *goodwill*) et corporelles, dès lors qu'elles présentent des indices de perte de valeur : tous les magasins enregistrant un résultat opérationnel courant avant amortissements négatif pendant deux années consécutives (au-delà de la phase d'ouverture) sont testés.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs du magasin sur une période maximale de 5 ans majorée d'une valeur terminale. La juste valeur est appréciée au regard de transactions récentes, de pratiques professionnelles, d'expertises indépendantes ou de la valeur estimée de rachat par un concurrent.

Le taux de croissance perpétuelle et la formule du taux d'actualisation utilisés sont les mêmes que pour les tests de dépréciation des *goodwill*.

Dépréciation des goodwill

La norme IAS 36 prescrit qu'un test de dépréciation soit réalisé annuellement au niveau de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* a été affecté.

Tel que le préconise la norme IAS 36, le *goodwill* doit être affecté à chaque UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptible(s) de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le *goodwill* est ainsi affecté doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur déterminé selon la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, avant regroupement.

Le niveau d'analyse auquel le groupe Carrefour apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond au pays. Ce niveau de test du *goodwill* est fondé sur des critères tant organisationnels que stratégiques. En particulier, le fonctionnement des activités dans les pays (hypermarchés, supermarchés...) s'appuie sur des moyens communs (gestion des achats, systèmes commerciaux, un siège par pays...), qui représentent une source essentielle de synergies entre les différentes activités.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période qui n'excède en général pas 5 ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays. Les flux de trésorerie futurs retenus pour les tests de dépréciation réalisés pour l'exercice 2024 ont été estimés à partir des trajectoires financières établies par la Direction Générale du pays et validées par la Direction Générale du Groupe. Ces flux de trésorerie futurs prennent notamment en compte la meilleure estimation de l'incidence du changement climatique à date, notamment sur le niveau des investissements prévus.

Le taux d'actualisation par pays correspond à la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de l'endettement calculé en utilisant un *gearing* sectoriel médian. Le coût des fonds propres spécifique par pays est obtenu à partir des paramètres locaux (taux sans risque, prime de marché). Le coût de l'endettement pris en considération est évalué selon la même logique.



La juste valeur, qui correspond au prix qui serait reçu pour la vente des activités du pays testé lors d'une transaction normale entre des participants de marché, est évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et/ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant avant amortissements) de transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes.

Un test supplémentaire est réalisé lors de la clôture semestrielle dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les indicateurs retenus par le Groupe sont notamment :

- un indice de perte de valeur interne : dégradation significative du ratio [Résultat opérationnel courant avant amortissements / ventes nettes hors essence] entre le budget et le dernier atterrissage ;
- des indices de perte de valeur externes : hausse significative du taux d'actualisation et/ou dégradation importante de la prévision de croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) établie par le FMI (Fonds Monétaire International).

Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* sont définitives, y compris lorsqu'elles ont été comptabilisées lors d'un arrêté intermédiaire.

6.3.1 Dépréciation des *goodwill* et analyse de sensibilité

Les tests de dépréciation réalisés en 2024 ont conduit le Groupe à comptabiliser une perte de valeur du *goodwill* italien à hauteur de (45) millions d'euros. En 2023, le Groupe n'avait pas comptabilisé de perte de valeur des *goodwill*.

6.3.1.1 Pays pour lequel une dépréciation du *goodwill* a été enregistrée en 2024

Italie

Pour mémoire, en ce qui concerne l'Italie, une dépréciation de (700) millions d'euros du *goodwill* avait été enregistrée dans les comptes en 2017 afin de refléter la diminution importante constatée sur la valeur d'utilité de nos activités italiennes. Dans ce contexte, une analyse élargie avait été menée afin d'évaluer la juste valeur des activités du Groupe en Italie, fondée sur une approche de valorisation multi-critères incluant notamment une valorisation sur la base de multiples observés pour des actifs comparables dans le secteur de la distribution en Europe, ainsi que la prise en compte de la valeur de marché des actifs immobiliers italiens, établie sur la base d'évaluations externes.

Dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2021, une dépréciation partielle du *goodwill* italien à hauteur de (80) millions d'euros avait été comptabilisée (en complément des (104) millions d'euros dépréciés fin 2020). Cela reflétait un chiffre d'affaires et une valeur de marché des actifs immobiliers en réduction par rapport à fin 2020. Au 31 décembre 2022 tout comme au 31 décembre 2023, aucune dépréciation complémentaire du *goodwill* italien n'avait été nécessaire.

Cette approche de valorisation multi-critères a été reconduite dans le cadre du test de dépréciation du *goodwill* au 31 décembre 2024. Elle fait ressortir une valeur d'utilité en baisse par rapport au 31 décembre 2023, reflétant un chiffre d'affaires, une rentabilité et une valeur de marché des actifs immobiliers en diminution par rapport à l'exercice précédent. La juste valeur ainsi déterminée représente la meilleure estimation établie par la Direction Générale du Groupe et a entraîné la comptabilisation d'une dépréciation partielle du *goodwill* italien à hauteur de (45) millions d'euros. Au 31 décembre 2024, le solde du *goodwill* italien s'établit en conséquence à 24 millions d'euros.

6.3.1.2 Pays pour lequel la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable

Pologne

Pour rappel, une analyse élargie avait été menée au 31 décembre 2023 afin d'évaluer la juste valeur des activités du Groupe en Pologne, fondée sur une approche de valorisation multi-critères incluant notamment une valorisation sur la base de multiples observés pour des actifs comparables dans le secteur de la distribution en Europe, ainsi que la prise en compte de la valeur de marché des actifs immobiliers polonais, établie sur la base d'évaluations externes. Cette analyse avait fait ressortir une valeur d'utilité des activités polonaises supérieure à la valeur nette comptable. Ainsi, au 31 décembre 2023, aucune dépréciation du *goodwill* polonais n'avait été nécessaire.

Cette approche de valorisation multi-critères a été reconduite dans le cadre du test de dépréciation du *goodwill* au 31 décembre 2024. Elle fait ressortir une valeur d'utilité des activités polonaises supérieure à la valeur nette comptable. La juste valeur ainsi déterminée représente la meilleure



estimation établie par la Direction Générale du Groupe et permet de conforter le montant du *goodwill* polonais de 246 millions d'euros comptabilisé au 31 décembre 2024.

6.3.1.3 Autres pays

Pour les autres pays dans lesquels le Groupe opère, l'analyse de sensibilité du calcul associée à une variation conjointe des paramètres clefs selon des hypothèses raisonnablement possibles n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des groupes d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

6.3.1.4 Principales hypothèses financières utilisées pour l'estimation des valeurs d'utilité

Les hypothèses de taux de croissance perpétuelle et de taux d'actualisation (*Weighted Average Cost of Capital* – WACC) par pays, prises en compte pour les tests de dépréciation 2024 et 2023, se présentent comme suit :

Pays	2024		2023	
	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance perpétuelle
France	6,8%	1,8%	7,0%	1,6%
Espagne	6,8%	2,0%	7,6%	1,7%
Italie	7,2%	2,0%	8,6%	2,0%
Belgique	6,7%	1,9%	7,1%	2,0%
Pologne	8,7%	2,5%	9,0%	2,5%
Roumanie	10,0%	3,0%	10,2%	2,5%
Brésil	10,5%	3,0%	11,3%	3,0%
Argentine	27,3%	8,9%	58,2%	32,5%

6.4 Immeubles de placement

Principes comptables

Selon la norme IAS 40 – *Immeubles de placement*, les immeubles de placement sont des biens immobiliers (constructions ou terrains ou les deux) détenus pour en retirer des loyers ou/et pour valoriser le capital. Au regard des critères attachés à cette norme, ces actifs qui génèrent des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par le Groupe dans le cadre de l'exploitation des magasins correspondent au sein du Groupe aux galeries marchandes (ensemble de commerces et de services implantés derrière les lignes de caisses des magasins), en pleine propriété ou copropriété, et dont la surface est au moins égale à 2 500 mètres carrés.

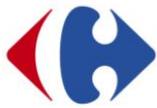
Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique et amortis linéairement sur la même période que les immobilisations corporelles de même nature (cf. note 6.2).

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en « Autres revenus », sur une base linéaire sur toute la durée de location. Les avantages consentis par le Groupe au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs, sur toute la durée de location (cf. note 5.1).

La juste valeur des immeubles de placement est évaluée une fois par an :

- soit en appliquant aux loyers bruts annualisés générés par chaque immeuble de placement, un multiple, fonction de la rentabilité calculée sur chacune des galeries marchandes, et un taux de capitalisation, fonction du pays ;
- soit en ayant recours à des expertises indépendantes utilisant deux méthodes : la méthode des flux de trésorerie actualisés et la méthode par le rendement. Les experts utilisent également par recoupement les valeurs vénales au m² et les valeurs de marché utilisées sur les transactions comparables.

Compte tenu du peu de données publiques disponibles notamment en termes de taux de capitalisation, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et de l'utilisation des états locatifs propres au Groupe, ce dernier considère la classification en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur comme la mieux adaptée.



(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Immeubles de placement (valeur brute)	439	493
Amortissements et dépréciations	(221)	(231)
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	218	262

Variation des immeubles de placement

(en millions d'euros)	Valeur nette
Au 31 décembre 2022	279
Investissements	4
Cessions	(0)
Dotations aux amortissements	(12)
Écarts de conversion ¹	(26)
Transferts et autres mouvements ²	18
Au 31 décembre 2023	262
Investissements	5
Cessions ³	(26)
Dotations aux amortissements	(10)
Écarts de conversion ¹	(22)
Transferts et autres mouvements ²	9
Au 31 décembre 2024	218

(1) En 2024, les écarts de conversion reflètent principalement la dépréciation du réal brésilien en date de clôture.

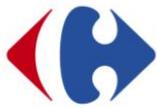
En 2023, les écarts de conversion reflétaient essentiellement la dépréciation significative du peso argentin en date de clôture, partiellement compensée par la légère appréciation du zloty polonais et du réal brésilien.

(2) En 2023 et en 2024, les transferts et autres mouvements correspondent principalement à l'effet hyperinflation appliqué sur les immeubles de placement détenus en Argentine, conformément à la norme IAS 29.

(3) En 2024, ce poste correspond à la cession de la galerie marchande de Terrazas de Mayo en Argentine.

Les produits locatifs générés par ces immeubles de placement et comptabilisés sur la ligne « Autres revenus » du compte de résultat s'élevaient à 50 millions d'euros en 2024 contre 46 millions d'euros en 2023. Les charges opérationnelles directes s'élevaient à (14) millions d'euros en 2024, tout comme en 2023.

La juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2024 a été estimée à 627 millions d'euros contre 691 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette baisse reflète notamment la cession de la galerie marchande de Terrazas de Mayo en Argentine fin 2024, ainsi que la dépréciation du réal brésilien en date de clôture.



NOTE 7 : CONTRATS DE LOCATION

Principes comptables

Les actifs pris en location correspondent :

- majoritairement aux actifs immobiliers aussi bien exploités par le Groupe que mis en sous-location. Ces derniers comprennent les contrats de sous-location de magasins aux franchisés ainsi que les contrats de sous-location d'emplacements dans les galeries marchandes et centres commerciaux ;
- plus accessoirement à des contrats de location de véhicules ;
- enfin à quelques contrats d'entreposage et de stockage et de prestation informatique présentant une composante locative.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, tous les contrats de location (hors exemptions prévues par la norme IFRS 16, cf. ci-dessous) sont comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

Au compte de résultat, la norme IFRS 16 prévoit de comptabiliser une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et une charge d'intérêts en résultat financier.

Au tableau des flux de trésorerie, les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif, affectent les flux de financement.

Comptabilisation d'un engagement locatif

Les montants pris en compte dans l'évaluation initiale de l'engagement locatif sont :

- les loyers fixes diminués des avantages restant à recevoir du bailleur ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un indice ;
- les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat si leur exercice est raisonnablement certain.

L'actualisation des loyers est effectuée au taux implicite du contrat si celui-ci est facilement déterminable et dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal du preneur est appliqué (cas appliqué en pratique). Le taux d'actualisation correspond à l'échéance moyenne pondérée de remboursement de l'engagement locatif.

La base des taux d'actualisation est déterminée par pays à partir d'une courbe de taux sans risque et d'un *spread* (*spread* unique pour toutes les filiales d'un même pays). La table de taux est mise à jour trimestriellement pour la partie sans risque et annuellement pour le *spread/rating* sauf survenance d'un événement susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation du risque de crédit des filiales.

Cet engagement locatif est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le montant de l'engagement locatif est susceptible d'être ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

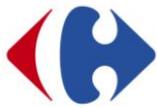
- le montant initial de l'engagement locatif ;
- les paiements d'avance faits au bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer l'engagement locatif.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux. Ainsi en cas de sortie avant la fin de la durée IFRS 16, l'impact de la décomptabilisation du droit d'utilisation (*write-off* d'un actif non courant) et de l'engagement locatif sera enregistré en résultat non courant.

Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit sera traité comme une composante du droit d'utilisation.

Les paiements relatifs aux contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou concernant les biens de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat (exemptions prévues par la norme IFRS 16).



La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans la note 6.3.

Durée des contrats de location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipée que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le Groupe prend en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :

- les caractéristiques liées aux différents types d'actifs (magasins, entrepôts logistiques, bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par le contrat de location immobilier. Les caractéristiques suivantes sont prises en considération : la rentabilité des magasins, la spécificité des formats, l'existence d'investissements récents réalisés dans les magasins, la valeur nette comptable des immobilisations non déplaçables pour certains formats de magasins (supermarchés, hypermarchés et cash & carry), l'existence de pénalités de résiliation significatives, et s'il s'agit de magasins intégrés ou franchisés ;
- une approche par catégorie pour les véhicules de location présentant des caractéristiques et des durées d'utilisation similaires. Quatre catégories ont été identifiées afin de distinguer les véhicules de fonction, les voitures utilisées pour la location à la clientèle, les camions ainsi que les utilitaires.

Comptabilisation des contrats de sous-location

Le Groupe, lorsqu'il est bailleur intermédiaire comptabilise la location principale dont il est preneur et la sous-location dont il est bailleur comme deux contrats séparés.

Si le contrat de sous-location est classé en location simple, le droit d'utilisation provenant du contrat principal est maintenu à l'actif du bilan et les produits issus de la sous-location sont comptabilisés en résultat courant sur toute la durée du contrat de sous-location.

Si le contrat de sous-location est classé en location financement :

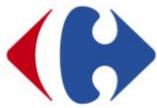
- l'actif droit d'utilisation, issu du contrat de location principal, est décomptabilisé ;
- une créance est constatée pour une valeur égale à l'investissement net dans le contrat de sous-location ;
- toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en résultat financier ;
- l'engagement locatif (au titre du contrat principal) est maintenu au passif.

Transaction de sale & lease back

Lorsque le Groupe procède à une transaction de cession-bail (*sale & lease back*) constituant une vente selon la norme IFRS 15, un droit d'utilisation de l'actif loué est comptabilisé en proportion de la valeur comptable antérieure de l'actif cédé correspondant au droit d'utilisation conservé en contrepartie d'un engagement locatif, conformément à la norme IFRS 16. Un résultat de cession est comptabilisé en produits et charges non courants à proportion des droits effectivement transférés à l'acheteur-bailleur.

Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant brut des différences temporelles imposables et déductibles. En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'engagement locatif, un impôt différé est constaté.



La hausse des droits d'utilisation de l'actif et des engagements locatifs par rapport au 31 décembre 2023 reflète principalement l'intégration de ceux comptabilisés suite (i) à l'acquisition des 43 magasins loués Cora / Match en France, des 27 magasins loués Casino / Intermarché en France et des 40 magasins loués Supercor en Espagne (cf. note 2.1.1), (ii) aux opérations de *sale & lease back* de l'immobilier de 15 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil, de 6 hypermarchés en Espagne, et de 16 supermarchés en France (cf. note 2.1.3). Cette hausse est partiellement compensée par les amortissements et les paiements de loyers de l'exercice respectivement, ainsi que par un écart de conversion négatif suite à la dépréciation du réal brésilien en date de clôture.

7.1 Droits d'utilisation de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2024				31/12/2023			
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains & constructions	9 026	(4 558)	(111)	4 357	8 206	(3 784)	(81)	4 342
Équipements	194	(29)	–	165	147	(24)	–	123
TOTAL DROITS D'UTILISATION DE L'ACTIF	9 220	(4 588)	(111)	4 522	8 354	(3 808)	(81)	4 464

Variation des droits d'utilisation de l'actif

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2022	7 297	(3 108)	4 190
Augmentations ¹	1 336	–	1 336
Diminutions	(369)	160	(210)
Dotation aux amortissements	–	(928)	(928)
Dépréciations	–	(43)	(43)
Écarts de conversion ²	38	(5)	34
Variations de périmètre ³	98	3	101
Autres mouvements	(47)	31	(15)
Au 31 décembre 2023	8 354	(3 889)	4 464
Augmentations ¹	1 233	–	1 233
Diminutions	(439)	186	(253)
Dotation aux amortissements	–	(997)	(997)
Dépréciations	–	(32)	(32)
Écarts de conversion ²	(178)	37	(141)
Variations de périmètre ³	240	3	243
Autres mouvements	11	(6)	5
Au 31 décembre 2024	9 220	(4 699)	4 522

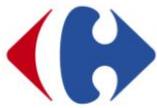
- (1) En 2024, les augmentations comprennent notamment les droits d'utilisation de l'actif comptabilisés suite aux opérations de *sale & lease back* de l'immobilier de 15 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil pour 34 millions d'euros, de 6 hypermarchés en Espagne pour 37 millions d'euros, et de 16 supermarchés en France pour 14 millions d'euros (cf. note 2.1.3).
En 2023, elles comprenaient notamment les droits d'utilisation de l'actif comptabilisés suite aux opérations de *sale & lease back* de l'immobilier de 5 magasins et 4 entrepôts au Brésil pour 105 millions d'euros et de 6 hypermarchés en Espagne pour 62 millions d'euros.
- (2) En 2024, les écarts de conversion reflètent principalement la dépréciation significative du réal brésilien en date de clôture.
En 2023, ils reflétaient essentiellement l'appréciation du réal brésilien et du zloty polonais en date de clôture, partiellement compensée par la dépréciation du peso argentin.
- (3) En 2024, les variations de périmètre comprennent l'intégration des droits d'utilisation de l'actif des 43 magasins loués Cora / Match en France pour 160 millions d'euros, des 27 magasins loués Casino / Intermarché en France pour 51 millions d'euros, et des 40 magasins loués Supercor en Espagne pour 36 millions d'euros suite à leurs acquisitions respectives (cf. note 2.1.1).
En 2023, elles comprenaient principalement l'intégration des droits d'utilisation de l'actif des magasins loués par Cora en Roumanie pour 104 millions d'euros.



7.2 Engagements locatifs

Engagements locatifs par maturité

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
À moins d'un an	1 093	1 007
Entre 1 et 2 ans	923	857
Entre 2 et 5 ans	1 529	1 510
Au-delà de 5 ans	1 524	1 526
TOTAL ENGAGEMENTS LOCATIFS	5 069	4 901



NOTE 8 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Principes comptables

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net des entreprises mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises), après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Les participations comptabilisées par mise en équivalence font pleinement partie des activités opérationnelles du Groupe. La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est par conséquent présentée sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant (« Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence »), conformément à la recommandation n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

La valeur comptable des titres mis en équivalence fait l'objet de tests de dépréciation conformément aux principes comptables décrits en note 6.3.

8.1 Variation des titres mis en équivalence

La variation de ce poste se présente comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31 décembre 2022	1 197
Acquisitions et augmentations de capital	2
Cessions	-
Dividendes	(82)
Quote-part de résultat net	44
Écarts de conversion et autres mouvements	(20)
Au 31 décembre 2023	1 142
Acquisitions et augmentations de capital	8
Cessions	(3)
Dividendes	(88)
Quote-part de résultat net	63
Écarts de conversion et autres mouvements	(2)
Au 31 décembre 2024	1 120

La quote-part de résultat net 2024 comprend le *badwill* de 155 millions d'euros @100% comptabilisé par Carmila lors de l'acquisition le 1^{er} juillet 2024 de 93% du capital de Galimmo SCA (possédant les galeries marchandes de Louis Delhaize en France) pour un prix total de 272 millions d'euros. L'acquisition des 52 actifs de Galimmo SCA a été réalisée simultanément à l'acquisition des enseignes Cora et Match par Carrefour.

Ce gain est partiellement compensé par des pertes constatées en 2024 notamment sur les sociétés Market Pay en France et Ewally au Brésil.

Pour mémoire, la quote-part de résultat net 2023 comprenait diverses plus-values de cessions d'actifs effectuées par Carmila pour un montant total de 45 millions d'euros environ @100%.



8.2 Informations sur les entreprises associées

Les principaux éléments financiers caractéristiques des entreprises associées sont les suivants :

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Actifs non courants	Chiffre d'affaires / Revenus	Résultat Net
Carmila (France)	37%	5 341	2 145	4 982	404	171
Provencia (France)	50%	471	292	287	921	19
Market Pay (France)	35%	864	155	441	142	(24)
Showroomprive.com (France) ¹	9%	433	203	214	677	0
Ulysse (Tunisie)	25%	135	101	120	375	5
Costasol (Espagne)	34%	108	53	52	188	9
CarrefourSA (Turquie) ¹	32%	592	158	324	1 358	37
Autres sociétés ²	N/A	1 149	336	676	2 235	15

(1) Éléments financiers publiés au titre de l'année 2023.

(2) Ligne comprenant 233 sociétés considérées individuellement comme non significatives.

Les deux principales valeurs des titres mis en équivalence au 31 décembre 2024 concernent Carmila pour 704 millions d'euros (contre 707 millions d'euros au 31 décembre 2023) et Provencia pour 132 millions d'euros (contre 137 millions d'euros au 31 décembre 2023). Elles représentent 75% de la valeur totale des mises en équivalence à fin 2024.

Les informations financières résumées présentées dans le tableau ci-dessus correspondent aux données à 100% issues des états financiers des entreprises associées, retraitées le cas échéant afin de refléter les ajustements d'homogénéisation des méthodes comptables effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence (données non retraitées des ajustements de juste valeur effectués au moment de l'acquisition ou de la perte de contrôle et de l'élimination de la quote-part du Groupe dans les résultats découlant des opérations de cession ou d'acquisition d'actifs réalisées entre le Groupe et l'entreprise associée).

Principaux mouvements sur les titres mis en équivalence en 2024

Carmila (France)

Au cours du second semestre 2024, Carmila a procédé à deux programmes de rachat d'actions suivis de leur annulation, représentant environ 0,6% du capital social. La quote-part de détention de Carrefour dans la société a de ce fait augmenté, passant de 36,4% au 31 décembre 2023 à 36,6% au 31 décembre 2024.

RH Aulnay (France)

Le 8 novembre 2022, le groupe Carrefour a annoncé son intention d'accélérer le développement des formats de magasins discounts avec l'ouverture d'un premier magasin Atacadão en France. Le 3 juillet 2023, Carrefour France et Retail Holding Europe (Groupe LabelVie) ont annoncé avoir conclu un accord portant sur une prise de participation minoritaire de Carrefour France (soit 45%) au sein de la société RH Aulnay. Cette entité est contrôlée exclusivement par LabelVie et détenue par cette dernière à hauteur de 55%. La société RH Aulnay a acquis le fonds de commerce du magasin d'Aulnay-sous-Bois auprès du groupe Carrefour. Elle exploite ce site commercial sous enseigne Atacadão depuis juin 2024, avec une surface de vente d'environ 9 000 m². Depuis mars 2024, la société RH Aulnay est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Ewally (Brésil)

Carrefour Brésil, qui possédait 49% des titres de la société Ewally au Brésil (titres mis en équivalence jusque-là), a acquis 43% de titres supplémentaires en octobre 2024, conduisant à son intégration globale dans les comptes consolidés depuis cette date. Cette prise de contrôle, traitée conformément



aux normes IFRS 3 et IAS 28, s'est traduite par la comptabilisation dans le résultat non courant de l'exercice 2024 d'une charge de (40) millions de réals environ (soit (7) millions d'euros environ).

Focus sur Carmila

Carmila – société dédiée à la valorisation des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, en Espagne et en Italie, créée en 2014 par le Groupe et ses partenaires co-investisseurs – est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la gouvernance établie avec les co-investisseurs conférant à Carrefour une influence notable sur Carmila.

Jusqu'à sa fusion-absorption avec la société Cardety le 12 juin 2017, la gouvernance de Carmila était organisée par un pacte d'associés entre Carrefour (qui détenait 42% du capital) et d'autres investisseurs institutionnels (qui détenaient les 58% restants), pacte qui prévoyait notamment la composition du Conseil d'Administration et listait les décisions requérant une approbation préalable du Conseil (avec des majorités simples ou qualifiées selon l'importance des sujets).

Concomitamment à la fusion-absorption de Carmila par Cardety, les règles de gouvernance ont été adaptées (recomposition des organes d'administration et de direction, et modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur du Conseil d'Administration). Le Groupe considère que ces règles de gouvernance lui confèrent une influence notable sur Carmila, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette position repose notamment sur le fait que le groupe Carrefour ne dispose pas de la majorité de représentants au Conseil d'Administration (composé de douze membres, dont huit administrateurs indépendants de Carrefour et quatre administrateurs désignés par Carrefour au 31 décembre 2024) et n'est donc pas en mesure d'imposer seul les décisions requérant l'approbation préalable du Conseil, qui relèvent pour partie des activités pertinentes.



Le tableau suivant résume les principaux éléments financiers au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 de l'entreprise associée Carmila (tels que publiés dans ses propres états financiers consolidés). Le NTA EPRA (Actif Net Réévalué – *European Public Real Estate Association* – hors droits excluant la juste valeur des instruments financiers et l'impact des impôts différés) de Carmila s'élève à 3 698 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(en millions d'euros)	2024	2023
Produits (revenus locatifs)	404	369
Résultat opérationnel avant ajustement de juste valeur des actifs	455	292
Résultat opérationnel ¹	420	85
Résultat net des activités poursuivies	316	9
Total actifs non courants ¹	6 398	5 686
Total actifs courants	345	1 045
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	154	860
Total passifs non courants	3 040	2 703
Total passifs courants	283	734
<i>Pourcentage d'intérêt détenu par Carrefour</i>	36,6%	36,4%
Carrefour - Valeur des titres Carmila mis en équivalence	704	707
Carrefour - Dividendes reçus de Carmila	62	61

(1) Carmila ayant choisi d'appliquer le modèle de la juste valeur pour la comptabilisation des immeubles de placement, conformément à l'option prévue par la norme IAS 40, les données présentées dans le tableau ci-dessus tiennent compte des ajustements de juste valeur du patrimoine immobilier. Les états financiers consolidés de Carmila font par conséquent l'objet de retraitements d'homogénéité préalablement à la comptabilisation par mise en équivalence de la participation de Carrefour dans les états financiers du Groupe (modèle du coût appliqué par Carrefour).

8.3 Transactions avec les entreprises associées (parties liées)

Les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 avec les principales sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Carmila (France)	Provencia (France)	Market Pay (France)	Ulysse (Tunisie)	Costasol (Espagne)	CarrefourSA (Turquie)
Chiffre d'affaires (ventes de marchandises)	–	619	–	3	111	–
Redevances de franchise	–	8	–	2	9	4
Revenus de l'activité de promotion immobilière ¹	7	–	–	–	–	–
Prestations de services	20	–	–	–	0	–
Honoraires et autres charges opérationnelles	(8)	–	(128)	–	(7)	–
Créances à la clôture	3	23	0	2	10	1
Dettes à la clôture	(7)	–	(8)	–	(9)	(1)

(1) Montants présentés avant élimination de la quote-part correspondant à la participation détenue par le Groupe dans l'entreprise associée concernée.



NOTE 9 : IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Principes comptables

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*.

Un impôt différé est calculé et comptabilisé selon la méthode bilancielle pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et leur valeur fiscale (sauf cas particuliers prévus par la norme IAS 12), ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. L'évaluation des impôts différés est faite en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont présentés au bilan en actifs et passifs non courants.

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique de chaque pays (établi selon les modalités décrites en note 6.3) et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation.

9.1 Charge d'impôt de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Impôts exigibles (y compris provisions)	(543)	(341)
Impôts différés	239	(98)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(303)	(439)



Rapprochement du taux d'impôt théorique et du taux d'impôt effectif

L'impôt théorique pour 2024 et 2023 est calculé sur la base du résultat consolidé avant impôt auquel est appliqué le taux d'impôt en vigueur en France. Pour l'exercice 2024, il correspond à une charge de (282) millions d'euros, qui se rapproche de la charge nette de (303) millions d'euros effectivement comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat avant impôts	1 093	1 339
Taux d'imposition légal en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(282)	(346)
Éléments de rapprochement avec le taux effectif :		
- Effet des différences entre le taux d'imposition légal en France et le taux d'imposition des filiales étrangères	(11)	(7)
- Effet des changements de taux d'imposition applicables	-	-
- Impôts et crédits d'impôts non assis sur le résultat fiscal ¹	(30)	97
- Effet impôt sur les différences permanentes ²	(34)	(43)
- Impôts différés actifs reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours d'exercices antérieurs ³	221	7
- Impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours de l'exercice ⁴	(158)	(153)
- Dépréciation d'impôts différés actifs et crédits d'impôts reconnus au cours d'exercices antérieurs ⁴	(28)	(5)
- Effet impôt sur la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	16	11
- Autres différences	2	(2)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(303)	(439)
Taux Effectif d'Impôt (TEI)	27,8%	32,8%

(1) Le montant d'impôts non assis sur le résultat tient notamment compte de la CVAE nette du produit d'impôt associé, qui s'élève à (15) millions d'euros en 2024 (contre (19) millions d'euros en 2023) en baisse suite à la réduction du taux appliqué, des retenues à la source, des crédits d'impôts, ainsi que de l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

Par ailleurs, ce poste comprenait également en 2023 la reconnaissance de crédits d'impôts en France nés au cours d'exercices antérieurs.

(2) En 2024 et en 2023, ce poste comprend l'économie d'impôt liée aux intérêts notionnels versés par la filiale brésilienne Atacadão.

En 2024, ce poste est impacté par l'absence d'effet impôt relatif aux sorties et dépréciations de goodwill enregistrées au cours de l'exercice (cf. note 6.1.1).

En 2023, ce poste comprenait des charges non déductibles liées à des cessions de titres de participation en France ainsi que des pertes encourues lors de la conversion de magasins Grupo BIG au Brésil.

(3) En 2024, le montant des impôts différés actifs reconnus sur des différences nées au cours d'exercices antérieurs se rapporte principalement à une des entités juridiques ex-Grupo BIG au Brésil ainsi qu'à certaines filiales françaises.

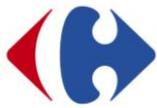
(4) En 2024, les non reconnaissances et dépréciations d'impôts différés actifs ont principalement été constatées sur certaines entités juridiques ex-Grupo BIG au Brésil, en Italie et sur la société Carrefour Banque en France.

En 2023, elles concernaient principalement Grupo BIG au Brésil, l'Italie, la Belgique et Carrefour Banque en France.

9.2 Impôts différés actifs et passifs

Le Groupe présente une position nette d'impôts différés actifs de 72 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 95 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés actifs (IDA)	566	395
Impôts différés passifs (IDP)	(494)	(300)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	72	95



Les principales natures d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	Variations			31/12/2024
		Produit / (charge) d'impôts différés	Impôt sur les autres éléments du résultat global (OCI)	Périmètre, écarts de conversion et autres variations ¹	
Déficits reportables ²	1 548	129	–	(178)	1 499
Engagements locatifs et provisions pour coûts de remise en état	1 288	129	–	(78)	1 340
Provisions non déductibles	1 026	24	(6)	(89)	955
Goodwill (fonds de commerce) amortissables fiscalement	407	2	–	(3)	405
Stocks	121	(1)	–	(9)	111
Instruments financiers	29	12	2	1	44
Autres différences temporelles	186	52	–	(31)	209
Impôts différés actifs avant compensation	4 605	347	(4)	(386)	4 562
Incidence de la compensation IDA-IDP	(1 947)	(136)	1	26	(2 055)
Impôts différés actifs après compensation	2 659	211	(3)	(360)	2 507
Dépréciation d'impôts différés actifs	(2 264)	59	1	263	(1 941)
Impôts différés actifs nets	395	270	(2)	(97)	566
Droits d'utilisation de l'actif et créances de sous-location financière	(1 188)	(81)	–	63	(1 205)
Immobilisations corporelles	(391)	(58)	–	(174)	(622)
Provisions réglementées	(247)	5	–	(35)	(277)
Goodwill (fonds de commerce) amortissables fiscalement	(118)	(27)	–	22	(122)
Instruments financiers	(14)	7	(6)	(1)	(14)
Autres différences temporelles	(290)	(13)	1	(7)	(309)
Impôts différés passifs avant compensation	(2 247)	(166)	(5)	(131)	(2 549)
Incidence de la compensation IDA-IDP	1 947	136	(1)	(26)	2 055
Impôts différés passifs après compensation	(300)	(31)	(6)	(157)	(494)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	95	239	(9)	(254)	72

(1) Les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation significative du réal brésilien. Les variations de périmètre correspondent principalement à l'intégration des enseignes Cora et Match ainsi que de la centrale d'achat Provera en France et portent essentiellement sur les réévaluations des immobilisations corporelles (cf. note 2.1.1).

(2) Au 31 décembre 2024, les montants des impôts différés actifs bruts et de dépréciations d'impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables concernent très majoritairement le Brésil et l'Italie.

9.3 Impôts différés non activés

Le montant des impôts différés non reconnus s'élève au 31 décembre 2024 à 1 941 millions d'euros (contre 2 264 millions d'euros au 31 décembre 2023), dont 1 342 millions d'euros d'impôts différés actifs sur déficits reportables (contre 1 481 millions d'euros au 31 décembre 2023) et 599 millions d'euros d'impôts différés actifs sur différences temporelles (contre 784 millions d'euros au 31 décembre 2023).

NOTE 10 : PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS
Principes comptables

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

10.1 Variations des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises sans utilisation ⁴	Reprises avec utilisation	Actualisation	Variation des écarts de conversion ⁵	Variations de périmètre ⁶	Autres ⁷	31/12/2024
Engagements vis-à-vis du personnel	545	76	(30)	(47)	(19)	(1)	78	(13)	590
Litiges	2 717	312	(277)	(208)	–	(372)	45	(10)	2 206
<i>Litiges fiscaux</i>	1 770	58	(107)	(23)	–	(271)	1	1	1 427
<i>Litiges sociaux</i>	541	149	(74)	(127)	–	(69)	43	(11)	454
<i>Litiges légaux</i>	406	105	(96)	(58)	–	(32)	–	(0)	325
Réorganisations ¹	239	83	(22)	(133)	–	(0)	2	–	168
Provisions liées aux activités de banque et d'assurance ²	278	66	(9)	(23)	–	(12)	–	10	311
Autres ³	233	57	(42)	(26)	–	(5)	6	14	238
TOTAL PROVISIONS	4 012	593	(380)	(438)	(19)	(390)	131	1	3 511

(1) Cf. note 5.3.

(2) Les provisions liées aux activités de banque et d'assurance comprennent notamment les provisions pour risques de crédit sur engagements de prêts (hors-bilan) comptabilisées en application d'IFRS 9, ainsi que les provisions visant à couvrir les risques techniques de l'activité d'assurance.

(3) Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour coûts de remise en état / démantèlement à échéance des baux immobiliers, des engagements vis-à-vis du personnel de magasins passés en location-gérance et des provisions pour contrats onéreux.

(4) Les reprises sans utilisation concernent principalement le Brésil et sont relatives à des risques fiscaux et sociaux suite à prescriptions et/ou jugements favorables.

(5) Les écarts de conversion défavorables reflètent la dépréciation significative du réal brésilien sur l'exercice.

(6) Ce poste correspond quasi-exclusivement aux provisions pour engagements vis-à-vis du personnel et pour litiges sociaux enregistrées à la juste valeur dans le bilan d'ouverture préliminaire de Cora et Match (cf. note 2.1.1).

(7) Les autres flux correspondent principalement au reclassement de la provision engagements vis-à-vis du personnel vers les autres provisions pour (13) millions d'euros suite au passage de magasins intégrés en location-gérance en France en 2024. La provision résiduelle concernant l'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail en France a été reclassée en autres dettes sociales (cf. note 1.3.2).

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procédures précontentieuses ou contentieuses dans le cours normal de leurs activités. Par ailleurs, celles-ci font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à redressement. Les principaux litiges sont décrits ci-dessous. Dans chaque cas, le risque est évalué par la Direction du Groupe et ses conseils.

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels il est impliqué s'élève à 2,21 milliards d'euros, à comparer à 2,72 milliards d'euros au 31 décembre 2023. Le Groupe n'en fournit pas le détail, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.



10.2 Litiges

Dans le cadre de ses activités réalisées dans huit pays intégrés, le Groupe est confronté à des litiges de tous ordres et notamment fiscaux, sociaux ou commerciaux.

10.2.1 Litiges fiscaux (y compris ceux liés à l'impôt sur les sociétés classés en dettes fiscales)

Certaines sociétés du Groupe ont fait ou font l'objet de contrôles par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles sont enregistrées.

Au Brésil, Carrefour est exposé à des risques fiscaux, qui portent notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre (détermination des montants et documentation de ceux-ci), ainsi que sur les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (PIS-COFINS). Le Groupe conteste le bien-fondé de la plupart des chefs de redressement et notamment la constitutionnalité de certaines dispositions législatives en vertu desquelles ces redressements ont été notifiés. L'estimation du niveau de risque relatif à chaque litige est revue régulièrement en concertation avec les conseils du groupe Carrefour Brésil et une provision est comptabilisée en conséquence. Au 31 décembre 2024, la provision correspondante s'élève à 1 303 millions d'euros (contre 1 653 millions d'euros au 31 décembre 2023) et le montant des dépôts judiciaires versés au titre des redressements contestés par le Groupe, présentés en « Autres actifs financiers non courants » (cf. note 13.5) à 370 millions d'euros (contre 444 millions d'euros au 31 décembre 2023). La baisse des montants de provisions et dépôts judiciaires versés reflète pour l'essentiel la dépréciation significative du réal brésilien en 2024 ainsi qu'un niveau de reprises avec ou sans utilisation supérieur à celui des dotations.

10.2.2 Litiges sociaux

De par sa taille, le Groupe est confronté de manière permanente à des litiges avec des salariés ou d'anciens salariés.

Par ailleurs, Carrefour peut rencontrer, de manière plus exceptionnelle, des situations de litige impliquant un nombre élevé de salariés ou anciens salariés. Au Brésil, le Groupe est en procès avec de nombreux anciens salariés qui lui réclament notamment le paiement d'heures supplémentaires qui n'auraient pas été payées.

10.2.3 Litiges administratifs et commerciaux

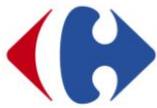
Le Groupe fait l'objet de contrôles réguliers à l'initiative des différentes autorités administratives en charge du droit de la concurrence, du droit de la consommation ou de toute autre activité réglementée. A l'instar de toute entreprise, des litiges peuvent également apparaître entre le Groupe et ses co-contractants, notamment ses franchisés, prestataires ou fournisseurs.

10.3 Passifs éventuels

Le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité du Groupe.

Au Brésil, compte tenu de la complexité de la législation fiscale, en particulier pour les sociétés de distribution, le Groupe est exposé à des risques fiscaux pour lesquels une sortie de trésorerie est jugée non probable par le Groupe et ses conseils, représentant une exposition totale de 2 milliards d'euros environ au 31 décembre 2024 contre 2,3 milliards d'euros environ au 31 décembre 2023 (y compris les risques liés à l'exclusion des ICMS dans la base de calcul des crédits PIS-COFINS comptabilisés). Cette baisse de 0,3 milliard d'euros environ est notamment liée à la dépréciation significative du réal et est partiellement compensée par l'extension à de nouveaux exercices de redressements notifiés sur des exercices antérieurs. Le principal risque fiscal concerne la déductibilité de l'amortissement fiscal du *goodwill* reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007 pour un montant total de 543 millions d'euros (frais compris) au 31 décembre 2024. A ce jour, la sortie de ressource est toujours considérée comme non probable par le Groupe.

En France, par conclusions en date du 11 juin 2024, le Ministre de l'Économie est intervenu dans la procédure initiée le 26 décembre 2023 devant le tribunal de commerce de Rennes, par l'Association



des Franchisés Carrefour (AFC) contre les sociétés Carrefour Proximité France, CSF, Selima et Profidis, aux fins de constatation du caractère prétendument déséquilibré des relations contractuelles existantes entre lesdites entités du groupe Carrefour, en qualité de franchiseur, et leurs franchisés. L'intervention du Ministre de l'Économie s'inscrit dans la continuité d'une enquête menée par la DREETS de Normandie entre 2019 et 2022 sur les relations commerciales entre le franchiseur et les franchisés exploitant un point de vente sous enseigne de proximité du Groupe Carrefour. Aux termes de son intervention, le Ministre de l'Économie sollicite à titre principal du Tribunal qu'il :

- (i) constate l'existence d'un déséquilibre contractuel entre le franchiseur et ses franchisés,
- (ii) prononce (y) la nullité des clauses litigieuses et (z) la cessation des pratiques restrictives et
- (iii) ordonne le paiement d'une amende civile de 200 millions d'euros.

Carrefour considère, à ce stade de la procédure, que les demandes de l'AFC et l'intervention du Ministre de l'Économie soulèvent des questions sérieuses de compétences et de recevabilité. Aucune décision sur le fond n'est attendue en 2025.

Par ailleurs, les enquêtes ouvertes depuis 2018 sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire sont définitivement closes.

A l'instar d'autres acteurs de la distribution spécialisée en produits biologiques, plusieurs filiales françaises de Carrefour SA ont reçu, le 11 octobre 2024, une notification de grief de la part de l'Autorité de la concurrence aux termes de laquelle il leur est reproché de s'être coordonnées, à compter de novembre 2016, pour mettre en place une stratégie collective visant à segmenter artificiellement, selon les marques, la distribution des produits biologiques entre, d'une part, le canal de distribution spécialisé et, d'autre part, le canal de distribution conventionnel.

En août 2019, Atacadão SA a fait état de l'existence d'une procédure pénale ouverte par le bureau du procureur de l'État de São Paulo (GEDEC) à l'encontre d'agents publics et d'employés de la société, relatives aux conditions de renouvellement des licences d'exploitation du siège social d'Atacadão et d'un magasin. Atacadão SA n'étant pas impliquée dans cette procédure pénale, la municipalité de São Paulo a ouvert une procédure administrative à son encontre le 25 mai 2021, toujours pendante. Les employés mis en cause ont été définitivement relaxés le 6 juin 2023.

En Pologne, le 11 septembre 2023, le président de l'Office de la protection de la concurrence et des consommateurs (UOKIK) a ouvert une procédure d'investigation à l'encontre de Carrefour Pologne pour des allégations de pratiques commerciales déloyales en lien avec la facturation de frais logistiques pour le transport de marchandises entre les entrepôts et les magasins.



NOTE 11 : EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

Principes comptables

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congé payés, congé maladie, participation aux bénéfices), d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite...) et d'autres avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté...).

Ces avantages sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*. Les avantages à court terme (avantages payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants) sont comptabilisés dans les dettes courantes (« Autres passifs courants ») et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié (cf. note 5.2.2). Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués et comptabilisés selon les modalités exposées en note 11.1.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites. Ces plans entrent dans le périmètre d'application de la norme IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions* et sont comptabilisés selon les modalités décrites en note 11.2.

11.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

Principes comptables

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi. Le Groupe accorde des avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la sécurité sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

Régimes à prestations définies et avantages à long terme

Le groupe Carrefour provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

L'obligation du Groupe au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuinaire qualifié.

La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est égale à la valeur actualisée de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute modification ou liquidation de régime, qui sont comptabilisés en résultat opérationnel ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture comptabilisée en résultat financier.

Les réévaluations du passif net (écarts actuariels, rendement des actifs du régime et, le cas échéant, variation de l'effet du plafonnement de l'actif) sont comptabilisées immédiatement en « Autres éléments du résultat global ».



11.1.1 Description des principaux régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent essentiellement des compléments de retraites qui sont versés dans certains pays, annuellement, aux retraités anciens collaborateurs du Groupe, et des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. Ces régimes sont présentés ci-dessous et concernent principalement la France, la Belgique et l'Italie.

Régimes en vigueur en France

En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédant le départ en retraite), dépend de l'ancienneté dans le Groupe et peut être plafonnée pour certains régimes en vigueur.

Suite à la promulgation en France le 15 avril 2023 de la loi n°2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, la réforme des régimes de retraite avait été prise en compte dans la détermination des provisions au titre des régimes à prestations définies à partir du 31 décembre 2023 : les changements induits par cette réforme avaient été analysés comme une modification de régime au sens d'IAS 19 ; ainsi l'impact avait été traité en 2023 comme un coût des services passés et avait donc été comptabilisé en résultat opérationnel.

Par ailleurs, pour rappel, le Conseil d'Administration du 20 avril 2020 a décidé de mettre en place un régime de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale de type additif, à compter du 1^{er} janvier 2020. Les principales caractéristiques de ce régime sont les suivantes :

- les droits annuels resteront acquis aux bénéficiaires en cas de départ de l'entreprise ;
- les droits seront calculés sur la rémunération de l'année en cours (rémunération de référence), sans qu'elle puisse excéder 60 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ;
- l'acquisition des droits s'effectue sous réserve de conditions de performance annuelles : les critères de performance et les objectifs à atteindre seront fixés parmi ceux retenus par le Conseil d'Administration pour la détermination de la part variable annuelle du mandataire social ;
- le taux annuel d'acquisition des droits à rente sera progressif en fonction de l'atteinte des critères de performance. Le cumul des pourcentages annuels appliqués pour un même bénéficiaire, tous employeurs confondus, sera plafonné à 30%.

Le Groupe a externalisé la gestion de ce régime à une compagnie d'assurance via la souscription d'un dispositif de Rentes Viagères Différées avec un investissement 100% sur un Fonds Euros.

Régimes en vigueur en Belgique

Les principaux engagements portés par le Groupe en Belgique concernent les « pré pensions » et le « fonds de solidarité ».

Le système de prépension prévoit le versement d'une allocation de chômage pendant la période allant de l'âge de départ à la retraite proposé dans la convention collective à l'âge légal de départ à la retraite. Carrefour est engagé à compléter les allocations versées par l'Etat belge à concurrence de 95% du dernier salaire net. La législation belge, modifiée en 2015, fixe l'âge de départ en retraite à 65 ans en 2024 (sauf exceptions), à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030 (sauf exceptions). L'âge d'accès au régime de prépension est quant à lui fixé à 62 ans (sauf exceptions) en vertu de la convention collective de Carrefour.

Le fonds de solidarité est un régime de retraite complémentaire d'entreprise, qui offre à ses bénéficiaires le choix, lors de leur départ en retraite, entre le versement d'un capital ou le versement d'une rente mensuelle viagère. Ce régime a été fermé en 1994 et remplacé par un régime à cotisations définies. L'engagement résiduel du Groupe ne concerne donc que les droits acquis avant cette date.

En outre, les régimes à cotisations définies faisant l'objet d'un rendement minimum légal garanti, le contexte économique a conduit le Groupe à comptabiliser une provision supplémentaire à partir de 2016.



Régimes en vigueur en Italie

Les engagements du Groupe en Italie concernent principalement les indemnités de fin de carrière légales, dites « TFR » (*Trattamento di Fine Rapporto*). Ce système a fait l'objet d'une profonde réforme en 2007 : depuis cette date, l'employeur est tenu de verser à un fonds de pension indépendant une cotisation libératoire ; l'engagement qui reste porté par Carrefour ne concerne par conséquent que les droits acquis avant cette date.

11.1.2 Charge nette de l'exercice

La charge au compte de résultat se détaille comme suit :

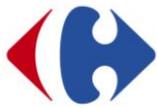
2023 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coût des services rendus au cours de l'exercice	29	14	0	1	44
Coût des services passés (modifications et réductions de régime) ¹	(17)	–	–	0	(17)
Impact des liquidations et autres ²	(22)	–	0	–	(22)
Coûts des services	(10)	14	0	1	5
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	13	13	2	1	29
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(7)	–	–	(7)
Autres éléments	0	0	–	0	0
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2023	3	20	2	2	27

2024 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33	14	0	1	48
Coût des services passés (modifications et réductions de régime) ¹	(13)	–	–	1	(12)
Impact des liquidations et autres ²	(13)	–	0	–	(12)
Coûts des services	8	14	0	2	24
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	13	11	2	1	26
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(6)	–	–	(6)
Autres éléments	0	(0)	–	(0)	(0)
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2024	21	19	2	3	44

(1) En 2024, cette ligne inclut un produit de (13) millions d'euros correspondant à la modification du calcul de l'indemnité de départ à la retraite de certaines sociétés françaises. En 2023, cette ligne incluait un produit de (17) millions d'euros, comptabilisé en frais de personnel, correspondant à la modification des avantages accordés aux bénéficiaires, suite à la promulgation le 15 avril 2023 de la loi n°2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale en France. Cette loi prévoit notamment le recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030.

(2) Cette ligne comprend l'impact des réductions de régime (« curtailment ») reconnu suite à la réévaluation des engagements découlant des plans de réorganisation mis en œuvre en France et qui sont comptabilisées en produit non courant pour 5 millions d'euros en 2024 et 14 millions d'euros en 2023.

La charge nette de l'exercice 2024 a été comptabilisée en frais de personnel à hauteur de (30) millions d'euros, en résultat non courant pour 5 millions d'euros et en résultat financier à hauteur de (20) millions d'euros. En 2023, la charge nette de l'exercice était comptabilisée en frais de personnel à hauteur de (19) millions d'euros, en résultat non courant pour 14 millions d'euros et en résultat financier à hauteur de (22) millions d'euros.



11.1.3 Décomposition de la provision

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Obligation (DBO)	353	341	58	13	765
Juste valeur des actifs de couverture	(31)	(189)	–	–	(220)
Provision au 31/12/2023	321	153	58	13	545
Obligation (DBO)	418	317	53	15	803
Juste valeur des actifs de couverture	(31)	(182)	–	–	(213)
Provision au 31/12/2024	386	135	53	15	590

DBO : Defined Benefits Obligations.

11.1.4 Évolution de la provision

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Provision au 01/01/2023	313	154	59	10	537
Impact au compte de résultat	3	20	2	2	27
Prestations payées directement par l'employeur	(16)	(11)	(10)	(1)	(37)
Effet périmètre ¹	(11)	–	–	–	(11)
Écarts actuariels ²	32	(4)	6	2	36
Autres	–	(7)	–	(0)	(7)
Provision au 31/12/2023	321	153	58	13	545
Impact au compte de résultat	21	19	2	3	44
Prestations payées directement par l'employeur	(21)	(8)	(8)	(1)	(37)
Effet périmètre ¹	63	–	–	–	63
Écarts actuariels ²	2	(22)	0	0	(19)
Autres	–	(6)	–	(0)	(7)
Provision au 31/12/2024	386	135	53	15	590

(1) En 2024, le montant reporté dans la colonne "France" correspond principalement à la provision comptabilisée au titre des acquisitions de l'année, dont Cora et Match pour 72 millions d'euros et dans une moindre mesure certains magasins Casino / Intermarché (cf. note 2.1.1). En 2023 et 2024, l'effet périmètre de respectivement (11) millions d'euros et (13) millions d'euros en France correspond au reclassement de la provision engagements vis-à-vis du personnel vers les autres provisions suite au passage de magasins intégrés en location-gérance.

(2) Cette ligne se décompose comme suit :

2023 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	13	(13)	3	0	3
Impact des changements d'hypothèses démographiques	4	–	(0)	(0)	4
Impact des changements d'hypothèses financières ¹	15	9	3	2	29
Écarts liés au rendement des actifs	(0)	0	–	–	0
Écarts actuariels de l'exercice 2023	32	(4)	6	2	36
2024 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	0	(11)	0	1	(10)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	(1)	(0)	(0)	0	(1)
Impact des changements d'hypothèses financières ¹	3	(5)	–	(0)	(2)
Écarts liés au rendement des actifs	(0)	(6)	–	–	(6)
Écarts actuariels de l'exercice 2024	2	(22)	0	0	(19)

(1) Les taux d'actualisation de la zone Euro avaient diminué sur 2023, passant de 3,80% à 3,20%. Pour l'année 2024, les taux sont stables à 3,20% à fin décembre 2023 et à fin décembre 2024.



11.1.5 Actifs de couverture

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Juste valeur au 01/01/2023	28	197	–	–	225
Rendement des actifs	0	7	–	–	7
Prestations payées par le fonds	(2)	(23)	–	–	(25)
Écarts actuariels Gain/(Perte)	0	(0)	–	–	(0)
Autres	6	7	–	–	13
Juste valeur au 31/12/2023	31	189	–	–	220
Rendement des actifs	0	6	–	–	6
Prestations payées par le fonds	–	(26)	–	–	(26)
Écarts actuariels Gain/(Perte)	0	6	–	–	6
Autres	–	6	–	–	6
Juste valeur au 31/12/2024	31	182	–	–	213

La répartition des actifs de couverture par catégorie se présente comme suit :

	31/12/2024			
	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres
France	0%	0%	100%	0%
Belgique	32%	0%	68%	0%

	31/12/2023			
	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres
France	0%	0%	100%	0%
Belgique	0%	0%	100%	0%

11.1.6 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des trois principaux pays sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2024	2023
Âge de départ à la retraite	64-67 ans	64-67 ans
Évolution des salaires	2% à 2,6%	2% à 2,6%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation	3,20%	3,20%

Le taux d'actualisation retenu pour la France, la Belgique et l'Italie s'élève à 3,20%. Ces taux sont fondés sur un indice qui regroupe la performance d'obligations *corporate* notées AA dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

La durée moyenne des régimes en France, Belgique et Italie est respectivement de 8,3 ans, 7,2 ans et 8,2 ans en 2024 (contre 8,4 ans, 7,0 ans et 8,2 ans en 2023).

Les résultats des tests de sensibilité montrent que :

- une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation aurait eu une incidence de l'ordre de (14) millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie ;



- une hausse de 25 points de base du taux d'inflation des salaires aurait eu une incidence de l'ordre de 12 millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie.

11.2 Paiements fondés sur des actions

Principes comptables

Le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions.

En application d'IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*, les avantages accordés par ces plans sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, les plans étant réglés en instruments de capitaux propres. La charge comptabilisée au titre des plans de rémunération en actions correspond à la juste valeur des instruments attribués, déterminée à la date d'attribution (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans). Cette juste valeur a été évaluée à la date d'attribution selon la formule de « Black & Scholes » pour les options d'achat d'actions et sur la base du cours de bourse pour les actions gratuites. Les conditions d'acquisition autres que les conditions de marché ne sont pas prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur à la date d'évaluation des actions et options d'achat d'actions attribuées. En revanche, ces conditions sont prises en considération pour déterminer le nombre d'actions dont l'acquisition est attendue (estimation revue à chaque clôture en fonction du niveau d'atteinte probable des conditions de performance dites hors marché).

La charge ainsi calculée est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La charge constatée dans le résultat de l'exercice 2024 au titre des paiements en actions s'élève à (38) millions d'euros, comptabilisée en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (contre (53) millions d'euros en 2023). La baisse reflète le programme d'actionnariat salarié qui avait été mis en œuvre en mai 2023 (cf. note 2.6 des comptes consolidés au 31 décembre 2023).

Les caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Groupe afin de rémunérer ses dirigeants et certains de ses salariés sont présentées ci-après.

11.2.1 Plans d'options d'achat d'actions

Il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions Carrefour SA en vigueur au 31 décembre 2024, les plans de performance et de présence mis en place en 2010 étant arrivés à expiration en juillet 2017.

Plan 2019 "Regular plan" Brésil

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires d'Atacadão tenue le 26 juin 2017 a approuvé un plan d'options d'achat d'actions régulier qui prévoit l'octroi annuel d'options d'achat d'actions sous réserve des directives suivantes :

- période d'acquisition de ces options d'achat d'actions : 36 mois après chaque attribution ;
- durée maximale d'exercice des options sur actions : jusqu'à la fin de la sixième année à compter de la date du plan d'options sur actions ;
- dilution maximale des actions : 2,5% du montant total des actions ordinaires du capital social ;
- prix d'exercice : à déterminer par le Conseil d'Administration au moment de l'attribution des options sur actions, qui tiendra compte, au maximum, des 30 jours de Bourse précédant la date d'attribution des options sur actions.



Le 26 septembre 2019, le Conseil d'Administration d'Atacadão a décidé de la première attribution d'options comme décrit ci-dessous :

	Plan 2019 "Regular plan" Brésil
Date d'attribution	26 septembre 2019
Nombre d'options autorisées	3 978 055
Durée contractuelle du plan	6 ans
Nombre de bénéficiaires	92
Période de levée de l'option	Du 26 septembre 2022 au 26 septembre 2025
Nombre d'options restant à lever	-
Prix d'exercice (en réals)	21,98

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options attribuées en 2019 sont présentées dans le tableau ci-après.

Juste valeur de l'option à la date d'octroi	Plan 2019 "Regular plan" Brésil
Prix d'exercice (en réals)	21,98
Juste valeur de l'action estimée à la date d'octroi (en réals)	21,98
Volatilité (en %)	27,20%
Croissance des dividendes (en %)	1,09%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	5,57%
Durée de vie moyenne estimée de l'option (en année)	3
Modèle	Binomial
Juste valeur de l'option à la date d'attribution (en réals)	5,20

Le nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2024 au titre du plan 2019 d'options d'achat d'actions s'élève à 3 159 255.

11.2.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

a. Plans d'attribution gratuite d'actions Carrefour SA

Concernant le plan 2021 d'attribution gratuite d'actions arrivé à échéance le 17 février 2024, la performance atteinte par le groupe Carrefour s'est élevée à 100%. Ainsi, 2 411 400 actions ont été livrées aux bénéficiaires dans les conditions du règlement y afférent.

Le 16 février 2022, le Conseil d'Administration de Carrefour SA a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 29^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2021, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal de 3 104 000 actions (soit 0,40% du capital social en date du 16 février 2022), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25%, et la croissance du « *Free Cash Flow Net* » pour 25%) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25%) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25%).



Les principales caractéristiques du plan 2022 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

Plan 2022 Performance	
Date d'Assemblée Générale	21 mai 2021
Date d'attribution ¹	16 février 2022
Date d'acquisition ²	16 février 2025
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	3 104 000
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	809
Juste valeur d'une action (en euros) ³	14,21

(1) *Date de décision de l'attribution par le Conseil d'Administration.*

(2) *L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.*

(3) *La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.*

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au plan 2022 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2024	2023
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1er janvier	2 726 370	2 947 945
Actions attribuées sur l'exercice	-	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice ¹	-	(3 200)
Actions annulées sur l'exercice	(246 250)	(218 375)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	2 480 120	2 726 370

(1) *Correspond uniquement à des actions livrées à des héritiers de salariés.*

Concernant le plan 2022 d'attribution gratuite d'actions arrivé à échéance le 16 février 2025, la performance atteinte par le groupe Carrefour s'est élevée à 82% environ. Ainsi, 2 039 439 actions ont été livrées aux bénéficiaires dans les conditions du règlement y afférent.

Le 14 février 2023, le Conseil d'Administration de Carrefour SA a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 29^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2021, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal de 2 833 260 actions (soit 0,38% du capital social en date du 14 février 2023), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25%, et la croissance du « *Free Cash Flow Net* » pour 25%) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25%) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25%).



Les principales caractéristiques du plan 2023 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

Plan 2023 Performance	
Date d'Assemblée Générale	21 mai 2021
Date d'attribution ¹	14 février 2023
Date d'acquisition ²	14 février 2026
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	2 833 260
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	680
Juste valeur d'une action (en euros) ³	13,23

(1) *Date de décision de l'attribution par le Conseil d'Administration.*

(2) *L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.*

(3) *La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.*

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au plan 2023 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2024	2023
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1er janvier	2 765 800	-
Actions attribuées sur l'exercice	-	2 833 260
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-	-
Actions annulées sur l'exercice	(251 800)	(67 460)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	2 514 000	2 765 800

Le 20 février 2024, le Conseil d'Administration de Carrefour SA a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 22^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2023, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal de 3 350 000 actions (soit 0,47% du capital social en date du 20 février 2024), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- Deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25%, et la croissance du « *Free Cash Flow Net* » pour 25%) ;
- Une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25%) et ;
- Une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25%).



Les principales caractéristiques du plan 2024 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

Plan 2024 Performance	
Date d'Assemblée Générale	26 mai 2023
Date d'attribution ¹	20 février 2024
Date d'acquisition ²	20 février 2027
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	3 350 000
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	835
Juste valeur d'une action (en euros) ³	11,99

(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'Administration.

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au plan 2024 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2024
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1er janvier	
Actions attribuées sur l'exercice	3 350 000
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	–
Actions annulées sur l'exercice	(51 844)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	3 298 156

b. Plans d'attribution gratuite d'actions Atacadão

Le plan 2021 d'attribution gratuite d'action Atacadão est arrivé à échéance le 25 août 2024. Ainsi, 1 044 804 actions ont été livrées aux bénéficiaires dans les conditions du règlement y afférent.

Le 5 mai 2022, le Conseil d'Administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution gratuite d'actions Atacadão existantes ou à émettre. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Atacadão tenue le 14 avril 2020.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de cinq conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance financière (le résultat opérationnel courant pour 20% et le « Free Cash Flow Net » pour 20%) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière d'Atacadão par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 20%) ;
- une condition liée à la transformation numérique de l'Entreprise (pour 20%) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 20%).



Les principales caractéristiques du plan 2022 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

	Plan 2022 "Regular plan" Brésil
Date d'Assemblée Générale	14 avril 2020
Date d'attribution ¹	5 mai 2022
Date d'acquisition ²	5 mai 2025
Nombre total d'actions approuvées à la date d'attribution	1 998 935
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	125
Juste valeur d'une action (en réels) ³	13,10

(1) *Date de décision de l'attribution par le Conseil d'Administration.*

(2) *L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.*

(3) *La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.*

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au « Regular plan » Brésil 2022 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2024	2023
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1er janvier	1 763 635	1 998 935
Actions attribuées sur l'exercice	-	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-	-
Actions annulées sur l'exercice	(539 512)	(235 300)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	1 224 123	1 763 635

Le 1^{er} juin 2023, le Conseil d'Administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution gratuite d'actions Atacadão existantes ou à émettre. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Atacadão tenue le 14 avril 2020.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance financière (le résultat opérationnel courant pour 25% et le « Free Cash Flow Net » pour 25%) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière d'Atacadão par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25%) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25%).

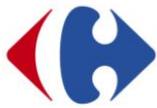
Les principales caractéristiques du plan 2023 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

	Plan 2023 "Regular plan" Brésil
Date d'Assemblée Générale	14 avril 2020
Date d'attribution ¹	1 juin 2023
Date d'acquisition ²	1 juin 2026
Nombre total d'actions approuvées à la date d'attribution	2 063 975
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	117
Juste valeur d'une action (en réels) ³	14,38

(1) *Date de décision de l'attribution par le Conseil d'Administration.*

(2) *L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.*

(3) *La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.*



Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au « Regular plan » Brésil 2023 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2024	2023
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1er janvier	2 031 450	–
Actions attribuées sur l'exercice	–	2 063 975
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	–	–
Actions annulées sur l'exercice	(400 185)	(32 525)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	1 631 265	2 031 450

Le 7 mai 2024, le Conseil d'Administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution gratuite d'actions Atacadão existantes ou à émettre. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Atacadão tenue le 14 avril 2020.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance financière (le résultat opérationnel courant pour 25% et le « Free Cash Flow Net » pour 25%) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière d'Atacadão par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25%) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25%).

Les principales caractéristiques du plan 2024 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après.

	Plan 2024 "Regular plan" Brésil
Date d'Assemblée Générale	14 avril 2020
Date d'attribution ¹	7 mai 2024
Date d'acquisition ²	7 mai 2027
Nombre total d'actions approuvées à la date d'attribution	2 009 809
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	106
Juste valeur d'une action (en réals) ³	11,28

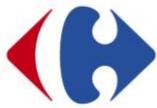
(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'Administration.

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au « Regular plan » Brésil 2024 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2024
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1er janvier	–
Actions attribuées sur l'exercice	2 009 809
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	–
Actions annulées sur l'exercice	(206 829)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	1 802 980



11.3 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par le groupe Carrefour au cours de l'exercice aux principaux dirigeants du Groupe.

(en millions d'euros)	2024	2023
Rémunération fixe au titre de l'exercice	8,4	8,2
Rémunération variable relative à l'année précédente	7,4	8,3
Avantages en nature logement et véhicule	0,7	0,7
Rémunération totale versée	16,4	17,2
Charges patronales	6,5	6,8
Indemnités de fin de mandat	–	–

Les autres avantages accordés sont les suivants :

- régime de retraite supplémentaire décrit en note 11.1 ;
- droits à actions gratuites : les dirigeants présents au 31 décembre 2024 disposaient de 2 658 383 droits à actions de performance, tous plans confondus (contre 2 445 737 actions à fin 2023), dont les conditions d'acquisition sont détaillées au paragraphe 11.2.2.

La rémunération versée en 2024 aux membres du Conseil d'Administration à raison de leurs mandats s'élève à 1,1 million d'euros (contre 1,1 million d'euros en 2023).

11.4 Effectifs

	2024	2023
Directeurs exécutifs	161	162
Directeurs	1 827	1 974
Cadres	26 049	27 012
Employés	291 168	281 144
Effectif moyen du Groupe	319 205	310 292
Effectif fin de période du Groupe	324 750	305 309

Les effectifs moyens du Groupe incluent les effectifs moyens de Cora et Match sur 6 mois pour 2024 (cf. note 2.1.1).

**NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION****12.1 Gestion du capital**

Les capitaux propres de la société mère, Carrefour SA, doivent être suffisants pour être en conformité avec les dispositions du Code de commerce.

Le Groupe détient un certain nombre de participations dans des entreprises ayant une activité financière (banques, compagnies d'assurance). Les capitaux propres de ces filiales doivent être suffisants pour satisfaire aux impératifs de solvabilité et aux limites prescrites par les autorités de tutelle des pays dans lesquels elles opèrent.

La gestion des capitaux employés du Groupe (capitaux propres et dette financière) a pour objectif :

- d'assurer la continuité de son exploitation en maintenant notamment des réserves de liquidité élevées ;
- d'optimiser la rentabilité du capital investi par les actionnaires ;
- de maintenir une structure capitaux propres / dette financière adéquate dans le but de minimiser le coût du capital employé et de préserver une notation du crédit par les agences de notation suffisante pour sécuriser l'accès à un large éventail de ressources et produits de dettes.

Par ailleurs, pour maintenir ou ajuster la structure des capitaux employés, le Groupe peut être amené à souscrire de nouvelles dettes ou rembourser celles existantes, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, effectuer un remboursement en capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, racheter des actions existantes ou céder des actifs afin de réduire l'endettement.

12.2 Capital social et actions propres**12.2.1 Capital social**

Au 31 décembre 2024, le capital social était composé de 677 969 188 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,5 euros. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement.

<i>(en milliers d'actions)</i>	2024	<i>Dont auto-détenues</i>	2023
Émises au 1er janvier	708 791	17 610	742 157
Émission contre de la trésorerie ¹	–	–	4 714
Utilisation dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ²	–	(2 411)	–
Programme de rachat d'actions ³	–	47 651	–
Autres rachats d'actions ⁴	–	168	–
Annulation de titres ³	(30 822)	(30 822)	(38 080)
Émises au 31 décembre	677 969	32 196	708 791

(1) Cf. note 2.6 des comptes consolidés au 31 décembre 2023.

(2) Cf. note 11.2.2.a.

(3) Cf. note 2.4

(4) Cette ligne comprend 92 734 actions qui ont été rachetées le 6 décembre 2024 au prix moyen de 14,26 euros. Ces actions sont susceptibles d'être employées à la livraison des plans d'attribution gratuite d'actions. Cette ligne comprend également 75 000 actions qui ont été rachetées dans le cadre du contrat de liquidité avec Rothschild Martin Maurel (cf. note 12.2.2).



12.2.2 Actions propres

Principes comptables

Les titres d'autocontrôle sont inscrits pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession éventuelle d'actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) sont directement imputés en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat net de l'exercice.

Le 2 septembre 2024, le Groupe a annoncé la mise en place d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires et ayant pour objet l'animation par Rothschild Martin Maurel des actions Carrefour sur le marché réglementé d'Euronext à Paris afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions Carrefour. Ce contrat d'une durée initiale de 12 mois est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois. Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice 2024, le Groupe a acquis 6 986 420 actions et a vendu 6 911 420 actions au même cours moyen de 14,69€.

Au 31 décembre 2024, le Groupe contrôle 32 195 690 de ses propres actions.

Les actions propres comprennent 32 120 690 actions affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions et 75 000 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Tous les droits relatifs à ces actions sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

12.3 Dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 24 mai 2024, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2023 à 0,87 euro par action, à verser intégralement en numéraire.

Le 30 mai 2024 a eu lieu le versement du dividende global pour un montant de 600 millions d'euros.



12.4 Autres éléments du résultat global

Part du Groupe (en millions d'euros)	2024			2023		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie ¹	22	(5)	17	(111)	29	(82)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ²	(7)	(0)	(7)	(31)	(1)	(32)
Variation de change sur les prêts intragroupe qualifiés d'investissements nets à l'étranger, après couverture ³	(179)	44	(135)	(7)	2	(6)
Variation des écarts de conversion ⁴	(79)	–	(79)	(48)	–	(48)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(243)	39	(204)	(198)	30	(168)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ⁵	19	(5)	13	(36)	7	(28)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	(0)	0	0	(0)	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	19	(5)	14	(36)	7	(28)
TOTAL - PART DU GROUPE	(224)	34	(191)	(233)	37	(196)

Participations ne donnant pas le contrôle (en millions d'euros)	2024			2023		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	(4)	2	(2)	(15)	4	(11)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	(0)	1	4	(1)	3
Variation des écarts de conversion ⁴	(254)	–	(254)	58	–	58
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(257)	1	(256)	46	3	49
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ⁵	(1)	(0)	(1)	(0)	0	(0)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	(0)	0	0	(0)	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	(1)	(0)	(1)	(0)	0	(0)
TOTAL - PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	(258)	1	(257)	46	3	49

(1) Ce poste inclut les variations de juste valeur des instruments de couverture de taux et de change. Dans une moindre mesure, ce poste inclut également des variations de swaps en Espagne, en Italie et en France afin de couvrir le risque d'évolution défavorable du prix de l'énergie : d'électricité ou du biométhane.

Pour rappel, le swap de change, mis en place par le Groupe en 2022 et qualifié d'instrument de couverture de flux de trésorerie afin de couvrir le risque d'évolution défavorable du dollar taiwanais à hauteur du montant de la part Groupe de la valorisation de Carrefour Taiwan, avait été soldé au moment de la cession de cette dernière pour un montant de (46) millions d'euros net d'impôt (cf. note 2.1.3 des comptes consolidés au 31 décembre 2023).

(2) Au 31 décembre 2024, la variation de juste valeur des titres de la société Flink s'élève à (6) millions d'euros (cf. note 2.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, la variation de juste valeur des titres de la société Flink s'élevait à (35) millions d'euros.

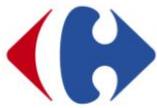
(3) En mai 2023, Carrefour Finance a octroyé un prêt RCF (Revolving Credit Facilities) intragroupe supplémentaire à la filiale brésilienne Atacadão à hauteur de 2,3 milliards de réals, portant le montant des RCF octroyés à 8,2 milliards de réals à fin 2023. Ce montant est resté inchangé en 2024. Ces prêts ont été qualifiés en Net Investment, et les instruments dérivés pris pour couvrir une partie de ces prêts ont été qualifiés en Net Investment Hedge (cf. note 2.3). Au cours de l'année 2024, le réal s'est déprécié significativement.

(4) Ce poste comprend le retraitement des réserves de Carrefour Argentine au titre de l'hyperinflation, conformément à nos principes comptables (cf. note 3.1 – Conversion des états financiers des sociétés étrangères).

En 2024, les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation significative du réal brésilien par rapport au 31 décembre 2023 partiellement compensée par le produit argentin lié au retraitement d'hyperinflation.

La variation des écarts de conversion au cours de l'exercice 2023 masquait des évolutions opposées. Tout d'abord, des écarts de conversion défavorables suite à la dépréciation majeure du peso argentin et au reversement des écarts de conversion créditeurs comptabilisés par Carrefour Taiwan, lors de sa cession, pour un montant de (52) millions d'euros. Ces écarts de conversion défavorables avaient été compensés par l'appréciation du réal brésilien et du zloty polonais.

(5) En 2024, la réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies n'est pas impactée par une évolution des taux d'actualisation de la zone Euro. Ce dernier s'élève à 3,20% à fin décembre 2024, tout comme à fin décembre 2023. En 2023, ces taux avaient diminué, passant de 3,80% fin décembre 2022 à 3,20% fin décembre 2023.



12.5 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent principalement les participations suivantes :

- participations dans le sous-groupe constitué par Carrefour Banque SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « France »), détenu à hauteur de 60% par le Groupe ;
- participations dans le sous-groupe Grupo Carrefour Brasil, constitué par Atacadão SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « Amérique latine »), qui regroupe l'ensemble des activités de Carrefour au Brésil, et qui est détenu à hauteur de 67,4% par le Groupe.

Les principales informations issues des états financiers consolidés de ces sous-groupes figurent ci-dessous.

Sous-groupe Carrefour Banque

Compte de résultat (en millions d'euros)	2024	2023
Revenu (Produit Net Bancaire)	184	167
Résultat net	(96)	(32)

État de la situation financière (en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Total Actif	3 258	3 672
Total Passif hors capitaux propres	2 811	3 168
Dividendes versés aux minoritaires	–	–

Sous-groupe Grupo Carrefour Brasil

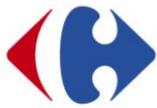
Compte de résultat (en millions d'euros)	2024	2023
Revenus totaux	19 865	20 354
Résultat net	333	(118)
Dont :		
- part du groupe Carrefour	301	(147)
- intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	32	29

État de la situation financière (en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants	7 611	8 994
Actifs courants	7 958	8 344
Passifs non courants hors capitaux propres	4 087	4 581
Passifs courants	7 967	8 865
Dividendes versés aux minoritaires	–	23

Carrefour SA détenant 67,4% d'Atacadão SA, la répartition du résultat net est différente au niveau des comptes consolidés du Groupe Carrefour :

- Le résultat net 2024 de 333 millions d'euros se répartit en 203 millions d'euros pour la part Groupe et en 130 millions d'euros pour la part des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.
- Le résultat net 2023 de (118) millions d'euros se répartissait en (99) millions d'euros pour la part Groupe et en (19) millions d'euros pour la part des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans d'autres filiales ne sont individuellement pas significatives.



12.6 Résultat par action (part du Groupe)

Principes comptables

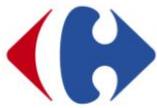
En application de la norme IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions d'autocontrôle ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat net par action. Les actions dont l'émission est conditionnelle ne sont traitées comme étant en circulation que lorsque toutes les conditions nécessaires sont remplies.

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant, le cas échéant, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs. Pour le Groupe, les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les options d'achat d'actions et les actions gratuites attribuées qui sont présentées en note 11.2. Leur effet dilutif est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33, selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice des options sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché (cours de bourse moyen de la période). En application de cette méthode, les options d'achat d'actions sont considérées comme potentiellement dilutives si elles sont « dans la monnaie » (le prix d'exercice considéré incluant la juste valeur des services rendus déterminée selon IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*).

Résultat net par action avant dilution	2024	2023
Résultat net des activités poursuivies	723	930
Résultat net des activités abandonnées	0	729
Résultat net total (en millions d'euros)	723	1 659
Nombre d'actions moyen pondéré ¹	669 712 548	714 170 185
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	1,08	1,30
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)	0,00	1,02
Résultat net total par action (en euros)	1,08	2,32

(1) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat par action 2024 a été ajusté afin de prendre en compte les rachats d'actions intervenus au cours de l'exercice (cf. note 2.4).

Résultat net par action après dilution	2024	2023
Résultat net des activités poursuivies	723	930
Résultat net des activités abandonnées	0	729
Résultat net total (en millions d'euros)	723	1 659
Nombre d'actions moyen pondéré, avant dilution	669 712 548	714 170 185
Actions dilutives	3 785 374	5 055 485
Plans d'actions gratuites	3 785 374	5 055 485
Nombre d'actions retraité, après dilution éventuelle	673 497 922	719 225 670
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	1,07	1,29
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)	0,00	1,01
Résultat net total par action (en euros)	1,07	2,31



NOTE 13 : ACTIFS, PASSIFS ET RÉSULTAT FINANCIERS

Principes comptables

Actifs financiers non dérivés

En application d'IFRS 9 – *Instruments financiers*, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI) ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL).

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

(i) Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites ci-dessous.

Les créances commerciales, les autres prêts et créances (qui figurent en autres actifs financiers), les dépôts et cautionnements, ainsi que les encours clients des sociétés financières sont inclus dans cette catégorie.

(ii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI)

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs sous-jacents. Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a été retenue (choix généralement retenu par le Groupe).

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

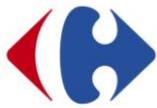
(iii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL)

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Dépréciation

Les créances commerciales et autres actifs financiers courants (autres que les encours clients des sociétés financières) évalués au coût amorti sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit attendues en cas de défaut de paiement sur la durée de vie totale de la créance, en application de la méthode simplifiée autorisée par la norme IFRS 9. La dépréciation est déterminée à partir d'une matrice de provisionnement, appliquée aux



créances échues et non encore échues (taux de dépréciation fonction de la durée d'impayé, déterminés par pays et pour chaque nature de créances homogènes).

Pour les encours clients des sociétés financières et les autres actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est déterminée en application de la méthode générale prévue par IFRS 9 et correspondra :

- lors de la comptabilisation initiale de l'actif, aux pertes attendues sur les 12 prochains mois ;
- lorsque le risque de crédit se dégrade, aux pertes attendues en cas de défaut sur la vie totale de l'actif.

La méthodologie appliquée aux encours clients des sociétés financières est précisée en note 5.5.1.

Typologie des actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe sont les suivants :

- Actifs financiers non courants : cette ligne du bilan comprend principalement les dépôts et cautionnements, les placements des sociétés d'assurance (constitués principalement d'obligations et autres titres de créance) et des autres sociétés financières du Groupe, ainsi que les titres de participation non consolidés ;
- Créances commerciales ;
- Encours clients des sociétés financières (cf. note 5.5.1) ;
- Autres actifs financiers courants : ils se composent principalement de titres de créance détenus par les sociétés financières, évalués à la juste valeur, et des dépôts à moins d'un an.

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transaction et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Typologie des passifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux passifs financiers non dérivés sont les suivants :

- Dettes financières : les postes « Dettes financières – part à plus d'un an » et « Dettes financières – part à moins d'un an » se composent des emprunts obligataires émis par le Groupe, des autres emprunts et concours bancaires, ainsi que, le cas échéant, des dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- Engagements locatifs : ils correspondent à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 et comprennent également les passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés au 31 décembre 2018 selon la norme IAS 17 et reclassés en engagements locatifs ;
- Fournisseurs et autres créditeurs ;
- Refinancement des encours clients des sociétés financières (cf. note 5.5.2) ;
- Autres passifs : les autres passifs, classés au sein des passifs courants, comprennent l'ensemble des autres dettes liées à l'exploitation (dettes sociales et fournisseurs d'immobilisations principalement) et les dettes diverses.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités, principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le Groupe peut aussi être amené à se couvrir contre les risques de variations du cours de certaines matières premières comme l'électricité, le gaz naturel, ou exceptionnellement le pétrole.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

(i) Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Carrefour applique trois types de comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie, la couverture de juste valeur et la couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.



Couverture de flux de trésorerie

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat.

Sont notamment qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs les options et swaps de taux dont l'objectif est de fixer (i) le taux variable de la dette, (ii) les achats à terme de devises relatifs aux achats de marchandises futurs en devises et (iii) les achats à terme d'énergie, notamment d'énergie renouvelable au travers de contrats d'approvisionnement en électricité virtuels (*Virtual Power Purchase Agreement*).

Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert pour la partie efficace.

Les swaps de variabilisation adossés à des emprunts à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont ajustés de la juste valeur pour la partie couverte. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques de la juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace. Au 31 décembre 2024, les financements mis en place par la filiale brésilienne Atacadão respectivement en avril 2023, décembre 2023 et décembre 2024 ont fait l'objet d'instruments de couverture de juste valeur (cf. note 13.2.3).

Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier.

Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat à la date de cession (totale ou partielle) entraînant la déconsolidation ou à la liquidation de l'investissement.

(ii) Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les instruments utilisés sont des swaps de taux/change et/ou des options de taux de type « vanille ».

Méthode de détermination de la juste valeur

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux sont déterminées sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

Les valeurs estimées par des modèles de valorisation sont basées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus pour les instruments à terme ferme et sur les modèles « Black & Scholes » pour les instruments optionnels. Ces modèles utilisent des paramètres calibrés à partir de données de marché (courbes de taux, taux de change) obtenus de fournisseurs de données financières reconnus.

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à partir de la valeur boursière des emprunts obligataires, ou à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base des conditions de marché sur un instrument similaire (en termes de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. En 2024 comme en 2023, les incidences de la prise en compte de ces deux composantes ne sont pas matérielles.



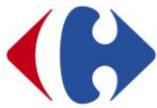
13.1 Instruments financiers par catégorie

Au 31/12/2024 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Ventilation par catégorie d'instruments					Juste valeur
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Instruments dérivés - non documentés en couverture	Instruments dérivés - documentés en couverture	
Titres de participation	158	26	131	–	–	–	158
Autres immobilisations financières long terme	980	70	179	731	–	–	980
Autres actifs financiers non courants	1 138	97	310	731	–	–	1 138
Total encours clients des sociétés financières	6 413	–	–	6 408	4	2	6 413
Créances commerciales	3 305	–	–	3 305	–	–	3 305
Autres actifs financiers courants	523	13	144	215	1	150	523
Autres actifs courants ¹	613	–	–	613	–	–	613
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 564	6 564	–	–	–	–	6 564
ACTIFS	18 557	6 675	455	11 271	4	152	18 557
Total dettes financières	10 818	–	–	10 811	2	5	10 850
Total engagements locatifs	5 069	–	–	5 069	–	–	5 069
Total refinancement des encours clients	5 646	–	–	5 631	4	12	5 646
Fournisseurs et autres créditeurs	14 997	–	–	14 997	–	–	14 997
Autres passifs courants ²	2 791	–	–	2 791	–	–	2 791
PASSIFS	39 322	–	–	39 299	6	17	39 354

Au 31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Ventilation par catégorie d'instruments					Juste valeur
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Instruments dérivés - non documentés en couverture	Instruments dérivés - documentés en couverture	
Titres de participation	154	20	134	–	–	–	154
Autres immobilisations financières long terme	1 074	79	185	810	–	–	1 074
Autres actifs financiers non courants	1 229	99	319	810	–	–	1 229
Total encours clients des sociétés financières	6 554	–	–	6 554	–	–	6 554
Créances commerciales	3 269	–	–	3 269	–	–	3 269
Autres actifs financiers courants	685	191	176	204	1	114	685
Autres actifs courants ¹	564	–	–	564	–	–	564
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 290	6 290	–	–	–	–	6 290
ACTIFS	18 592	6 580	495	11 402	1	114	18 592
Total dettes financières	9 487	–	–	9 425	5	58	9 416
Total engagements locatifs	4 901	–	–	4 901	–	–	4 901
Total refinancement des encours clients	5 702	–	–	5 652	12	38	5 702
Fournisseurs et autres créditeurs	14 242	–	–	14 242	–	–	14 242
Autres passifs courants ²	2 713	–	–	2 713	–	–	2 713
PASSIFS	37 045	–	–	36 933	17	96	36 973

(1) Hors charges constatées d'avance.

(2) Hors produits constatés d'avance.



Ventilation des actifs et passifs évalués à la juste valeur

Ventilation selon la hiérarchie des justes valeurs prévue par la norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur* (cf. note 1.8) :

31/12/2024 (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	–	26	131	158
Autres immobilisations financières long terme	249	–	–	249
Total encours clients des sociétés financières - Dérivés actifs	–	6	–	6
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par OCI	144	–	–	144
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par résultat net	13	–	–	13
Autres actifs financiers courants - Dérivés actifs	–	151	–	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 564	–	–	6 564
Total refinancement des encours clients - Dérivés passifs	–	(15)	–	(15)
Dettes financières - Dérivés passifs	–	(7)	–	(7)

31/12/2023 (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	–	20	134	154
Autres immobilisations financières long terme	264	–	–	264
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par OCI	176	–	–	176
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par résultat net	191	–	–	191
Autres actifs financiers courants - Dérivés actifs	–	115	–	115
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 290	–	–	6 290
Total refinancement des encours clients - Dérivés passifs	–	(50)	–	(50)
Dettes financières - Dérivés passifs	–	(63)	–	(63)

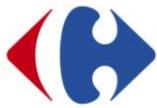
13.2 Dette financière nette

13.2.1 Composition de la dette nette

La dette nette du Groupe s'établit à 3 780 millions d'euros à fin décembre 2024 contre 2 560 millions d'euros à fin décembre 2023. Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	8 107	8 077
Autres emprunts et dettes financières	1 712	1 226
Billets de Trésorerie	991	122
Total des dettes financières hors dérivés passifs	10 811	9 425
Dérivés passifs	7	63
TOTAL DES DETTES	10 818	9 487
<i>dont dettes à plus d'un an</i>	7 589	7 264
<i>dont dettes à moins d'un an</i>	3 229	2 224
Autres actifs financiers courants ¹	474	638
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 564	6 290
TOTAL DES PLACEMENTS	7 038	6 928
DETTE NETTE	3 780	2 560

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière – part à moins d'un an (cf. note 13.2.5).



13.2.2 Détail des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Échéance	Variation du nominal				31/12/2024	Valeur comptable de la dette
		31/12/2023	Émissions	Remboursements	Effet de change		31/12/2024
Émissions Publiques réalisées par Carrefour SA		7 552	750	(1 212)	10	7 100	7 077
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 0,750%	2024	750	-	(750)	-	-	-
Emprunt Obligataire convertible non dilutif, 500 millions USD, 6 ans, 0%	2024	452	-	(462)	10	-	-
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 1,25%	2025	750	-	-	-	750	750
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 7,5 ans, 1,75%	2026	500	-	-	-	500	499
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 4,6 ans, 1,88%	2026	750	-	-	-	750	749
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 8 ans, 1,00%	2027	500	-	-	-	500	499
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 7,5 ans, 2,625%	2027	1 000	-	-	-	1 000	997
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 6 ans, 4,125%	2028	850	-	-	-	850	849
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 7,6 ans, 2,38%	2029	750	-	-	-	750	745
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 7,5 ans, 3,75%	2030	500	-	-	-	500	497
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 4,375%	2031	750	-	-	-	750	745
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 8 ans, 3,625%	2032	-	750	-	-	750	747
Émissions réalisées par Atacadão SA		557	709	(59)	(177)	1 030	1 030
Debenture 350 millions BRL, 5 ans, 100% CDI+0,55%	2024	65	-	(59)	(7)	-	-
Debenture 200 millions BRL, 7 ans, 100% CDI+0,65%	2026	37	-	-	(6)	31	31
Debenture ("CRA") 467 millions BRL, 4 ans, 100% CDI+0,55%	2026	87	-	-	(15)	73	73
Debenture ("CRA") 330 millions BRL, 3 ans, 100% CDI+0,95%	2026	62	-	-	(10)	51	51
Debenture ("CRA") 188 millions BRL, 5 ans, 100% CDI+0,60%	2027	35	-	-	(6)	29	29
Debenture ("CRA") 844 millions BRL, 5 ans, 100% CDI+0,79%	2027	158	-	-	(27)	131	131
Debenture ("CRA") 468 millions BRL, 4 ans, 11,87%	2027	87	-	-	(15)	73	73
Debenture ("CRA") 132 millions BRL, 5 ans, 100% CDI+1,00%	2028	25	-	-	(4)	21	21
Debenture 650 millions BRL, 2 ans, 100% CDI+1,2%	2026	-	122	-	(21)	101	101
Debenture 850 millions BRL, 3 ans, 100% CDI+1,35%	2027	-	160	-	(28)	132	132
Debenture ("CRA") 146 millions BRL, 3 ans, 100% CDI+0,85%	2027	-	27	-	(5)	23	23
Debenture ("CRA") 61 millions BRL, 5 ans, 100% CDI+0,95%	2029	-	11	-	(2)	9	9
Debenture ("CRA") 341 millions BRL, 3 ans, 10,97%	2027	-	64	-	(11)	53	53
Debenture ("CRA") 196 millions BRL, 5 ans, IPCA+6,45%	2029	-	37	-	(6)	30	30
Debenture ("CRA") 256 millions BRL, 7 ans, IPCA+6,55%	2031	-	48	-	(8)	40	40
Debenture 1 500 millions BRL, 3 ans, 100% CDI+0,6%	2027	-	239	-	(6)	233	233
DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		8 109	1 459	(1 271)	(167)	8 130	8 107

Le 27 mars 2024, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire convertible non dilutif en actions d'un montant de 500 millions de dollars, d'une maturité de 6 ans et d'un coupon de 0%.

Le 26 avril 2024, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans et d'un coupon de 0,750%.

A contrario, le 10 septembre 2024, le Groupe a procédé au placement d'une nouvelle émission obligataire dite *Sustainability-Linked*, indexée sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) et au gaspillage alimentaire, pour un montant total de 750 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans (échéance octobre 2032) et d'un coupon de 3,625%.

Le Groupe bénéficie d'un bilan et d'une liquidité solide à fin décembre 2024. La maturité moyenne du socle obligataire s'établit à 3,8 ans à fin décembre 2024, maturité identique à celle de fin décembre 2023.



Financements de la filiale brésilienne Atacadão

Le 8 janvier 2024, la filiale brésilienne Atacadão a procédé à l'émission de *debentures* pour un montant de 1,5 milliard de réals (environ 233 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024) en deux séries :

- Une première série de 650 millions de réals, d'un coupon de CDI+1,2% (*Certificado de Depósito Interbancário*) et d'une maturité de 2 ans ;
- Une deuxième série de 850 millions de réals, d'un coupon de CDI+1,35% et d'une maturité de 3 ans.

Par ailleurs, le 5 février 2024, la filiale brésilienne Atacadão a réalisé une émission de *debentures* simples, non garanties, non convertibles en actions (« CRA ») pour un montant d'un milliard de réals (environ 155 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024) en cinq séries :

- Une première série de 146 millions de réals, d'un coupon de CDI+0,85% et d'une maturité de 3 ans ;
- Une deuxième série de 61 millions de réals, d'un coupon de CDI+0,95% et d'une maturité de 5 ans ;
- Une troisième série de 341 millions de réals, d'un coupon avant couverture de 10,97%, compris entre 109,95% et 110,07% du CDI après couverture, et d'une maturité de 3 ans ;
- Une quatrième série de 196 millions de réals, d'un coupon avant couverture indexé sur l'inflation IPCA+6,45% (*Índice Nacional de Preços ao Consumidor Amplo*) et de 110,10% du CDI après couverture, et d'une maturité de 5 ans ;
- Une cinquième série de 256 millions de réals, d'un coupon avant couverture indexé sur l'inflation IPCA+6,55% et compris entre 110,80% et 111,20% du CDI après couverture, et d'une maturité de 7 ans.

A contrario, le 18 juin 2024, Atacadão a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire de type *debentures* pour un montant de 350 millions de réals (environ 54 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024), d'une maturité de 5 ans et d'un coupon de CDI+0,55%.

Enfin, le 12 décembre 2024, Atacadão a procédé à l'émission de *debentures* pour un montant de 1,5 milliard de réals (environ 233 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2024), d'un coupon de CDI+0,6% et d'une maturité de 3 ans.

13.2.3 Détail des autres emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts Amérique latine	679	813
Autres emprunts bancaires souscrits	823	238
Intérêts courus non échus ¹	82	68
Autres passifs financiers	128	108
TOTAL AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	1 712	1 226

(1) Les intérêts courus portent sur la totalité de la dette financière, y compris les emprunts obligataires.

Emprunts Amérique latine :

Les « emprunts Amérique latine » correspondent principalement aux financements en USD et EUR mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en conformité avec la loi 4131/1962. Ces financements USD et EUR réalisés à l'origine à taux fixe, ont été convertis en BRL et indexés sur le *Certificado de Depósito Interbancário* (CDI) à l'émission, à travers des *Cross-Currency swaps* sur la durée de vie des emprunts. Ces instruments sont documentés et enregistrés en comptabilité de couverture (*Fair Value Hedge*).



Au 31 décembre 2024, ces financements comprennent les emprunts souscrits :

- en avril 2023, pour un montant de 744 millions de réals ;
- en décembre 2023, pour un montant de 2 323 millions de réals, dont 779 millions de réals ont été remboursés en décembre 2024 ;
- en décembre 2024, pour un montant de 1 500 millions de réals.

Autres emprunts bancaires souscrits :

Au 31 décembre 2024, les « Autres emprunts bancaires souscrits » incluent notamment le surfinancement temporaire de la filiale bancaire française Carrefour Banque suite au remboursement en septembre par la filiale bancaire espagnole d'une dette de refinancement intragroupe, cette dernière ayant pu contracter à la place de nouveaux emprunts bancaires externes (cf. note 5.5.2).

13.2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme (échéance inférieure à 3 mois dès l'origine), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie	1 625	1 778
Équivalents de trésorerie	4 940	4 512
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 564	6 290

Dans le cadre de son activité internationale, Carrefour n'a pas de restriction importante sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel ses filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent imposer aux filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidité, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à certains ratios.

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de liquidité soumise à restriction.

13.2.5 Autres actifs financiers courants

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dérivés ¹	151	115
Créance financière ²	132	127
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par OCI ³	144	176
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par résultat net ⁴	13	191
Créances de sous-location financière - part à moins d'un an	50	47
Dépôts à plus de 3 mois	24	22
Autres	9	7
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	523	685

(1) Au 31 décembre 2023, les dérivés comprenaient principalement le swap de change couvrant l'emprunt obligataire convertible non dilutif en actions - dont la Mark-to-Market s'élevait à 101 millions d'euros - qui a été débouclé sur l'exercice suite au remboursement de l'obligation en mars 2024 (cf. note 13.2.2). Au 31 décembre 2024, les dérivés comprennent principalement les instruments dérivés de change venant couvrir une partie des prêts RCF (Revolving Credit Facilities) intragroupe octroyés à la filiale brésilienne Atacadão (cf. note 2.2) et les Cross-Currency swaps venant couvrir les emprunts liés à la loi 4131/1962 (cf. note 13.2.3), dont les Mark-to-Market s'élevaient à 105 millions d'euros et sont en forte hausse suite à la dépréciation du réal au cours de l'exercice.

(2) Ce montant correspond à la créance financière relative aux 20% dans Carrefour Chine.

(3) Ce poste comprend les investissements dans des obligations d'Etat effectués par la banque brésilienne CSF. Son montant diminue en lien avec la dépréciation significative du réal intervenue en 2024.

(4) Au 31 décembre 2023, ce montant correspondait quasi-exclusivement à des placements indexés sur le dollar et l'inflation effectués par Carrefour Argentine au cours de l'année 2023. Ces placements sont pratiquement tous arrivés à leur terme en 2024.



13.3 Analyse des dettes financières (hors dérivés passifs)

13.3.1 Détail par nature de taux

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024		31/12/2023	
	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés
Dettes à taux fixe	9 867	9 068	8 930	8 026
Dettes à taux variable	943	1 743	495	1 398
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	10 811	10 811	9 425	9 425

13.3.2 Détail par devise

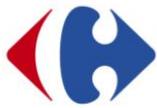
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Euro	9 060	8 025
Réal Brésilien	1 748	1 396
Leu Roumain	3	3
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	10 811	9 425

Les éléments ci-dessus sont présentés après prise en compte des couvertures.

Au 31 décembre 2024, la dette en euros représente 84% du total des dettes financières brutes hors dérivés passifs (85% au 31 décembre 2023).

13.3.3 Détail par échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
À moins d'un an	3 222	2 161
Entre 1 et 2 ans	1 709	1 179
Entre 2 et 5 ans	3 836	4 087
Au-delà de 5 ans	2 044	1 998
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	10 811	9 425



13.4 Variation des passifs issus des activités de financement

(en millions d'euros)

	Autres actifs financiers courants ¹	Dettes financières brutes	Total Passifs nets issus des activités de financement
Au 31 décembre 2023	(638)	9 487	8 849
Changements issus des flux de trésorerie des opérations de financement	305	1 163	1 468
Variation des actifs financiers courants	305	–	305
Émission d'emprunts obligataires	–	1 459	1 459
Remboursement d'emprunts obligataires	–	(1 271)	(1 271)
Intérêts financiers nets versés	–	(314)	(314)
Émission de billets de trésorerie	–	869	869
Autres variations de l'endettement	–	420	420
Changements sans contrepartie de trésorerie	(141)	168	27
Écarts de conversion	85	(133)	(48)
Effet des variations de périmètre	2	17	19
Variations des justes valeurs	(210)	(87)	(297)
Coût de l'endettement financier net	32	367	399
Autres mouvements	(49)	3	(45)
Au 31 décembre 2024	(474)	10 818	10 344

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière.

13.5 Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et cautionnements ¹	561	637
Portefeuille d'actifs des sociétés financières	249	262
Créances de sous-location financière - part à plus d'un an ²	93	73
Titres de participation	158	154
Autres	77	102
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1 138	1 229

(1) Les dépôts et cautionnements comprennent notamment les dépôts judiciaires versés au Brésil, dans le cadre de redressements fiscaux contestés par le Groupe (cf. notes 10.2 et 10.3), dans l'attente des décisions définitives des tribunaux, ainsi que les dépôts de garantie versés aux bailleurs dans le cadre des contrats de location immobilière. La baisse observée par rapport au 31 décembre 2023 reflète essentiellement la dépréciation significative du réal.

(2) Des créances de sous-location financière sont enregistrées en application de la norme IFRS 16.



13.6 Résultat financier

Principes comptables

Le résultat financier se compose principalement du coût de l'endettement financier.

En application de la norme IFRS 16, il comprend également les charges d'intérêts relatives aux contrats de location ainsi que les produits d'intérêts relatifs aux contrats de sous-location financière (cf. note 7).

Les autres produits et charges financiers correspondent pour l'essentiel aux impacts de l'hyperinflation en Argentine (norme IAS 29), aux taxes sur les transactions financières, aux intérêts de retard sur des contentieux fiscaux et sociaux et aux charges d'intérêts relatives au passif au titre des prestations définies.

Le détail des éléments du résultat financier s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Produits sur prêts et trésorerie	99	168
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	130	116
Produits financiers sur placements ¹	(32)	52
Coût de l'endettement financier brut	(497)	(426)
Charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti après prise en compte des produits et charges sur instruments de taux	(432)	(385)
Coût des cessions de créances au Brésil	(65)	(41)
Coût de l'endettement financier net	(399)	(258)
Charges d'intérêts relatifs à des contrats de location	(225)	(210)
Produits d'intérêts relatifs à des contrats de sous-location financière	3	1
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(222)	(208)
Charges d'intérêts de la période sur le passif au titre des prestations définies	(26)	(29)
Produits d'intérêts des actifs de couverture des engagements de retraite	6	7
Taxe sur les transactions financières	(40)	(26)
Intérêts de retard sur contentieux fiscaux et sociaux ²	(5)	(38)
Dividendes perçus au titre d'actifs financiers évalués à la JVOCI	8	7
Gain sur cession d'actifs financiers évalués à la JVOCI	18	10
Perte sur cession d'actifs financiers évalués à la JVOCI	(5)	(0)
Gain/perte net de change	(8)	12
Variation de juste valeur des dérivés de taux	11	0
Impact de l'hyperinflation en Argentine - application de la norme IAS 29 ³	(26)	104
Autres ^{3 4}	(69)	8
Autres produits et charges financiers	(138)	56
RÉSULTAT FINANCIER	(759)	(410)
Charges financières	(919)	(608)
Produits financiers	160	198

- (1) Les produits financiers négatifs en 2024 résultent des placements effectués par la filiale Argentine à des taux d'intérêts très inférieurs aux taux d'inflation constatés dans le pays au cours de l'exercice. A l'inverse, en 2023, l'achat d'obligations indexées sur le dollar au cours du deuxième semestre avait permis de générer un produit financier du fait de la dévaluation majeure du peso intervenue en décembre 2023.
- (2) La réduction des intérêts de retard sur contentieux fiscaux et sociaux traduit davantage de reprises de provisions enregistrées en 2024 suite à prescription, jugements favorables ou apport à plusieurs programmes d'amnistie au cours de l'exercice.
- (3) La forte diminution des deux postes observée en 2024 reflète (i) une charge d'ajustement d'hyperinflation en forte augmentation en contrepartie d'un produit d'hyperinflation comptabilisé dans les capitaux propres en forte augmentation compte tenu des bénéfices générés par la filiale au cours des dernières années, et (ii) une charge financière liée à l'achat/revente de titres financiers afin de permettre le versement en dollars américains de dividendes par la filiale argentine.
- (4) Au 31 décembre 2023, ce poste comprenait les intérêts liés à la réduction du prix d'acquisition de Grupo BIG au Brésil pour 21 millions d'euros environ (cf. note 2.1.1.3 des comptes consolidés au 31 décembre 2023).



13.7 Gestion des risques

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, de taux, de change, de crédit, de matières premières, ainsi que le risque sur actions. La politique du Groupe face à ces différents risques est décrite dans les paragraphes suivants.

La nature des métiers du Groupe conduit à distinguer les risques financiers liés à l'activité de banque et d'assurance et les risques financiers de l'activité commerciale.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de suivre les risques financiers avec une trésorerie centralisée, la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe (DTFG). Des reportings périodiques sont adressés à la Direction Générale du Groupe qui peut ainsi contrôler les orientations prises dans le cadre de la stratégie de gestion qu'elle a autorisée.

Concernant les activités des services financiers et assurances, la gestion et le suivi des risques sont pilotés directement par les entités concernées, sous l'égide de la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe et de la Direction des services financiers du Groupe. Ces dernières s'assurent du contrôle et de la bonne mise en œuvre des règles applicables à ces activités, conjointement avec les partenaires capitalistiques. Des reportings périodiques leur sont adressés par les équipes locales.

13.7.1 Risque de liquidité

13.7.1.1 Activité commerciale

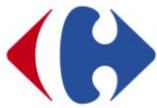
Le risque de liquidité consiste en l'incapacité dans laquelle Carrefour pourrait se trouver d'honorer les échéances de ses passifs financiers.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, quelles que soient les conditions de marché.

Le risque de liquidité est suivi par un Comité de liquidité mensuel visant à traiter l'adéquation entre les besoins de financement du Groupe et les ressources à sa disposition.

Les principales actions menées par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et de billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France enregistré à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose d'une ligne de crédits syndiqués non tirée auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 4 milliards d'euros et d'échéance novembre 2029. Cette facilité de crédit a remplacé fin novembre 2024 les deux lignes de crédits syndiqués précédemment détenues pour un montant total de 3,9 milliards d'euros, qui arrivaient à échéance en juin 2026 (cf. note 2.2). Elle comporte deux options d'extension d'un an, non encore exercées à ce jour. Par ailleurs, comme les précédentes, elle intègre une composante Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (« *pari passu* »), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (« *negative pledge* »), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (« *pricing grid* »).



Les principales opérations de 2024 ont été les suivantes (cf. note 13.2.2) :

- le remboursement d'un emprunt obligataire convertible non dilutif en actions pour un montant de 500 millions de dollars, d'une maturité de 6 ans et d'un coupon de 0% ;
- le remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans et d'un coupon de 0,750% ;
- une émission obligataire de 750 millions d'euros dite *Sustainability-Linked*, indexée sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) et au gaspillage alimentaire, d'une maturité de 8 ans (échéance octobre 2032) et d'un coupon de 3,625%.

En événement postérieur à la clôture, le 17 janvier 2025, le Groupe a procédé au placement d'une nouvelle émission obligataire dite *Sustainability-Linked*, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5,5 ans (échéance juin 2030) et d'un coupon de 3,25%. Cette obligation est indexée sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre, le premier portant sur les scopes 1 et 2, et le deuxième sur les achats de biens et de services auprès du scope 3.

D'autres opérations de financement ont été menées par la filiale brésilienne Atacadão en 2024 ; elles sont détaillées dans les notes 13.2.2 et 13.2.3.

Pour mémoire, en 2023, le Groupe avait effectué deux émissions obligataires à taux fixe dites *Sustainability-Linked*, indexées sur les objectifs de développement durable du Groupe. La première émission portait sur un montant de 500 millions d'euros, une maturité de 7,5 ans et un coupon de 3,75%. La deuxième portait sur un montant de 750 millions d'euros, une maturité de 8 ans et un coupon de 4,375%. A l'inverse, le Groupe avait procédé au remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5 ans et d'un coupon de 0,88%. Il avait également procédé au remboursement d'un emprunt obligataire convertible non dilutif en actions d'un montant de 500 millions de dollars, d'une maturité de 6 ans et d'un coupon de 0%.

Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,8 ans au 31 décembre 2024, maturité identique à celle de fin décembre 2023.

13.7.1.2 Activité de banque et d'assurance

Le risque de liquidité des sociétés financières est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale et s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. La situation de refinancement de chacune des entités est appréciée à partir de normes internes et d'indicateurs d'alerte.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- Une diversification des sources de financement via les programmes des banques centrales, le marché obligataire, la titrisation de crédit renouvelable et prêt personnel, des émissions de titres négociables et opérations de mise en pension de titres, le développement de l'épargne client ;
- Une relation bancaire équilibrée via les lignes de crédit reçues de la part de nos partenaires de proximité et ce en complément des lignes de crédit confirmées accordées par les actionnaires ;
- Une sécurité de refinancement conforme aux critères internes et externes (agence de notation et autorité de tutelle) ;
- Un échéancier équilibré de dette en montant et en nature de dette ;
- Une conformité des ratios réglementaires.

En mars 2024, le Groupe et son partenaire BNP Paribas Personal Finance ont participé à une augmentation de capital de 50 millions d'euros de la filiale française Carrefour Banque à hauteur de leurs détentions respectives.



Banco CSF (Brésil) a émis plusieurs « Letra Financeira » au cours de l'année 2024 pour un montant de 800 millions de réals et remboursé plusieurs autres existantes à fin 2023 pour un montant de 950 millions de réals. Le solde atteint en conséquence 1 812 millions de réals au 31 décembre 2024.

Pour mémoire, plusieurs opérations structurées avaient été réalisées en 2023 :

- Carrefour Banque avait émis en mai 2023 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros d'une maturité de 4 ans, et avait procédé en juin 2023 au remboursement par anticipation d'un emprunt obligataire de 400 millions d'euros ;
- Banco CSF (Brésil) avait émis plusieurs « Letra Financeira » pour 712 millions de réals et remboursé plusieurs autres existantes à fin 2022 pour un montant de 767 millions de réals.

Les échéanciers ci-dessous présentent les flux de trésorerie afférents à l'ensemble des passifs financiers (avant couverture) du Groupe par maturité.

31/12/2024 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dettes couvertes en juste valeur ²	674	705	499	206	–
Dettes à taux fixe	9 194	10 144	2 910	5 068	2 167
Dettes non couvertes	943	1 232	156	1 031	45
Instruments dérivés	7	9	6	1	2
Total Dettes financières	10 818	12 091	3 571	6 306	2 214
Fournisseurs et autres créditeurs	14 997	14 997	14 938	45	15
Refinancement des encours clients	5 646	5 646	3 533	2 113	–
Autres passifs courants ¹	2 791	2 791	2 791	–	–
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	34 253	35 525	24 833	8 464	2 229

(1) Hors produits constatés d'avance.

(2) La dette couverte en juste valeur correspond aux financements en USD et EUR, swappés en BRL mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en avril 2023, décembre 2023 et décembre 2024, pour des montants respectifs de 744 millions de réals, 1 545 millions de réals (après remboursement de 779 millions de réals en décembre 2024) et 1 500 millions de réals (cf. note 13.2.3).

31/12/2023 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dettes couvertes en juste valeur ²	813	813	390	423	–
Dettes à taux fixe	8 117	9 002	1 857	4 991	2 154
Dettes non couvertes	495	494	90	404	–
Instruments dérivés	63	61	42	16	3
Total Dettes financières	9 487	10 371	2 380	5 834	2 157
Fournisseurs et autres créditeurs	14 242	14 242	14 173	43	26
Refinancement des encours clients	5 702	5 702	3 771	1 931	–
Autres passifs courants ¹	2 713	2 713	2 713	–	–
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	32 145	33 028	23 038	7 808	2 183

(1) Hors produits constatés d'avance.

(2) La dette couverte en juste valeur correspondait aux financements en USD et EUR, swappés en BRL mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en septembre 2021, avril 2023 et décembre 2023, pour des montants respectifs de 1 410 millions de réals (après remboursement de 527 millions de réals en mars et juin 2023), 744 millions de réals et 2 323 millions de réals (cf. note 14.2.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2023).

Les flux de trésorerie afférents aux engagements locatifs du Groupe (établis à partir des durées raisonnablement certaines au sens de la norme IFRS 16) par maturité sont présentés en note 7.2.



13.7.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement du Groupe.

La gestion du risque de taux est assurée centralement par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe qui effectue un reporting mensuel de ses opérations examiné dans le cadre d'un comité des taux visant à proposer une stratégie de couverture et les modalités d'application dans le but de limiter l'exposition au risque de taux et d'optimiser le coût du financement.

La dette à long terme de Carrefour SA est émise principalement à taux fixe, protégeant ainsi le Groupe contre une hausse des taux. Carrefour détient néanmoins différents instruments financiers destinés à couvrir la dette financière du Groupe face au risque de variations des taux d'intérêt. Il s'agit principalement des swaps et des options de taux d'intérêt classiques. Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour ces instruments quand les critères requis sont respectés.

A l'inverse, la dette à long terme de la filiale brésilienne Atacadão, constituée d'emprunts obligataires (cf. note 13.2.2) et d'emprunts 4131/1962 (cf. note 13.2.3), est intégralement à taux variable après couverture.

Le calcul de sensibilité (à un an, sur l'ensemble de la dette) à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i> <i>(- : perte ; + : gain)</i>	Baisse des taux de 1,00%		Hausse des taux de 1,00%	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Placements	-	(66)	-	66
Dettes à taux variable	-	17	-	(17)
Titres négociables	(0)	-	0	-
Options qualifiées de couverture de flux de trésorerie	(2)	-	4	-
INCIDENCE TOTALE	(2)	(48)	4	48

13.7.3 Risque de change

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie commercial libellé en devise étrangère.

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes (achat de marchandises en devises) est couvert par des achats à terme de devises. La maturité de ces opérations de change est généralement inférieure à 12 mois.

Variation de valorisation due à une hausse / baisse des cours sur les instruments de change :

<i>(en millions d'euros)</i> <i>(- : perte ; + : gain)</i>	Baisse du cours de 10%		Hausse du cours de 10%	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Position EUR/USD	-	51	-	(51)
Position EUR/HKD	-	0	-	(0)
Position EUR/PLN	-	4	-	(4)
Position EUR/RON	-	6	-	(6)
Position USD/RON	-	(3)	-	4
Position BRL/EUR	(65)	-	82	-
INCIDENCE TOTALE	(65)	57	82	(57)



Le risque de change bilanciel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change détériorerait les capitaux propres d'une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, convertis en euros dans les comptes consolidés du Groupe établis en euros.

Le bilan et le compte de résultat consolidés sont exposés au risque de conversion : les ratios de structure financière consolidée sont sensibles aux variations des parités de change qui impactent le résultat et les capitaux propres des filiales étrangères opérant en dehors de la zone Euro.

Le risque de conversion pesant sur les opérations réalisées dans des pays hors zone Euro concerne essentiellement le real brésilien et le peso argentin. À taux de change constants, le chiffre d'affaires 2024 se serait élevé à 87 500 millions d'euros, à comparer à 83 270 millions en 2023, soit une hausse de 5,1%. L'incidence de la variation des taux de change s'élève à (2,1) milliards d'euros en 2024, imputable en quasi-totalité à la zone Amérique latine. Le résultat opérationnel courant se serait quant à lui élevé à 2 296 millions d'euros, à comparer à 2 264 en 2023, soit une hausse de 1,4%. L'incidence de la variation des taux de change s'élève à (83) millions d'euros en 2024, également imputable en quasi-totalité à la zone Amérique latine.

Enfin, lorsque des financements locaux sont mis en place, ils sont généralement effectués dans la devise locale.

13.7.4 Risque de crédit

Le Groupe considère que son exposition au risque de crédit est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation	158	154
Autres immobilisations financières long terme	980	1 074
Total Autres actifs financiers non courants	1 138	1 229
Total encours clients des sociétés financières	6 413	6 554
Créances commerciales	3 305	3 269
Autres actifs financiers courants	523	685
Autres actifs courants ¹	613	564
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 564	6 290
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	18 557	18 592

(1) Hors charges constatées d'avance.

13.7.4.1 Activité commerciale

1) Créances commerciales

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des franchisés au titre des livraisons de marchandises et des redevances, et des fournisseurs, principalement au titre des ristournes et coopérations commerciales. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation, qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Au 31 décembre 2024, le montant net des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs s'élève à 2 022 millions d'euros (cf. note 5.4.3). Le montant net des créances échues s'élève à 293 millions d'euros, dont 92 millions d'euros à plus de 90 jours (soit 4,5% du montant net total des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs).

2) Placements (équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants)

La politique du Groupe en termes de gestion de la trésorerie à court terme privilégie la liquidité, la sécurité et la disponibilité de ses placements.

Les placements sont réalisés en majorité par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe qui diversifie les investissements dans des dépôts à terme auprès des établissements financiers de premier plan et dans des OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaires » et « monétaires court terme », disponibles à tout moment. Les placements effectués en pays sont validés par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe.



Le Groupe effectue un suivi du risque de contrepartie permettant de suivre les politiques de placement directes chez des contreparties et les sous-jacents des OPCVM dans lesquels le Groupe a investi. Pour les OPCVM, le Groupe se fixe également comme objectif de ne jamais investir un montant supérieur à 5% de l'actif net d'un fonds dans la limite de 250 millions d'euros par fonds.

13.7.4.2 Activité de banque et d'assurance

Pour la description de la gestion du risque de crédit et la méthodologie de dépréciation pour l'activité de banque et d'assurance, voir note 5.5.1.

Ventilation des encours clients échus et non échus

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2024	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	6 413	5 608	462	76	112	155

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2023	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	6 554	5 776	428	85	115	151

Échéancier des encours clients des sociétés financières

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2024	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
France	1 368	570	684	114
Belgique	191	10	144	36
Espagne	1 787	1 077	275	436
Argentine	163	162	1	–
Brésil	2 904	2 748	156	0
TOTAL	6 413	4 567	1 260	586

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
France	1 490	622	759	109
Belgique	172	5	136	31
Espagne	1 816	1 128	258	429
Argentine	49	49	0	–
Brésil	3 027	2 840	188	0
TOTAL	6 554	4 644	1 341	570

13.7.5 Risque actions

Le Groupe a pour politique de ne pas détenir de positions actions (sur les siennes propres ou des tierces) sauf circonstances ou besoins particuliers.

Les valeurs mobilières et les placements financiers du Groupe sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition au risque actions est faible.

Le 2 septembre 2024, le Groupe a annoncé la mise en place d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires et ayant pour objet l'animation par Rothschild Martin Maurel des actions Carrefour sur le marché réglementé d'Euronext à Paris afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions Carrefour (cf. note 12.2.2).

Outre ce contrat de liquidité, les actions achetées sont principalement utilisées pour les besoins de la couverture des programmes d'attribution gratuite d'actions. Au 31 décembre 2024, les actions détenues en propre couvrent l'intégralité de ces programmes.



13.7.6 Risque de matières premières

Le risque matière première est le risque par lequel une évolution du prix des matières premières pourrait détériorer les flux de trésorerie futurs du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque sur les matières premières concerne principalement le prix de l'énergie, et plus particulièrement le biométhane (dans le cadre du transport des marchandises), le gaz et l'électricité. Ce risque est couvert par des contrats d'achat à terme sur les différents sous-jacents, dont les maturités peuvent être supérieures à 12 mois. Ces contrats sont qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs.

Par ailleurs, en 2024, dans le cadre de son objectif de contribuer à la neutralité carbone *via* ses magasins en 2040, le Groupe a signé 5 nouveaux contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable long terme (*Power Purchase Agreements*). Au total, le Groupe a contractualisé au travers des 9 *Power Purchase Agreements* signés à ce jour une production cumulée renouvelable de près de 480 GWh par an pour la France, l'Espagne, l'Italie et l'Argentine (cf. note 1.7). Ces contrats portent sur des parcs éoliens et photovoltaïques, et couvrent l'équivalent de la consommation de 160 hypermarchés. Ils sont traités comptablement en tant que contrat exécutoire pour les 7 *Power Purchase Agreements* de nature physique (exemption pour usage propre d'IFRS 9) et en tant qu'instruments de couverture de flux futurs pour les 2 *Power Purchase Agreements* virtuels à l'exception des certificats d'origine qui sont traités comptablement en tant que contrat exécutoire.

Au 31 décembre 2024, ces contrats sont valorisés comme suit :

(en millions d'euros)	ACTIFS		PASSIFS	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Contrats à terme venant couvrir le biométhane	–	–	9	(1)
Contrats à terme venant couvrir le gaz	8	1	0	–
Contrats à terme venant couvrir la fourniture d'électricité	47	9	5	(1)
<i>Power Purchase Agreements</i> virtuels	85	7	80	(2)
TOTAL	140	16	94	(4)



Le calcul de l'impact avant impôt de la variation de valorisation des instruments dérivés due à une hausse / baisse des prix est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros) (- : perte ; + : gain)	Baisse du cours de 10%		Hausse du cours de 10%	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Contrats à terme venant couvrir le biométhane	(1)	-	1	-
Contrats à terme venant couvrir le gaz	(1)	-	1	-
Contrats à terme venant couvrir la fourniture d'électricité	(6)	-	6	-
Power Purchase Agreements virtuels	(14)	-	14	-
INCIDENCE TOTALE	(22)	-	22	-

Le Groupe poursuivra la mise en place de ces contrats d'énergie verte dans l'ensemble de ses géographies en étudiant des contrats d'approvisionnement de nature physique (*Physical Power Purchase Agreement*) et virtuels (*Virtual Power Purchase Agreement*).

En parallèle, le Groupe a accéléré l'installation sur site d'éléments de production d'électricité verte raccordée aux magasins. En 2024, la France a ainsi signé un partenariat d'envergure avec GreenYellow afin d'installer des ombrières photovoltaïques sur 350 sites, l'Espagne a continué son déploiement avec 161 magasins au total qui sont équipés de panneaux solaires fin 2024, et les autres pays du Groupe ont contractualisé l'installation future de près de 80 centrales photovoltaïques.



NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Principes comptables

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours. Ces engagements sont de quatre ordres : ceux liés à la trésorerie, ceux liés à l'exploitation des points de vente, ceux liés aux acquisitions/cessions de titres et ceux liés aux locations.

Engagements donnés (en millions d'euros)	31/12/2024	Détail par échéance			31/12/2023
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Liés à la trésorerie	9 336	8 861	360	115	8 819
<i>Relatifs aux sociétés financières</i>	8 698	8 551	142	4	8 525
<i>Relatifs aux autres sociétés</i>	639	310	218	111	294
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	3 093	1 723	1 193	177	2 934
Liés aux acquisitions et cessions de titres	165	8	48	108	157
Liés aux locations	224	47	115	62	269
TOTAL	12 818	10 640	1 716	462	12 180

Engagements reçus (en millions d'euros)	31/12/2024	Détail par échéance			31/12/2023
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Liés à la trésorerie	5 998	963	5 002	33	5 941
<i>Relatifs aux sociétés financières</i>	1 300	287	995	18	1 350
<i>Relatifs aux autres sociétés</i>	4 699	676	4 007	15	4 591
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	2 048	423	1 069	557	1 930
Liés aux acquisitions et cessions de titres	516	368	99	49	459
Liés aux locations	724	417	240	66	667
TOTAL	9 286	2 171	6 411	704	8 997

Il est à noter que les achats futurs d'énergie des 9 *Power Purchase Agreements* (PPA) signés au cours des années 2023 et 2024 (cf. notes 1.7 et 13.7.6) représentent un engagement donné d'environ 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2024 et s'étaleront jusqu'en 2042 au plus tard (durée moyenne des 9 PPA de 15 ans environ).

Par ailleurs, le 29 novembre 2024, Carrefour a remplacé avec succès ses deux lignes de crédits syndiqués non tirées d'un montant de 3,9 milliards d'euros arrivant à échéance en juin 2026, par une ligne de crédit d'un montant de 4 milliards d'euros. Comme les précédentes, elle intègre une composante RSE, en particulier deux indicateurs clés de performance sur la décarbonation et le gaspillage alimentaire. Cette nouvelle ligne, financée par un syndicat de 22 banques, arrivera à échéance en novembre 2029, avec deux options d'extension d'un an. Destinée à sécuriser les financements généraux du Groupe, elle n'a pas vocation à être utilisée.

Les engagements hors bilan liés à la trésorerie sont composés :

- d'engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle dans le cadre de leurs activités opérationnelles, ainsi que d'engagements bancaires reçus ;
- de cautions et hypothèques données ou reçues principalement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe ;
- de lignes de crédits mobilisables représentant les lignes de crédit confirmées mises à la disposition du Groupe et non utilisées à la date de clôture.

Les engagements hors bilan liés à l'exploitation sont principalement composés :

- d'engagements donnés pour l'achat de terrains ou l'accomplissement de travaux dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- d'engagements donnés pour l'achat d'énergie, tels que les *Power Purchase Agreements* ;
- de dépendances diverses issues de contrats commerciaux ;
- de garanties locatives et de garanties sur opérateurs de galeries marchandes ;
- de créances garanties.



Les engagements hors bilan liés aux acquisitions et cessions de titres sont composés d'engagements reçus ou donnés dans le cadre de l'achat et la vente de titres :

- majoritairement en France, dans le cadre de l'activité de franchise du Groupe ;
- ainsi que d'options d'achat et de vente de titres exerçables immédiatement et de garanties de passifs octroyées. Les garanties de passifs reçues ne sont pas valorisées.

Les engagements hors bilan liés aux locations correspondent aux charges locatives à payer sur la durée non résiliable des contrats de location rentrant dans le champ des exemptions de la norme IFRS 16 ainsi que des contrats de location IFRS 16 pour lesquels les actifs sous-jacents n'ont pas été mis à disposition au 31 décembre 2024.

NOTE 15 : ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Opération de sale and lease back (France)

Le 9 janvier 2025, les murs de 8 supermarchés Carrefour Market ont été cédés à Supermarket Income REIT pour des produits de cession nets de frais de 34 millions d'euros environ. Ce fonds d'investissement londonien avait déjà acquis un portefeuille de 17 supermarchés Carrefour Market en avril 2024 (dont 16 avaient été reloués à Carrefour – cf. note 2.1.3).

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, ces actifs sont loués à Carrefour depuis le 9 janvier 2025 (date du *closing* de l'opération et de la signature des contrats de location pour une durée de 12 ans dont 10 ans fermes, avec 1 option de renouvellement à la main de Carrefour). Cette opération entraînera la comptabilisation d'une plus-value dans le résultat non courant en 2025.

Emission obligataire

Le 17 janvier 2025, le Groupe a procédé au placement d'une nouvelle émission obligataire dite *Sustainability-Linked*, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5,5 ans (échéance juin 2030) et d'un coupon de 3,25%. Cette obligation est indexée sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre, le premier portant sur les scopes 1 et 2, et le deuxième sur les achats de biens et de services auprès du scope 3.

Cette émission obligataire s'intègre dans une stratégie de financement alignée avec les objectifs et ambitions du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : elle a été réalisée dans le cadre du *Framework* de type SLB (*Sustainability-Linked Bond*) de son programme EMTN (*Euro-Medium Term Notes*) publié en juin 2021 et dont la composante RSE a été mise à jour et renforcée en mai 2022.

Taxe exceptionnelle en France sur les réductions de capital par annulation de titres

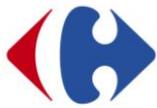
En France, la Loi de Finances 2025, adoptée par le Parlement le 6 février 2025, instaure une taxe exceptionnelle sur les réductions de capital par annulation de titres réalisées entre le 1er mars 2024 et le 28 février 2025 et résultant d'un rachat de leurs propres titres par les sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros.

Le Groupe Carrefour, ayant annulé en avril et juin 2024 un nombre total de 30 821 628 actions propres, est assujéti à cette taxe dont le montant est estimé à 60 millions d'euros environ et dont le paiement devrait intervenir courant 2025.

Annonce de l'intention d'acquérir l'intégralité des actions en circulation de Carrefour Brésil

Le 11 février 2025, le Groupe a annoncé son intention d'acquérir les actions détenues par les actionnaires minoritaires de sa filiale brésilienne, Grupo Carrefour Brasil (« Carrefour Brésil »), et de la retirer de la Bourse de São Paulo par le biais d'une fusion d'actions (*Incorporação de Ações*).

Le Groupe, qui détient actuellement 67,4% de Carrefour Brésil, a décidé d'augmenter sa participation à 100%, reflétant ainsi sa confiance dans la trajectoire de croissance de sa filiale, et sa conviction quant à son potentiel de création de valeur. Par ailleurs, la sortie de la cote permettra une gestion plus agile et un accent renforcé sur l'exécution des opérations. Carrefour réaffirme ainsi son engagement envers le Brésil et continuera à investir dans la croissance et le développement de ses activités dans le pays.



Le Conseil d'Administration de Carrefour Brésil a recommandé l'offre à l'unanimité. Les actionnaires minoritaires se verront proposer trois options en échange de leurs actions :

- 7,70 réals en numéraire par action de Carrefour Brésil ;
- 1 action Carrefour SA pour 11 actions de Carrefour Brésil ;
- Une combinaison des deux précédentes options, soit 3,85 réals en numéraire par action de Carrefour Brésil plus 1 action Carrefour SA pour 22 actions de Carrefour Brésil.

Les actionnaires minoritaires décidant de recevoir des actions du groupe Carrefour peuvent choisir de les recevoir sous forme de *Brazilian Depositary Receipts* (« BDRs »), cotés à São Paulo.

Les actions Carrefour SA à remettre en échange seront émises dans le cadre des autorisations financières en vigueur. À cet égard, l'opération donnera lieu à la désignation en France d'un commissaire aux apports.

La réalisation de cette transaction reste notamment soumise à l'approbation des actionnaires minoritaires de Carrefour Brésil composant le flottant à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Carrefour Brésil, qui se tiendra au cours du deuxième trimestre 2025. Si elle est approuvée, la transaction devrait être finalisée avant la fin du deuxième trimestre 2025.

NOTE 16 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Honoraires 2024					
	Deloitte & Associés ¹	Réseau	Total Deloitte	Forvis Mazars ¹	Réseau	Total Forvis Mazars
Services de certification des comptes	2 908	3 374	6 282	2 414	1 544	3 958
<i>Carrefour SA - Emetteur</i>	571	–	571	505	–	505
<i>Filiales (entités contrôlées)</i>	2 337	3 374	5 711	1 909	1 544	3 453
Certification des informations en matière de durabilité	568	24	592	568	–	568
<i>Carrefour SA - Emetteur</i>	523	–	523	523	–	523
<i>Filiales (entités contrôlées)</i>	45	24	69	45	–	45
Missions et prestations autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité ²	113	525	638	69	29	98
<i>Carrefour SA - Emetteur</i>	92	–	92	39	–	39
<i>Filiales (entités contrôlées)</i>	21	525	546	30	29	59
TOTAL	3 589	3 923	7 512	3 051	1 573	4 624

(1) Commissaire aux comptes de Carrefour SA, société-mère consolidante (prestations fournies par le réseau du Commissaire aux comptes exclues).

(2) Y compris services dont la fourniture par les Commissaires aux comptes est imposée par la loi.

Les missions et prestations autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité fournis par les Commissaires aux comptes à Carrefour SA, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne ou de *due-diligences* dans le cadre d'acquisition ou de cession.



NOTE 17 : LISTE DES SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

17.1 Sociétés consolidées au 31 décembre 2024

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FRANCE		FRANCE	
ABREDIS	100	CARREFOUR SYSTEMES D'INFORMATION	100
AMIDIS ET CIE	100	CARREFOUR VOYAGES	100
ANTIDIS	100	CEDIS	100
AZC MARMIN	100	CENTRE D'ACTIVITES DE DRAGUIGNAN SALAMANDRIER	100
BEAUVAIS DIS	100	CENTRE DE FORMATION ET COMPETENCES	100
BELLEVUE DISTRIBUTION	100	CL CV LOGISTIQUE	100
BLO DISTRIBUTION	100	CLAIREFONTAINE	100
BRINGO FRANCE	100	COFLEDIS	100
BRINGO INTERNATIONAL	100	COMPAGNIE D'ACTIVITE ET DE COMMERCE INTERNATIONAL	100
BRINGO TECH	100	COMPTOIR SAVOYARD DE DISTRIBUTION	74
BRUNIEDIS	100	CORA	100
C.DICAR	100	CORDIS	100
C.DIS	100	COSALCIA	100
C.S.F	100	COVIAM 8	100
C.S.V	100	COVICAR 2	100
CANDIS	100	COVICAR 44	100
CARAUROUTES	100	COVICAR 55	100
CARDADEL	100	COVICAR 71	100
CARFIDIS	100	COVICAR 72	100
CARFUEL	100	COVICAR 73	100
CARGO INVEST	100	CRFP LOG INVEST	100
CARGO PROPERTY DEVELOPMENT	100	CRFP NANTES	100
CARIMA	100	CRFP SARTROUVILLE	100
CARMA	50	CRFP VESTA PROPERTY	100
CARMA VIE	50	CRFP13	100
CARRE D'OR DISTRIBUTION	100	CRFP20	100
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	100	CRFP22	100
CARREFOUR BANQUE	60	CRFP23	100
CARREFOUR DEVELOPPEMENT URBAIN	100	CRFP24	100
CARREFOUR DRIVE	100	CRFP25 (UNLIMITAIL)	51
CARREFOUR EUROPE TRADING	100	CSD TRANSPORTS	74
CARREFOUR FINANCE	100	DASTORE	100
CARREFOUR FRANCE	100	DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100
CARREFOUR FRANCE PARTICIPATION	100	DE LA FONTAINE	51
CARREFOUR HYPERMARCHES	100	DELMAS	100
CARREFOUR IMPORT	100	DELPAREF	100
CARREFOUR MANAGEMENT	100	DES CALLOUETS	51
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100	DISTRIVAL	100
CARREFOUR MONACO	100	DOREL	100
CARREFOUR OMNICANAL	100	ENTREPOT PETROLIER DE LA GIRONDE	66
CARREFOUR PARTENARIAT INTERNATIONAL	100	ETS LUCIEN LAPALUS ET FILS	100
CARREFOUR PROPERTY FRANCE	100	FCT MASTER CREDIT CARD 2013	60
CARREFOUR PROPERTY GESTION	100	FINANCIERE RSV	100
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	100	FINIFAC	100
CARREFOUR SA	100	FONCIMAG	100
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	100	FONMARTOP	100
CARREFOUR SERVICES FACTORY	100	FORUM DEVELOPPEMENT	100
CARREFOUR STATION SERVICE	100	GAMACASH	100
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	100	GEILEROP	100



Notes annexes

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FRANCE	
GENEDIS	100
GIE BREST BELLEVUE	80
GREENWEEZ	100
GSMC	100
GUYENNE & GASCOGNE	100
GVTIMM	51
HYPARLO	100
HYPERADOUR	100
IMMO ARTEMARE	51
IMMOBILIERE CARREFOUR	100
IMMOBILIERE PROXI	100
IMMOCYPRIEN	51
IMMODIS	100
INTERDIS	100
JONO	100
LA CROIX VIGNON	51
LA GROSSE HAYE	100
LALAUDIS	100
LANN KERGUEN	51
LESCHENES	100
LOGIDIS	100
LOVADIS	100
LYBERNET	50
MAISON JOHANES BOUBEE	100
MATOLIDIS	100
MENHIR	100
MONTEL DISTRIBUTION	100
NASOCA	100
NOOPART	100
NOSAEL	51
PACALY	100
PARLITOP	100
PARSEVRES	100
PASDEL	100
PHIVETOL	100
PLANETA HUERTO	100
POTAGER CITY	100
PROFIDIS	100
PROVERA France	100
PROVERA MEDIA	100
PUECH ECO	100
REGA LOGISTIQUE	100
REGA TRANSPORTS SERVICES	100
ROYAL	100
SAFABE	100
SAFETY	100
SAINT HERMENTAIRE	100
SALACA	100
SAS LOUIS SEGUIN - ANGLLET	100
SCI AZIMMO	100
SCI CLAIRE PERTUS	100
SCI DE SIAM	51
SCI IMMOBACQUEVILLE	51
SCI IMMOTOURNAY	51
SCI LEGERE	100
SCI LES HAUTS DE ROYA	100
SCI LES TASSEUX	100
SCI LES VALLEES	51

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FRANCE	
SCI MAXIMOISE DE CREATION	51
SCI PROXALBY	74
SCI RESSONS	51
SCI SIGOULIM	51
SELIMA	100
SMARTECO	100
SO.BIO	100
SO.BIO SEVRES	100
SOCIETE D'ALIMENTATION MODERNE SAM	100
SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES	100
SOCIETE LUDIS	100
SOCIETE MODERNE DE DISTRIBUTION MAISON VIZET-FAVRE	81
SODILIM	100
SODIMODIS	100
SODISAL	100
SODITRIVE	100
SOFALINE	100
SOFIDIM	99
SOMONDIS	100
SORGENTE NATURA	100
SOVAL	100
STELAUR	100
STENN	100
SUPERADOUR	100
SUPERDIS	97
SUPERMARCHES MATCH	100
TIADIS	100
UNLIMITAIL REGIE FRANCE	51
UNLIMITAIL DATA FRANCE	51
VAN-K	100
VEZERE DISTRIBUTION	100
VILLES ET COMMERCES	80
VIZEGU	90
ZORMAT	100
ALLEMAGNE	
CARREFOUR PROCUREMENT INTERNATIONAL BV & CO. KG	100
ARGENTINE	
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS INC	92
INC	100
BELGIQUE	
BRUGGE RETAIL ASSOCIATE	100
CAPABEL	100
CARREFOUR BELGIUM	100
CARUM	100
DRIVE 1	100
DRIVE 2	100
ECLAIR	100
FILUNIC	100
FIMASER	100
FIRST IN FRESH	100
GROFRUIT	100
HALLE RETAIL ASSOCIATE	100
HEPPEN RETAIL ASSOCIATE	100
INTERDIS	100
MARKET A1 CBRA	100



	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BELGIQUE	
MARKET B2 CBRA	100
MARKET C3 CBRA	100
MARKET D4 CBRA	100
MARKET E5 CBRA	100
MARKET F6 CBRA	100
ALMA RESTORA	100
ALMA WARENHUIZEN	100
ORTHROS	100
RETAIL SUPPORT SERVICES	100
ROB	100
SCHILCO	100
SHIP TO	100
SOUTH MED INVESTMENTS	100
STIGAM	100
UNLIMITAIL BELGIUM	51
VANDEN MEERSSCHE NV	100

BRÉSIL	
ATACADÃO S.A.	67
BANCO CSF	34
BARBAROSSA EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
BOMPREGO BAHIA	67
BOMPREGO NORDESTE	67
BSF HOLDING	34
BULGE EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
CARREFOUR COMMERCIO E INDUSTRIA	67
CCI IP PARTICIPAÇÕES	67
CCI RE SPCO DESENVOLVIMENTO IMOBILIARIO OSASCO	67
COMERCIAL DE ALIMENTOS CARREFOUR	67
COTABEST INFORMAÇÕES E TECNOLOGIA	67
CSF ADMINISTRADORA E CORRETORA DE SEGUROS EIRELI	34
EWALLY INSTITUIÇÃO DE PAGAMENTO	62
GIBRALTAR EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
IMOPAR PARTICIPAÇÕES E ADMINISTRAÇÃO IMOBILIARIA	67
KHARKOV EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
KURSK EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
MIDWAY EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
NOVA TROPÍ GESTÃO DE EMPREENDIMENTOS	67
OVERLORD EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
PACIFICO EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
PANDORA PARTICIPACOES	67
RIO BONITO ASSESSORIA DE NEGOCIOS	67
SPE CENTRO-OESTE	67
SPE NORDESTE	67
SPE NORTE	67
SPE SUDESTE	67

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BRÉSIL	
SPE SUL	67
STALINGRADO EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
TORCH EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
TRANSPORTADORA	67
UNLIMITAIL BRAZIL	51
VALQUIRIA EMPREENDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES	67
VERPARINVEST	67
WMB	67
WMS	67

CHINE	
SHANGHAI GLOBAL SOURCING CONSULTING CO	100

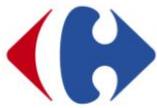
ESPAGNE	
CARREFOUR PROPERTY ESPANA	100
CENTROS COMERCIALES CARREFOUR	100
CORREDURIA DE SEGUROS CARREFOUR	100
EURECA	100
FINANZAS Y SEGUROS	100
GROUP SUPECO MAXOR	100
INVERSIONES PRYCA	100
NORFIN HOLDER	100
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR	60
SOCIEDAD DE AGENCIA DE SEGUROS VINCULADA CARREFOUR	100
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS	100
SUPERDISTRIBUCION CEUTA	100
SUPERMERCADOS CHAMPION	100
SUPERSOL SPAIN	100
UNLIMITAIL SPAIN	51
VIAJES CARREFOUR	100

HONG KONG	
CARREFOUR ASIA LTD	100
CARREFOUR GLOBAL SOURCING ASIA	100
CARREFOUR TRADING ASIA LTD (CTA)	100

ITALIE	
CARREFOUR ITALIA FINANCE	100
CARREFOUR ITALIA	100
CARREFOUR PROPERTY ITALIA	100
CONSORZIO TRA / PROPRIETARI DEL CENTRO COMMERCIALE DI BUROLO	89
CONSORZIO TRA / PROPRIETARI DEL CENTRO COMMERCIALE DI GUISSANO	77
CONSORZIO TRA / PROPRIETARI DEL CENTRO COMMERCIALE DI MASSA	54
CONSORZIO TRA / PROPRIETARI DEL CENTRO COMMERCIALE DI NICHELINO	64
CONSORZIO TRA / PROPRIETARI DEL CENTRO COMMERCIALE DI PADERNO DUGNANO	53
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE DI TORINO MONTECUCCO	87

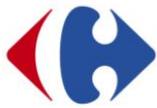


	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ITALIE	
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE DI VERCELLI	84
GS	100
UNLIMITAIL ITALY	51
LUXEMBOURG	
VELASQUEZ	100
PAYS-BAS	
CARREFOUR NEDERLAND BV	100
HYPER GERMANY BV	100
INTERNATIONAL MERCHANDISE TRADING BV	100
POLOGNE	
CARREFOUR POLSKA	100
CPA WAW 1	100
UNLIMITAIL POLAND	51
ROUMANIE	
BRINGO MAGAZIN	100
CARREFOUR ROMANIA	100
COLUMBUS ACTIVE	100
ROMANIA HYPERMARCHE	100
SUPECO INVESTMENT	100
UNLIMITAIL ROMANIA	51
SUISSE	
CARREFOUR WORLD TRADE	100



17.2 Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2024

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FRANCE		FRANCE	
ADIALEA	3	DOUDIS	50
AGRIPPADIS	50	ECUDIS	50
ALEXANDRE	50	EDENDIS	50
ALK DISTRI	50	EDENMATHIMMO	50
ALTACAR NANTES	40	ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	34
ALTACAR SARTROUVILLE	40	ESDIS	50
ANGIDIS	50	FABCORJO	50
ANTONINE	50	FALME	50
ARLOM DISTRIBUTION	50	FAMYDIS	50
AROBLIS	50	FIVER	50
AUBINYC	50	FONCIERE BORDEROUGE	50
AUDIST	50	FONCIERE MARSEILLAN	50
BAMAZO	50	FONCIERE PLANES	50
BELONDIS	50	FRELUM	50
BFM DISTRIBUTION	50	GALLDIS	50
BIADIS	34	GAMAX33	50
BJB SORGUES	50	GDCLE	48
BLS RETAIL	50	GENIDIS	48
BOULOGNE POINT DU JOUR	26	GGP DISTRI	50
BOURG SERVICES DISTRIBUTION	50	GIGNAC	50
CABDIS	50	GMARKET IMMO	50
CABDISTRI	50	GRANDI	50
CALODIAN DISTRIBUTION	50	GRDIS	50
CAMPI	50	GREGADIS	50
CARDUTOT	26	HBLP	25
CARMILA	37	IBAI	50
CEMALIYA IMMOBILIER	50	IDEC	50
CENTRALE ENVERGURE	50	IMMO ST PIERRE EGLISE	50
CEOR DISTRIBUTION	50	J2B DISTRIBUTION	50
CERBEL	50	JEDEMA	50
CEVIDIS	50	JLEM	50
CHAMNORD	56	JMS74 DISTRIBUTION	50
CHERBOURG INVEST	48	JOSIM	34
CHRISTIA	50	JTDS MARKET	50
CINQDIS 09	50	JUPILOU	50
CLOVIS	50	KARAMONTDE	50
CLUNYDIS	50	KASAM	50
CODINOG	50	LA BEAUMETTE	49
COJEDIS	50	LA CATALANE DE DISTRIBUTION	50
COROU	50	LA CLAIRETTE	50
CVP DISTRIBUTION	50	LA CRAU DIS	50
CYMUR	50	LA GARDUERE IMMO	50
CZIMMO	50	LB LE PLAN	50
D2C	50	LB LES OLIVIERS	50
DECODIS	26	LEHENBERRI	50
DEPOT PETROLIER DE LYON	50	LES 4 CANAUX IMMO	50
DIMATI	50	LEZIDIS	50
DIRIC	50	LOR DISTRIBUTION	50
DISTRI AIX	50	LOVICHAM	50
DISTRI GIGNAC	50	LSODIS	50
DISTRI PALAVAS	50	LYEMMADIS	50
DISTRI PROVENCE	50	MACANOSA	50
DISTRIBERRE IMMO	50	MADIS	50
DISTRIBOURG	50	MADIX	50
DISTRICAB	50	MAGODIS	50
DISTRIFLEURY	50	MALISSOL	50
DISTRIONE	50	MARIDYS	50
DOLMEN	50	MARITIMA DIS	50



FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
MARLODIS	50
MASSEINE	50
MATCH TOPCO (MARKET PAY)	35
MAVIC	50
MBD	50
MBD IMMO	50
MEJE DISTRIBUTION	50
MIMALI	50
NCL	50
NOUKAT	50
OLICOURS	50
OUIDIS	50
OULLIDIS	50
P.A.M.	50
PAS DE MENC	50
PFDIS	50
PHILODIS	50
PHIMAPA	50
PLAMIDIS	50
PLANE MARSEILLAN	50
PLANE PORT VENDRES	50
PONT D'ALLIER	50
PRIGONDIS	50
PRODIX	50
QUENDIDIS	50
RD2M	50
REBAIS DISTRIBUTION	50
RETAIL MARKET	50
RH AULNAY	45
RILLIDIS	48
RIMADIS	50
ROJULDIS	50
ROLLAND DISTRIBUTION	50
ROND POINT	50
ROSE BERGER	26
ROUET DISTRI	50
S.C.B	26
S.O.V.A.L.A.C.	50
SADEV	26
SAELI	50
SAINT JUERY DISTRIBUTION	50
SAINT PAUL DISTRIBUTION	50
SAS DF19	50
SAS NC DISTRIBUTION	50
SCGR DISTRIBUTION	50
SCI 2C	50
SCI 2F	50
SCI BRETEUIL	50
SCI CARGAN-LOG	40
SCI COLODOR	50
SCI DU MOULIN	50
SCI DU PARC NATIONAL	50
SCI FONCIERE DES ALBERES	50
SCI HALLE RASPAIL	50

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
SCI IMMODISC	50
SCI LATOUR	60
SCI LE PETIT BAILLY	50
SCI LE PLA	50
SCI LUMIMMO	51
SCI MARKET RIEC	50
SCOMONDIS	50
SEREDIS	26
SERPRO	50
SHOWROOMPRIVE.COM	9
SIFO	50
SIXFOURSDIS	50
SOBRAMIC	50
SOCADIS BANYULS	50
SOCADIS CAVALAIRE	50
SOCIETE D'EXPLOITATION PROVENCIA	50
SOCIETE DES DEPOTS DE PETROLE COTIERS	24
SOCIETE DES MAGASINS ECONOMIQUES	50
SOCIETE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE PYRENEES	26
SOCIETE DU DEPOT PETROLIER DE NANTERRE	20
SOCIETE PETROLIERE DU VAL DE MARNE	30
SODIBAL	50
SODIBOR	50
SODICAB	50
SODIFAL	50
SODIMER	50
SODIOUIS	50
SODITIOL	50
SODYEN	50
SOLDIS	50
SOMADIS	50
SOQUIMDIS	50
SOROTIN	50
SOVADIS	50
SOVALDIS	50
SPC DISTRI	50
SR2G	50
ST BONNET DISCOUNT	50
SUPERMARCHE LE CLAUZELS	50
TEDALI	50
TURENNE	50
VALCRIS DISTRIBUTION	50
VALMENDIS	50
VICTURIS 2003	50
VICUN	50
VILAC	50
VLJ DISTRI	50
YOUN MARKET	50
ESPAGNE	
2012 ALVARO EFREN JIMENEZ	26
2012 CORDOBA RODRIGUEZ	26
2012 ERIK DAVID	26
2012 FLORES HERNANDEZ	26



	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ESPAGNE	
2012 LIZANDA TORTAJADA	26
2013 CID OTERO	26
2013 SOBAS ROMERO	26
COSTASOL DE HIPERMERCADOS	34
DIAGONAL PARKING	58
GLORIAS PARKING	50
ILITURGITANA DE HIPERMERCADOS	34
JM MARMOL SUPERMERCADOS	26
LAREDO EXPRESS J.CARLOS VAZQUEZ	26
LUHERVASAN	26
SUPERMERCATS HERGERVIC MATARO	26
ITALIE	
CARMILA THIENE	50
CONSORZIO CENTRO COMMERCIALE SHOPVILLE GRAN RENO	39
CONSORZIO PROPRIETARI ASSAGO	50
CONSORZIO TRA I PROPRIETARI DEL PARCO COMMERCIALE DI NICHELINO	30
POLOGNE	
C SERVICES	30
TUNISIE	
ULYSSE	25
TURQUIE	
CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI (CARREFOURSA)	32

CARREFOUR

Société anonyme

93, avenue de Paris

91300 Massy

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

CARREFOUR

Société anonyme
93, avenue de Paris
91300 Massy

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société CARREFOUR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CARREFOUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de notre audit	Réponse apportée lors de notre audit
<p><i>Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels</i></p> <p><i>(notes 1.4, 10.1, 10.2.1 et 10.3 de l'annexe aux comptes consolidés)</i></p> <p>Au Brésil, le Groupe est exposé à des risques fiscaux portant notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre, les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (Pis-Cofins), ainsi que la déductibilité de l'amortissement fiscal du goodwill reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007.</p> <p>L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par la direction fiscale des filiales brésiliennes, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs, afin d'apprécier la nécessité de comptabiliser ou non une provision et, dans le cas où une provision doit être constatée, d'en déterminer le montant.</p> <p>Nous avons considéré les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes, tant en matière d'évaluation des provisions que d'informations présentées dans l'annexe, comme un point clé de notre audit, en raison du montant et du nombre de risques fiscaux, de la complexité de la législation fiscale locale en particulier pour les sociétés de distribution au Brésil et de la part significative de jugement de la direction dans l'appréciation de l'issue des contentieux en cours et des montants provisionnés.</p>	<p>Nous avons revu les procédures mises en place par le Groupe pour identifier les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes (recensement des risques, documentation de l'évaluation du risque, engagement des experts externes).</p> <p>Nous avons aussi réalisé les travaux suivants, avec l'appui de nos spécialistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens auprès de la Direction fiscale des filiales brésiliennes afin d'apprécier l'état actuel des risques identifiés et des litiges en cours ; • Revue des avis des conseils externes, notamment des réponses à nos demandes de confirmations directes ; • Analyse des estimations et positions retenues par la direction pour apprécier la nécessité de comptabiliser une provision et, dans l'affirmative, d'apprécier le caractère raisonnable du montant provisionné ; • Appréciation du caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.1, 10.2.1 et 10.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Point clé de notre audit	Réponse apportée lors de notre audit
<p data-bbox="201 286 782 353"><i>Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales</i></p> <p data-bbox="201 383 769 412"><i>(notes 1.4 et 5.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)</i></p> <p data-bbox="201 488 782 555">Au sein du Groupe, il existe un nombre important de contrats d'achats signés avec les fournisseurs intégrant :</p> <ul data-bbox="217 577 782 846" style="list-style-type: none"> • des remises commerciales basées sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats (« ristournes ») ; • des produits au titre de prestations réalisées par le Groupe pour les fournisseurs (« coopérations commerciales »). <p data-bbox="201 891 782 1070">Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs et sont comptabilisées en réduction du coût des ventes.</p> <p data-bbox="201 1115 782 1323">Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.</p>	<p data-bbox="810 488 1422 696">Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le Groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats.</p> <p data-bbox="810 741 1422 808">Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de ristournes et coopérations commerciales, à :</p> <ul data-bbox="826 831 1422 1473" style="list-style-type: none"> • rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ; • comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation (revue du débouclage de l'année précédente) ; • rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des ristournes attendu au 31 décembre 2024 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats du Groupe ; • réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des ristournes et coopérations commerciales.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CARREFOUR par l'Assemblée générale du 15 avril 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, et du 21 juin 2011 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 14^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 5 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Jérôme de PASTORS

Bertrand BOISSELIER

Olivier BROISSAND